

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Réunion
du
Lundi 21 octobre 2024**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du 21 octobre 2024

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis

EXCUSES :

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne, ZAEGEL Sébastien

ABSENT :

FUCHS Bruno

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à toute et à tous. Je vous invite à vous installer. Éric, tu es bien revenu du Japon, ce qui me rassure. En l'absence de Robin, c'est Maxime qui va faire

l'appel. Merci Maxime.

Il est procédé à l'appel nominal.

Très bien. Je rappelle, chers collègues, que cette séance se tient uniquement en salle de l'Assemblée, que les conseillers d'Alsace n'auront pas la possibilité de participer au débat par visioconférence. Le CGCT prévoit en effet que le Conseil, tout comme la Commission permanente, doivent se réunir en un seul et même lieu au moins une fois par semestre, soit deux fois par an.

Je vais maintenant prononcer le discours introductif.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues. Notre séance du jour n'est pas la plus simple. Vous en conviendrez. Elle intervient dans un contexte économique, social, environnemental, budgétaire, sociétal très complexe : rareté des moyens, besoins sociaux grandissants, comme en témoignent les attentes en matière de protection de l'enfance, l'augmentation de personnes âgées, les difficultés dans les EHPAD, les besoins autour du handicap. Le cadre international n'est pas rassurant non plus : tensions, crises multiples, guerres, qui risquent encore d'appauvrir nos ressources et risquent de mettre en péril nos souverainetés de la vie quotidienne. Dois-je le rappeler ? Notre pays ne produit que 36 % des biens industriels qu'il consomme. Les conditions de qualité de notre subsistance dépendent donc beaucoup aussi de l'économie européenne et de l'économie mondiale.

En parallèle, les conditions de l'action publique, de notre action publique et de l'action publique en général, dépendent aussi beaucoup de notre taux d'emploi. Si nous avions le même taux d'emploi que les Pays-Bas, c'est-à-dire plus de 80 % – il est de 69 % en France –, nous pourrions réduire sensiblement notre dette et engager des moyens conséquents pour améliorer les services publics. Or, certains de nos concitoyens imaginent encore qu'ils pourraient travailler moins et attendre des autres qu'ils travaillent à leur place pour satisfaire leurs besoins et les besoins de services publics.

Aussi, un discours qui nous dispenserait d'efforts serait mensonger, démagogique, immature, infantilisant. Nous avons et nous aurons besoin des talents et de l'engagement de chacun de nos concitoyens pour surmonter les nuages noirs qui s'amoncellent et faire face aux périls démocratiques, budgétaires, sécuritaires, environnementaux, sociétaux et internationaux. Rappelons, si nécessaire, que plus un État est pauvre, moins il peut aider les pauvres. Un État surendetté ne peut plus agir pour intervenir pour aider les plus faibles.

Ce sens de la responsabilité, et la prudence budgétaire qui l'accompagne, à la Collectivité européenne, nous l'incarbons. Nous avons toujours mis en garde contre des discours irresponsables, immatures, qui promettaient la Lune et nous auraient menés à la ruine. Imaginez qu'il y ait une manne venue du ciel qui nous permette de faire face à tous les besoins de la société. Même Thomas PIKETTY, dont on ne peut pas dire qu'il ait des convictions de droite, n'y croit pas. Je le cite : « Les riches ne sont pas assez nombreux pour permettre une redistribution significative. » Et si nous n'avions pas été prudents, les deux collectivités départementales, haut-rhinoises et bas-rhinoises, nous n'aurions pas pu abonder des fonds rebonds pour le Covid ou pour les EHPAD à la Collectivité européenne d'Alsace, et nous serions aujourd'hui menacés de faillite, comme une quarantaine de départements en France. Oui au discours de responsabilité, mais pas n'importe comment et à n'importe quelle condition.

Force est de reconnaître que, depuis une trentaine d'années, les gouvernements successifs ont réduit notre capacité d'agir, en portant atteinte au droit d'agir comme la loi NOTRE, au moyen d'agir comme la baisse de la DGF voulue par le Président HOLLANDE, et à la maîtrise des moyens chaque fois qu'on nous a enlevé une part de fiscalité – et Dieu sait que les gouvernements successifs nous en ont enlevé, puisqu'on est passé de 70 % d'autonomie fiscale à peine plus de 20 % aujourd'hui. Tout cela a mis en difficulté les collectivités pour exercer des politiques à 360°, réduisant l'action des collectivités à des silos, qui mettent en difficulté la capacité d'agir globalement face aux problèmes, et comme le révèle d'ailleurs la Cour des comptes, cela ne permet pas d'optimiser la qualité des politiques publiques.

Aujourd'hui, on voudrait nous priver d'une partie des dotations de substitution qui nous ont été accordées pour assumer les missions de solidarité nationale confiées. Ce qui me surprend toujours avec les hauts fonctionnaires de Bercy, qui ont traversé les époques politiques et qui n'ont jamais su gérer depuis trente ans la dépense publique, puisqu'ils nous ont toujours amenés au déficit depuis plus d'une trentaine d'années, c'est que ce sont eux qui nous demandent de corriger notre trajectoire. Comme ils n'arrivent pas à corriger leur trajectoire, ils en sont incapables, ils renvoient toujours la responsabilité de leurs échecs sur les autres. Si vous voulez, c'est comme si on demande à celui qui fait une loi de simplifier la loi. Mais puisque celui qui a fait la loi considère qu'il l'a fait la mieux possible, elle doit être la plus simple possible. Donc comment voulez-vous qu'il arrive à la simplifier ? C'est exactement la même chose concernant Bercy et le fonctionnement de la dépense budgétaire. On demande à ceux qui nous ont amenés dans le mur de corriger la trajectoire, et comme ils en sont incapables, c'est à nous qu'ils en renvoient la responsabilité.

Grave aussi, le fait que l'État ne prend pas la mesure de l'impact de ses décisions, quand il ose dire que les déficits sont liés à la mauvaise gestion des collectivités, quand il considère que les collectivités augmentent trop leurs dépenses publiques et qu'il ne mesure même plus que ce sont ses décisions réglementaires ou législatives qui provoquent les augmentations de dépenses. Ainsi, pour notre Collectivité européenne d'Alsace, depuis son existence, ce sont plus de 300 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui ont été générées par des décisions législatives et réglementaires. Parfois pour les bonnes causes, mais concrètement, c'est à nous que revient la charge de ces dépenses. Quand on développe le Ségur, quand on augmente le RSA, quand on augmente le point d'indice, tout cela peut avoir du sens, mais il faut prendre conscience de qui paie. Donc pour nous et pour cette année 2024, ce sont 100 millions de dépenses supplémentaires.

Certains pensent même à recentraliser la protection de l'enfance. Mais aujourd'hui, en matière de protection de l'enfance, on voit que l'État n'assume pas ses missions régaliennes. Aujourd'hui, la protection judiciaire de la jeunesse n'est pas au rendez-vous. La santé, avec le manque de pédopsychiatres, n'est pas au rendez-vous. Dans l'Éducation nationale, dès qu'un gamin se comporte mal, on renvoie à la responsabilité des éducateurs. Donc aujourd'hui, l'État qui est en carence de ses responsabilités en matière de protection de l'enfance, voudrait recentraliser la protection de l'enfance, considérant qu'il gèrerait mieux que les collectivités, alors que les collectivités départementales se substituent justement à toutes ces carences.

On parle quand même d'une ponction de 52 millions d'euros sur les moyens de la Collectivité européenne d'Alsace. Je rappelle qu'il s'agit de 120 millions d'euros de droits de mutation en moins par rapport à il y a trois ans, de 100 millions d'euros de dépenses supplémentaires liées aux décisions nationales, et de 52 millions d'euros de ponctions qui devraient nous accabler encore un peu plus. On peut dire que la main est lourde pour nous, mais bizarrement, elle est quand même beaucoup moins ferme, cette main, sur les dépenses de l'État central. Et pourtant mes chers collègues, il y aurait vraiment de quoi redire. J'ai déjà dit en 2019 au Président de la République qu'au niveau des 1 200 agences d'État, avec plus de 80 milliards d'euros de budget, il y avait de larges marges d'économie. Quand on veut demander aux autres la vertu, il faut commencer par soi-même. J'ai

toujours appris qu'on commençait à balayer l'escalier par le haut. Il y a là des marges d'économie colossales, qui devraient être mises en œuvre.

Et puis, si l'État cherche des marges d'économie, il doit faire la différence entre les types de dépenses publiques. Il y a les dépenses qui servent la vie des gens, qui l'améliorent, qui favorisent la dynamique des territoires, et celles-ci bien évidemment sont à sacrifier, voire à renforcer. Et puis il y a celles qui compliquent la vie de nos concitoyens, qui alourdissent les normes, qui bureaucratisent, qui technocratisent. Celles-ci peuvent aisément être réduites.

Ainsi, notre projet de décentralisation à l'alsacienne, celui que nous portons depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, ce projet de collectivité unique qui rassemble les compétences départementales et régionales, pourrait être gage d'économies, d'actions plus efficaces, de surplus démocratique qui nous fait tant défaut aujourd'hui. Nous sommes prêts à en faire la démonstration, comme nous l'avons déjà fait à la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace en réduisant de 12 millions d'euros les engagements budgétaires, sans faillir à nos politiques publiques, puisque c'était des dépenses relatives aux fonctions support et aux enchevêtrements de compétences et des dépenses de communication. Aujourd'hui, sans aller trop dans le détail, ce sont largement 30 millions d'euros d'économies par an qui pourraient être faits en fusionnant les compétences et en regroupant en une seule collectivité les compétences départementales et régionales.

Je le dis aux collègues parlementaires ici présents : pourquoi pas, dans le projet de loi de finances, introduire une dose de décentralisation, associée à une sanctuarisation des recettes des départements, sans coup de frein brutal sur certaines dépenses, notamment en matière sociale, d'éducation et d'environnement, qui sont avant tout des dépenses, voire des investissements d'avenir. Je pense que l'on peut être davantage tempéré, tout en étant réaliste, sans quoi on risque de passer du dérapage budgétaire de l'État à un tête à queue social et sociétal bien plus dangereux pour notre pays.

Pour conclure, et c'est aussi une question de responsabilité, l'heure aujourd'hui, à l'occasion de cette séance plénière, est venue de solliciter l'accord de principe de votre Assemblée, de notre Assemblée, pour la poursuite du projet R-Pass, dédié à la régulation du trafic des poids lourds, notamment étrangers, sur nos infrastructures routières et autoroutières, projet dont la mise en œuvre opérationnelle est prévue fin 2026, début 2027. C'est bien évidemment le développement continu du trafic poids lourds international de transit, issu notamment du report de circulation de l'Allemagne vers l'Alsace, qui a multiplié d'année en année le nombre de poids lourds portant une plaque d'immatriculation étrangère qui roulent sur notre axe nord-sud. Aujourd'hui, ce trafic ne fait qu'augmenter, et l'augmentation du taux de la taxe côté allemand l'année dernière a généré une augmentation de près de 20 % les six premiers mois, et de 30 % en août et septembre. Notre territoire devient un aspirateur à camions, un réceptacle de tout le transit international. Il y avait une demande forte depuis plus de vingt ans que nous puissions mieux réguler ce trafic. Je crois qu'aujourd'hui, avec l'outil que nous travaillons depuis la création de la Collectivité, nous pouvons travailler sur l'amélioration de la sécurité pour nos concitoyens, de la santé de nos concitoyens et de la fluidité bien évidemment pour moins de bruit, un air meilleur, un environnement immédiat aussi moins pollué pour les riverains de ces routes. Ce sont aussi des routes moins dégradées, moins de travaux d'entretien, voire de réflexion, et aussi des économies à la clé, ce qui n'est pas neutre dans les temps qui courent.

Pour être complet, et il est important de le souligner, parce que R-Pass fait débat auprès bien sûr des transporteurs et de certains représentants du monde économique, je me permets de rappeler que nous sommes astreints à respecter scrupuleusement deux obligations que nous nous sommes données, nous, à la Collectivité européenne d'Alsace, et sans que personne ne nous le demande. La première est d'associer au projet, en toute

transparence et sincérité, dès le début du projet, les chambres consulaires, les représentants du monde économique alsacien réunis en collectif, et bien évidemment les fédérations de transporteurs. C'est ce qui a été fait. Cette concertation a abouti en particulier à l'élaboration du cahier des charges de la première étude d'impact macroéconomique. Celle-ci comportait notamment des entretiens qualifiés auprès d'entreprises désignées par le collectif pour la compétitivité de l'économie alsacienne. Concrètement, et à la demande des entreprises représentées, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi établi un nouveau scénario, réduisant significativement le réseau R-Pass à 200 km, et d'autre part a retenu une valeur concertée de 0,15 euros par kilomètre pour les seuls poids lourds de plus de 3,5 tonnes.

L'autre obligation que nous nous sommes donnée, que nous entendons bien sûr honorer, est de réduire l'incidence économique. Dans ce sens, je me suis assuré du soutien de Monsieur le Ministre des transports, qui est prêt à élargir le périmètre des exonérations dans le respect des directives européennes. Et c'est ainsi qu'à ce jour doivent être inscrites au PLF des exonérations supplémentaires.

Aujourd'hui, nous allons valider, si vous en êtes d'accord, le principe de R-Pass. Mais nous travaillerons encore pendant au moins une année à l'étude de compensations possibles pour l'ensemble des entreprises. Parce que, bien évidemment, notre enjeu est de réduire le trafic de transit, sans pénaliser le monde économique. Il s'agit, à travers à la fois les exonérations les plus larges possibles et les compensations, de tenir compte des difficultés que cela pourrait générer pour l'économie alsacienne. Nous travaillerons bien sûr avec le monde économique, comme nous l'avons fait, aussi bien avec Jean-Philippe MAURER et Catherine GRAEF-ECKERT, de sorte à être dans une écoute toujours plus approfondie, comme nous l'avons toujours fait. Je rappelle que notre Collectivité a toujours soutenu le monde économique. Et même si la loi NOTRe voulait nous en empêcher, nous nous sommes saisi de toutes les opportunités pour accompagner le développement économique de notre territoire. C'est le cœur de notre engagement et nous comptons le poursuivre.

Ces enjeux de fluidité, de sécurité, de santé, d'environnement sont connus, nous les partageons. J'ajoute à ces enjeux celui de la supportabilité des habitants. De tout cela, nous tenons compte, en régulant avec R-Pass le trafic international des poids lourds. Nos voisins allemands et suisses l'ont compris et l'ont mis en place bien avant nous, avec la LKW Maut et la redevance poids lourds liée aux prestations. Il en est de même dans toute l'Europe, où des redevances poids lourds sont appliquées sous une forme ou une autre. Alors aujourd'hui, l'Alsace et les Alsaciens ne comprendraient pas que nous avancions ce dossier. Avec R-Pass, nous prenons nos responsabilités. Je vous remercie de votre écoute.

Applaudissements.

Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. La Collectivité européenne d'Alsace, pour être une collectivité solidaire, audacieuse, ambitieuse, au service de toutes et tous. Nous en avons besoin, parce que 15 000 personnes en Alsace sont sans ressources, alors que notre territoire est parmi les plus riches de France, parce qu'il y a 30 % de demi-pensionnaires en moins en Alsace, parce qu'il y a des familles et des enfants à la rue, parce que des espaces naturels exceptionnels sont à préserver pour les générations futures. Nous en avons les moyens. Les excédents astronomiques et le refus d'emprunter pour construire notre maison commune ne sont pas des fatalités. Ils sont les marqueurs d'une absence de projet politique parfaitement décrite par le baromètre social. Et enfin, nous en avons la culture. Par son droit local, l'Alsace a été pionnière de la protection sociale des Alsaciennes et des Alsaciens. Par son combat historique contre le nucléaire et pour la protection de l'environnement, notre département a vu naître l'écologie politique et les premières associations environnementales. Par son histoire, notre département a été le berceau de l'humanisme rhénan. Par sa position européenne, les droits humains en sont devenus la

pierre angulaire. Issue de cette histoire et de cette culture riche, notre Collectivité a la responsabilité politique et morale d'être à la hauteur, sans laisser rien ni personne au bord de la route.

C'est cette Alsace de demain que les élus de mon groupe et moi-même défendons. Un Département qui regarde l'avenir sans tétanie ni angélisme. Un Département qui considère ses habitants comme des êtres dignes et non comme des charges financières assumées. Un Département enfin où la vulnérabilité est accompagnée et non combattue.

Hélas, ce projet politique n'est pas le vôtre, Monsieur BIERRY. Le vôtre s'appuie sur une vision du monde arbitraire, caractérisée par un deux poids, deux mesures systématique. D'un côté, vous laissez des enfants à la rue en inventant chaque jour, chaque heure même, de nouvelles excuses pour vous défausser. Vous retirez aux associations de protection de l'enfance leur poste de juriste, parce que des jeunes ont eu l'audace de faire valoir leurs droits face à vos décisions injustes. Vous coupez les vivres aux GEM, les groupes d'entraide mutuelle, qui sont pourtant des lieux indispensables pour les personnes en situation de handicap. Vous laissez les EHPAD sans solution jusqu'à ce qu'ils soient en cessation de paiement. Vous privez les collégiennes et les collégiens de Strasbourg de restauration scolaire de production, contrairement aux élèves de vos territoires ruraux. Vous laissez des délégations à un homme condamné en appel pour violences conjugales malgré le retentissement considérable du procès des viols de Mazan. Monsieur JANDER, quant à lui, rabaisse publiquement les travailleurs sociaux quand ils se mobilisent pour plus de moyens. Et enfin, vous soutenez fièrement un gouvernement Manif pour tous, alors que nous avons voté ensemble ici à l'unanimité une motion importante contre toutes les discriminations.

Je terminerai par le fait que vous muselez votre seul groupe d'opposition, vous l'intimidez...

Réaction d'élus de la majorité.

Vous lancez procédure-bâillon sur procédure-bâillon afin de nous faire taire. Dans les couloirs de l'hémicycle, des élus de votre groupe m'insultent et portent atteinte à mon intégrité physique sans jamais que vous les recadriez publiquement. Vous rejetez l'idée même d'un débat contradictoire sur notre motion sur les EHPAD, notre vœu sur le handicap et notre question sur le numérique. Avez-vous donc besoin que les services vous tiennent par la main pour vous faire une opinion sur ce sujet ? Ou bien avez-vous tout simplement un problème avec la liberté d'expression ?

Sachez que nous ne nous laisserons pas faire. Et nous utiliserons pendant cette séance tout ce que le petit livre rouge nous permet. Rassurez-vous, je ne parle pas du livre qui a fait couler beaucoup d'encre dans les années 60, mais du Code général des collectivités territoriales. Ne vous en déplaise, à vous ou à votre Ministre de l'intérieur, il y a encore un État de droit avec ses règles dans ce pays.

En revanche, de l'autre côté, quand il s'agit de la taxe poids lourds, plus rien à voir avec cette position dominante, écrasante. À l'inverse, vous tremblez de tous vos os, quand il s'agit d'honorer enfin cette promesse datant de 2019, répondant à des enjeux majeurs de santé publique. Vous multipliez les reports de calendrier, vous réduisez le périmètre, vous réduisez le montant, vous consultez, vous reconsultez, vous utilisez d'innombrables précautions et vous n'humiliez pas ces manifestants. Tout cela dit en creux quelque chose de votre politique, Monsieur BIERRY : vous êtes dur avec les faibles et doux avec les forts. Nous, nous faisons le choix inverse : être doux avec les faibles et ferme avec les forts. Par cette posture, vous ne faites que renforcer les inégalités et les mécanismes de domination. Sachez que nous, Monsieur BIERRY, nous les combattons et nous les combattrons toujours, quels que soient les obstacles que vous tenterez de mettre sur notre chemin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Bien. C'est quand même terrible. Vous avez toujours besoin de

discours haineux contre les personnes. Restez sur le fond. Quand vous êtes sur le fond, vous êtes dans votre rôle. Nicolas.

M. JANDER – Monsieur le Président, chers collègues. J'interviens pour le groupe Centristes et Indépendants d'Alsace. Il est vrai que le protocole veut que je parle après Florian KOBRYN, et je dois dire qu'on n'est jamais déçus, c'est le moins qu'on puisse dire, devant de telles outrances, les attaques ad hominem comme ça a encore été le cas à l'instant, devant plusieurs témoins. Je regrette ce ton bien sûr, sachant que pour quelqu'un qui est muselé, on va encore voir aujourd'hui qu'il va prendre la parole à peu près 40 à 50 % du temps alors qu'il représente 2,5 % des personnes dans l'hémicycle. À un moment donné, il faut peut-être arrêter de raconter n'importe quoi.

Nous sommes, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à un moment crucial pour notre Collectivité, dans un contexte national marqué par des défis politiques et économiques majeurs. Les récentes annonces gouvernementales concernant les finances publiques locales nous imposent une grande vigilance et une grande responsabilité. Pour notre Collectivité, on nous promet une ponction de 52 millions d'euros, entre le fonds de résilience et la baisse annoncée du FCTVA, alors que nous cherchions 40 millions d'économies en fonctionnement pour équilibrer le budget primitif 2025. Il faudra donc réaliser plus de 90 millions d'économies. Autrement dit, et comme le Président l'a rappelé, on nous demande de résoudre en quelque sorte la quadrature du cercle.

Cette situation rend encore plus ridicule a posteriori les simagrées de notre opposition, qui prétendait, rappelez-vous chers collègues, il y a quelques semaines, quelques mois encore, ici dans cet hémicycle, que nous étions assis sur un trésor, sur un tas d'or, on a entendu cette expression, avec notre excédent global de 250 millions d'euros que nous aurions dû dépenser si on les avait écoutés, à tort et à travers. Heureusement, tel n'a pas été le cas. Sinon, aujourd'hui, nous serions tout simplement en état de cessation de paiements, et nous aurions dû remettre les clés du camion, si j'ose dire, au Préfet, qui ferait le budget à notre place.

Concernant le R-Pass, c'est une demande forte des Alsaciennes et des Alsaciens, qui n'en peuvent plus de subir quotidiennement le transit international des poids lourds, transit international qui nous coûte cher et qui ne rapporte rien à l'économie alsacienne. J'ai fait le décompte en venant ce matin, tôt, j'ai pris quelques précautions. Sur l'autoroute, entre l'entrée de Didenheim et Colmar Centre, soit environ quarante kilomètres, tout en respectant les limitations de vitesse et en étant inséré dans le trafic, je ne voulais pas rouler très vite, j'ai doublé soixante-deux camions, et sur ces soixante-deux camions, il y en avait trente-cinq qui étaient étrangers, avec des plaques de Lituanie, de Pologne, de Roumanie. Il y avait quatre camions allemands également et un camion portugais, qui peut-être s'était égaré. Notre groupe Centristes et Indépendants d'Alsace votera, Monsieur le Président, le principe de la mise en place du R-Pass.

Puis nous aurons plusieurs mois de discussion, comme nous l'avons déjà commencé, avec les acteurs du monde économique, les transporteurs et les agriculteurs, pour trouver des solutions et faire en sorte qu'il n'y ait pas de perdants dans l'économie alsacienne, mais que des gagnants. Pour parler d'un territoire que je connais bien, le Sundgau, nous avons un projet de territoire avec certaines recettes, que l'on pourra peut-être dupliquer et appliquer ailleurs, avec d'autres idées encore qui nous viendront. Nos éleveurs, par exemple, façonnent notre paysage. Les prairies autour des zones de captage garantissent la qualité de la ressource en eau. Les fumiers et les lisiers de nos éleveurs à fort potentiel méthanogène sont utilisés dans les méthaniseurs – nous en avons trois sur le territoire, demain sept. Et dans ces méthaniseurs, les agriculteurs sont associés et trouvent des sources complémentaires de revenus. Grâce à une étude flotte basse émission, nous aidons les transporteurs à convertir leurs camions au biogaz produit dans les méthaniseurs du territoire. Et grâce à cette étude, les transporteurs peuvent bénéficier d'aides nationales et régionales, et pourquoi pas demain d'aides de la CeA en investissement. Et ils pourront

demain rouler dans les zones à faible émission des grandes agglomérations. Et nous avons parallèlement un projet de station multi énergie dans lequel les transporteurs seront associés, et ils trouveront aussi des revenus complémentaires en plus de la garantie d'un carburant stable et à bas prix. Je suis sûr qu'avec l'intelligence collective, dans le cadre des discussions engagées, on pourra demain mettre en place ce genre de cercle vertueux dans le cadre de R-Pass, et ainsi booster notre économie. Tout le monde sera gagnant. C'est le but que nous poursuivons tous ici dans cet hémicycle.

Ce vote du 21 octobre acte un principe et un cap à suivre dans les prochains mois. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur nous pour poursuivre le dialogue dans nos cantons respectifs, avec les acteurs économiques et la société civile.

Bien sûr, chers collègues, et pour finir, la séance de ce jour va susciter l'attention médiatique pour le rapport que je viens d'évoquer. Mais il est bon quand même de rappeler que la CeA poursuit son travail dans la mise en œuvre de ses nombreuses compétences, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes. Ainsi, la DM2 de ce jour traduit la poursuite de nos engagements financiers pour les routes, les collèges, les bâtiments publics, en faveur de nos publics prioritaires. C'est le signe d'une Collectivité qui poursuit son développement et qui, à mi-mandat, peut se targuer de nombreuses réalisations. Avec notre nouveau schéma des enseignements artistiques 2025-2029, cher Raphaël SCHELLENBERGER, nous poursuivons les convergences entre Haut-Rhin et Bas-Rhin, avec toujours le souci de démontrer que l'échelle alsacienne est la meilleure pour la mise en œuvre des politiques publiques. Enfin, nous poursuivons notre appui aux communes, EPCI et acteurs institutionnels dans leurs investissements essentiels pour le dynamisme et la vitalité de leur territoire. Définitivement, la Collectivité européenne d'Alsace est un acteur essentiel du développement de son territoire, j'ai presque envie de dire un poids lourd, mais sans vouloir faire de jeux de mots. Et je suis convaincu que nous saurons faire face à tous ces défis, en dépit de l'instabilité politique et de l'incertitude budgétaire, comme nous l'avons toujours démontré jusqu'à présent. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. La parole est à Maxime BELTZUNG.

M. BELTZUNG – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. J'ai l'honneur et le plaisir, en l'absence de Philippe MEYER, de porter la parole du groupe LR divers droites. Chers collègues, c'est une séance d'une importance capitale qui se présente à nous aujourd'hui. Une séance qui va nous permettre de poser un nouveau jalon sur le chemin qui doit conduire au renouveau de l'Alsace. Il nous revient en effet, à nous tous, conseillers d'Alsace, de poursuivre dans la voie que nous nous sommes fixée au début de ce mandat et qui a été notre ligne lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir défendre les intérêts des Alsaciens et démontrer au quotidien la capacité de notre Collectivité à être toujours plus proche, plus humaine, plus efficace, plus simple et au rendez-vous de ses compétences élargies.

Aujourd'hui, chers collègues, le temps est venu de franchir une nouvelle étape, tous ensemble, en responsabilité, car cela fait bien trop longtemps que la question du report des poids lourds en transit sur les axes principaux alsaciens exaspère au plus haut point nos concitoyens, et qu'ils attendent de notre part une réponse à la hauteur des nuisances subies et des réalités géographiques.

En effet, cela fait bientôt vingt ans que cette LKW Maut a été mise en place en Allemagne et qu'elle fait couler beaucoup d'encre de ce côté du Rhin. Mais pour autant, aucune initiative n'a pu se concrétiser pour permettre de soulager notre réseau routier. Pire encore, nous subissons des hausses régulières de trafic au gré des augmentations de cette taxe décrétée par nos voisins allemands. La dernière en date, de plus de 80 % intervenue en décembre dernier, a entraîné un report supplémentaire de 1 500 poids lourds en transit

par jour, en moyenne – plus 30 % sur le seul mois d'août par rapport à 2023.

Nous, les élus de la majorité alsacienne qui couvrons l'ensemble du territoire du nord au sud, nous disons que cela suffit et qu'il n'y a pas de fatalité à cette situation, bien au contraire. Nous avons pris des engagements lors de la création de la Collectivité européenne d'Alsace qui prévoyaient la régulation de ce trafic de transit. La récupération des routes et autoroutes non concédées, classées dans le domaine public routier national, obtenue de haute lutte, faisait bel et bien partie de ce plan d'action. Nous ne sommes bien sûr pas sourds aux craintes exprimées par les acteurs économiques locaux. Mais l'embolie annoncée de nos axes routiers n'est tout simplement pas envisageable, pour eux et encore moins pour l'ensemble des usagers. Nous entendons les préoccupations de nos concitoyens en matière de santé, de sécurité et d'amélioration de leur cadre de vie.

Le temps de l'action est donc venu. Nous tous, en tant que conseillers d'Alsace, nous estimons en âme et conscience qu'il est temps de voter le principe de la mise en œuvre du R-Pass. En effet, il s'agit aujourd'hui uniquement d'acter son principe pour permettre de travailler sereinement, en concertation avec les acteurs impactés, aux modalités précises de cette taxe et de sa mise en œuvre. Pragmatisme et réalisme doivent être les maîtres mots de nos échanges pour ne pas céder au dogmatisme et à la peur. Chers collègues, l'Alsace et les Alsaciens méritent que nous passions à l'acte.

Je veux rappeler que la Collectivité européenne d'Alsace est pleinement dans son rôle, car elle porte en elle, dans ses gènes, un projet politique qui passe justement par la reconnaissance de ses particularismes. À l'heure où notre pays traverse une de ses plus graves crises institutionnelles et financières, où les collectivités territoriales sont même pointées du doigt pour leur soi-disant gestion dispendieuse, je voudrais rappeler que, sans elles, la maison France serait dans une situation bien plus grave. Et n'oublions pas que l'État lui-même fait peser sur les collectivités locales des charges supplémentaires, qu'elles doivent elles obligatoirement assumer, en plus de leurs propres dépenses. Vous l'avez rappelé Monsieur le Président, pour la Collectivité européenne d'Alsace, cela se traduit par quelque 50 millions d'euros de dépenses en plus et 100 millions de recettes en moins ces deux dernières années.

Voilà pourquoi nous ne cessons de dire qu'il est grand temps de procéder à des réformes réellement porteuses d'économies pour notre pays. Parmi celles-ci figure la simplification du millefeuille territorial, dont le coût annuel à lui seul est estimé à 6 milliards d'euros pour les collectivités et à 1,5 milliard d'euros pour l'État, soit 7,5 milliards d'euros. Les leviers pour redonner à notre pays des marges de manœuvre financières existent bien. La création de la CeA en est un bel exemple. Elle a permis de déployer des moyens et des actions supérieures aux départements du Haut Rhin et du Bas-Rhin réunis.

C'est pourquoi il est grand temps de franchir une nouvelle étape en matière de décentralisation. Avec la Collectivité européenne d'Alsace, nous disposons d'un formidable outil au service de notre population, des élus et des forces vives. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à plaider pour la création d'une Collectivité à statut particulier, dotée à la fois des compétences actuelles de la CeA et de celles de la Région, tout en supprimant par là même une strate administrative.

Dans un monde où les enjeux globaux et locaux s'articulent et s'entrechoquent chaque jour, nous en avons une parfaite illustration ces dernières années avec les crises sanitaires, géopolitiques, climatiques et énergétiques, il est urgent que les territoires puissent enfin disposer de moyens pertinents pour être plus réactifs et entreprenants, afin de répondre intelligemment aux défis qui se présentent à eux. Le statu quo actuel est un non-sens historique. La démonstration a été faite des limites du modèle institutionnel centralisateur, qui crée des lourdeurs administratives, des dépenses supplémentaires supportées par de l'emprunt, et surtout une perte de confiance de nos concitoyens dans la parole publique.

En tant qu'élus du groupe majoritaire, Monsieur le Président, cher Frédéric, nous ne cesserons d'affirmer la pertinence de notre Collectivité pour répondre à ce besoin de cohérence, à ce défi de l'innovation, de l'expérimentation, générateur de nouveaux gisements de prospérité et d'économies qu'exige notre époque. Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Maxime.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, nous allons examiner ce matin vingt-et-un rapports, quatorze amendements concernant quatre rapports, deux motions et deux résolutions. Je propose d'énumérer les rapports pour voir ceux qui sont retenus.

CD-2024-3-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 20 JUIN 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, je ne pense pas qu'il soit retenu. Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du jeudi 20 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

La décision modificative est bien sûr retenue. L'autorisation de programme et d'engagement de la décision modificative également.

CD-2024-3-8-4 - EXÉCUTION PAR ANTICIPATION DU BUDGET DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de l'exécution par anticipation du budget de la Collectivité européenne d'Alsace. Quelqu'un souhaite le retenir ? Je ne pense pas. C'est technique. Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Ok.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Autorise le Président à faire application, pour les dépenses et les recettes de fonctionnement hors autorisation d'engagement, des dispositions de l'article*

L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales pour le budget principal et les budgets annexes de la Collectivité européenne d'Alsace,

- *Autorise le Président à faire application, pour les dépenses et recettes d'investissement hors autorisation de programme, des dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité, comme suit :*
 - *Budget principal à hauteur de 125 000 €,*
 - *Cité de l'Enfance, à hauteur de 101 847,65 €*
 - *Foyer départemental de protection de l'enfance, à hauteur de 346 518,41 €*
 - *Laboratoire vétérinaire d'Alsace, à hauteur de 31 618,54 €,*
 - *Parc des véhicules et bacs rhénans, à hauteur de 3 277 272,45 €,*
 - *Régie départementale de production d'énergie électrique, à hauteur de 136 844,62 €,*
 - *Vaisseau, à hauteur de 33 413,19 €,*
- *Autorise le Président, s'agissant des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement (article L.5217-10-9 du Code général des collectivités territoriales), pour le budget principal et les budgets annexes de la collectivité, votée sur l'exercice 2024 par la Collectivité européenne d'Alsace, d'engager, de liquider et de mandater dans les limites figurant dans les annexes 1 et 2 faisant apparaître leur couverture en crédits de paiement 2025,*
- *Autorise le vote, pour les structures les plus fragiles financièrement, de premières subventions de fonctionnement (hors AE), limitées à 40 % maximum du montant accordé au titre de 2024 par la Collectivité européenne d'Alsace et d'en autoriser le versement en une seule fois, à l'issue du vote de la Commission permanente,*
- *Précise qu'une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente pour ces structures après l'adoption du budget primitif,*
- *Autorise le versement avant l'adoption du budget d'acomptes pour les contributions obligatoires et les participations statutaires dans la limite des montants versés par la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 sur la même période,*
- *Précise que le versement des dotations aux collèges sera effectué sur la base des montants votés par la Collectivité européenne d'Alsace pour 2025 en vertu de la délibération du 21 octobre 2024 relative à la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2025,*
- *Autorise, pour le Fonds de Solidarité Logement, le vote et le versement dans leur globalité des subventions en relevant,*
- *Autorise, dans le cadre du Fonds d'Intervention Alsacien (FIA), dès janvier 2025, le vote et le versement de subventions dans leur globalité avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite des crédits votés en 2024,*
- *Autorise l'attribution au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), d'un produit complémentaire à la part de taxe d'aménagement dédié au CAUE fixé à 0,095% en vertu de la délibération n°CD-2021-3-8-7 du 15 février 2021 relative aux taux de fiscalité locale et aux exonérations fiscale. Produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource totale mensuelle de 120 916,67 € pour le mois de janvier, février, mars et avril 2025.*

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-3-1 - AVENANT FINANCIER POUR LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AU FONDS DE COMPENSATION DU HANDICAP ALSACE POUR L'ANNÉE 2024

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de l'avenant financier pour la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au fonds de compensation du handicap Alsace. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au Fonds de Compensation du Handicap Alsace à hauteur de 114 000€ pour l'année 2024 ;*
- *Approuve l'avenant financier, à conclure avec le groupement d'intérêt public « Maison des Personnes Handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace », pour la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au Fonds de Compensation du Handicap Alsace pour l'année 2024, joint à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit avenant ;*
- *Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :*

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P105	O003	P105E01	T01	65-651123-425	114 000 €
TOTAL					114 000 €

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-9-2 - MISE EN PLACE DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES POUR LA LOCATION DE SALLES DANS LES LOCAUX DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

M. André ERBS, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la mise en place de tarifs complémentaires pour la location de salles dans les locaux de la Collectivité européenne d'Alsace. Je ne pense pas que cela soit retenu. Je n'ai pas le même ordre ? Regarder ce qu'il y a à l'écran. Comme ça vous avez l'ordre normal. Concernant les tarifs complémentaires pour la location de salles, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Adopte la grille tarifaire telle que présentée en annexe, pour la location de salles des sites administratifs de la Collectivité européenne d'Alsace, à compter du 1^{er} novembre 2024 ;
- Valide le principe de gratuité de la salle pour les associations à but non lucratif, les administrations d'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics exploitant un service public administratif, et tout autre partenariat décidé pour lequel la gratuité des frais annexes pourra également être appliquée ;
- Précise que les recettes seront imputées, le moment venu, sur le budget de la Collectivité comme suit :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Dépenses	Recettes
P026	O004	E02	Variable annuellement	70 – 7083 – 01		Recettes de fonctionnement

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-5-1 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES ALSACIENS POUR L'ANNEE 2024

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite des dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges alsaciens pour l'année 2024. Est-ce que quelqu'un souhaite qu'il soit retenu ? Ce n'est pas le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Attribue 14 241 € de bonus énergie aux collèges publics alsaciens figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- Attribue à divers collèges publics et privés sous contrat des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 1 122 090,98 € :
 - 63 037,09 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 de la présente délibération;
 - 924 458,39 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe de la présente délibération 3 ;
 - 53 149 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat figurant en annexe 4 de la présente délibération ;
 - 60 715,50 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 5 de la présente délibération;
 - 5 484 € pour la participation au financement des ateliers d'enseignement scientifique et technologique selon les tableaux joints en annexes 6 de la présente délibération ;

- 1 524 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipement, matériels et mobilier en faveur du collège public figurant en annexe 7 de la présente délibération ;
 - 13 723 € de subventions d'investissement pour l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS des collèges publics alsaciens figurant en annexe 8 de la présente délibération.
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P194	O001	P194E01	T97	(1064) 65-655112-221	53 149,00 €
P196	O003	P196E01	T96	(1065) 65-655111-221	1 053 694,98 €
P196	O003	P196E01	T101	(1065) 65-655111-221	14 241,00 €
P202	O001	P202E14	T84	(1083) 204-20431-221	1 524,00 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	13 723,00 €
TOTAL					1 136 331,98 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace participant au projet 2024 « Journal au collège ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace invités le 2 ou 9 octobre 2024 pour participer au projet « Décroche ton stage ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace invités lors de la journée porte ouverte du contournement de Châtenois.
Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics. Il y a plusieurs amendements, donc il est forcément retenu.

Ensuite, on passe à la contribution poids lourds R-Pass. Il est bien évidemment retenu. Il y a certains amendements.

CD-2024-3-14-1 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DE L'AIRE DE SERVICE DE L'A35 A BATTENHEIM

Mme Patricia BOHN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la délégation de service public et de la concession de l'aire de service A35 à Battenheim. Est-ce qu'il est retenu ? Non, ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le choix de la Société TotalEnergies Marketing France en qualité de concessionnaire de l'Aire de Service de l'A35 à Battenheim, dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans pour la rénovation, l'entretien et l'exploitation de l'aire de service ;*
- *Approuve la tarification des prestations de service public à mettre en œuvre par la Société TotalEnergies Marketing France, dans le cadre de la délégation de service public précitée, ainsi que les modalités de leur évolution, telle que précisée par la grille tarifaire jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Approuve le contrat de concession et ses annexes contractuelles, joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer le contrat précité avec la Société TotalEnergies Marketing France.*

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la prolongation pour 2025 du contrat cadre de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'agriculture d'Alsace. Il est retenu.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire Nord Alsace, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Il est retenu.

CD-2024-3-10-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Michèle ESCHLIMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire Ouest, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat. Il n'est pas retenu. Pas d'oppositions ? D'abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bouxwiller

Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Projet de rénovation du centre aquatique Atooo de Hochfelden

B. Canton de Ingwiller

Commune de Sarre-Union – Projet de rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union

C. Canton de Molsheim

Commune de Duttlenheim - Rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim

Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, 3 (trois) subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 346 525 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace comme suit :

- une subvention d'un montant maximal de 116 525 €, représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 776 831 € au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour la rénovation du centre aquatique Atoo-o de Hochfelden ;*
- une subvention d'un montant maximal de 100 000 € correspondant à 22% d'une dépense éligible de 454 611 € HT au bénéfice de la Commune de Sarre-Union pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique à Sarre-Union ;*
- une subvention d'un montant maximal de 130 000 € correspondant à 25% d'une dépense éligible de 520 000 € HT au bénéfice de la Commune de Duttlenheim pour la rénovation du terrain de football en gazon synthétique de Duttlenheim ;*

Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;

Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;

Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;*
- Le solde à la fin de l'opération.*

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>NATANA</i>	<i>Montant</i>
<i>P063</i>	<i>O016</i>	<i>P063E07</i>	<i>T01</i>	<i>3255-204-2324-54</i>	<i>346 525 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>346 525 €</i>

Adopté à l'unanimité.

1 non-participation au vote Marc SENE, Maire de la Commune de Sarre-Union

CD-2024-3-11-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Jean-Louis HOERLE, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire Eurométropole de Strasbourg. Il n'est pas retenu. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l'Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

- *Création d'un Pôle Enfance, porté par la Commune d'Entzheim, sur le canton de Lingolsheim*
- *Création d'un Pôle Sénior, porté par la Commune d'Entzheim, sur le canton de Lingolsheim*
- *Extension du pôle boulangerie-pâtisserie du Centre de Formation Bernard Stalter, porté par la Chambre des Métiers d'Alsace, sur le canton d'Illkirch-Graffenstaden*
- *Création de la nouvelle Mission Locale Relai Emploi de Schiltigheim, porté par la LOCUSEM, sur le canton de Schiltigheim*
- *Attribue quatre subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 1 178 125 € telles que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :-*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 256 230 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 1 708 201 € HT, à la Commune d'Entzheim pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels au sein du Pôle Enfance ;*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 433 609 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 2 890 728 € HT, à la Commune d'Entzheim pour la création d'un Pôle Senior ;*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 375 096 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 1 875 481 € HT, à la Chambre des Métiers d'Alsace pour l'extension du pôle boulangerie-pâtisserie du Centre de Formation Bernard Stalter ;*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 113 190 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 754 600 € HT, à la LOCUSEM pour la création de la nouvelle Mission Locale Relai Emploi de Schiltigheim ;*
- *Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les partenaires susmentionnés, pour les projets subventionnés, jointes*

en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- Précise que les imputations correspondantes aux subventions précitées sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits concernés seront prélevés les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	1 178 125 €
TOTAL					1 178 125 €

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-12-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Nathalie KALTENBACH, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire Centre Alsace. Est-ce que vous souhaitez le retenir ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Centre Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Sélestat

- projet de création d'une piste cyclable sur la digue Tulla entre Marckolsheim et Schoenau porté par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
- projet de création de salles de réunions et espaces mutualisés ouverts aux partenaires, au sein du nouveau siège de l'ARIENA à Sélestat

B. Canton de Sainte-Marie-aux-Mines

- projet de création d'une Maison du Val d'Argent porté par la Communauté de Communes du Val d'Argent ;

- *Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Alsace Centre Alsace, trois subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total maximum de 483 889 € et telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour les projets précités, répartis comme suit :*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 102 690 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 513 450 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour le projet de « création d'une piste cyclable et d'une voie verte sur la digue Tulla entre Marckolsheim et Schoenau » ;*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 174 630 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 164 200 € TTC au bénéfice de l'association ARIENA pour le projet « Création de salles de réunions et espaces partagés ouverts aux partenaires, au sein du nouveau siège de l'ARIENA à Sélestat » ;*
 - *une subvention d'investissement d'un montant maximal de 206 569 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 1 032 844 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes du Val d'Argent pour le projet de « Maison du Val d'Argent » ;*
- *Approuve l'avenant à la convention partenariale relative au développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim susvisée, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Alsace Centrale et l'Office de Tourisme du Grand Ried, concernant le projet précité de création d'une piste cyclable et d'une voie verte sur la digue Tulla entre Marckolsheim et Schoenau,*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit avenant, joint en annexe à la présente délibération,*
- *Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les autres projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions précitées, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;*
- *Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.*

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253 – 204-2324-515	174 630 €
P063	O016	P063E07	T01	3255 – 204-2324-54	309 259 €
TOTAL					483 889 €

Adopté à l'unanimité.

3 non-participations au vote Catherine GREIGERT, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim Pierre BIHL et Emilie HELDERLE, membres du bureau au sein de l'ARIENA

CD-2024-3-13-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE REGION DE COLMAR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Éric STRAUMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire région de Colmar. Est-il retenu ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Région de Colmar 2022-2025, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :

- au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :
 - le projet de construction d'un nouveau périscolaire porté par la Commune de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR;
 - le projet construction d'un nouveau périscolaire à OBERENTZEN porté par la Communauté de Communes du CENTRE HAUT-RHIN.

- Attribue à la Commune de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR une subvention d'investissement d'un montant maximal de 291 030 €, représentant 14% d'une dépense éligible de 2 113 788 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération,

- Attribue à la Communauté de Communes du CENTRE HAUT-RHIN, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 314 318 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 2 095 454 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation du périscolaire d'OBERENTZEN précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération,

- Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,

- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement, la Commune d'HERRLISHEIM-PRES-COLMAR ainsi que la Communauté de Communes CENTRE HAUT-RHIN, pour les projets subventionnés précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat,

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O016	P63E07	P063O016T0 1	3253 - 204-2324- 515	314 318 €
P063	O016	P63E07	P063O016T0 1	3255 -204-2324-54	291 030 €
TOTAL					605 348 €

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-14-2 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMÉRATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Marie-France VALLAT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission de l'agglomération de Mulhouse, il s'agit ensuite du fonds d'attractivité, territoire agglomération de Mulhouse. Est-ce certains souhaitent qu'il soit retenu ? Non. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

- *au titre de l'enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet de Tiers-Lieu à Box Briand porté par la Ville de Mulhouse ;*
 - *le projet d'itinéraire en modes doux : opération d'aménagement du secteur Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants porté par la Ville de Mulhouse ;*
 - *le projet de création d'un Tiers Lieu à Berrwiller portée par la commune de Berrwiller.*
- *au titre de l'enjeu « territoire attractif » :*
 - *le projet de numérisation et l'optimisation énergétique des plateaux scéniques de la Filature porté par la Ville de Mulhouse ;*

- au titre de l'enjeu « territoire durable » :
 - le projet *Mulhouse Diagonales* : renaturation et aménagement de l'ancienne friche *Stoessel* porté par la Ville de Mulhouse ;
 - le projet de réhabilitation de la place *Munderkingen* à *Riedisheim* portée par le Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon.
- Attribue à la Ville de Mulhouse :
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 90 666 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 453 330 € HT, au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de *Tiers-Lieu* à *Box Briand*, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°8 joints en annexe à la présente délibération ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 20 762 €, soit 10% d'une dépense éligible de 207 619 € HT, au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'itinéraire en modes doux : opération d'aménagement du secteur *Arsenal-Tanneurs-Bons Enfants* telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°13 joints en annexe à la présente délibération ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 120 980 €, soit 10% d'une dépense éligible de 1 209 820 € HT au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de numérisation et l'optimisation énergétique des plateaux scéniques de la *Filature* telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°20 joints en annexe à la présente délibération ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 347 €, soit 15% d'une dépense éligible de 168 978 € HT au titre de la convention de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet *Mulhouse Diagonales* : renaturation et aménagement de l'ancienne friche *Stoessel* telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°3 joints en annexe à la présente délibération ;
- Attribue à la Commune de Berrwiller une subvention d'investissement d'un montant maximal de 760 916 € représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 5 072 775 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un *Tiers Lieu* à Berrwiller, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- Déroge au règlement budgétaire et financier autorisant à la Commune de Berrwiller à revendre le bâtiment où se trouve la *Maison de Santé Pluriprofessionnels*, à la *SISA*, avant l'échéance de 10 années sans que la Collectivité européenne d'Alsace ne sollicite le remboursement de la subvention à la Commune de Berrwiller ;
- Décide de déroger au règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace et autorise la Commune de Berrwiller à revendre à la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires, le bâtiment accueillant la *Maison de Santé Pluriprofessionnelle* qui est situé au sein du *Tiers Lieu* précité, avant l'expiration d'un délai de dix ans à compter de l'achèvement des travaux, sous réserve que le bâtiment abritant la *Maison de Santé Pluriprofessionnelle* demeure affecté par la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires au *Pôle Santé* et à l'accueil de professionnels de santé dans un délai de dix ans à compter de l'achèvement des travaux ;

- *Attribue au Syndicat des Communes de l'Ile Napoléon une subvention d'investissement d'un montant maximal de 226 247 € représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 1 508 313 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réhabilitation de la place Munderkingen à Riedisheim, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;*
- *Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Approuve les conventions de partenariat à conclure notamment entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement la Ville de Mulhouse et la Filature, la Commune de Berrwiller et le Syndicat des Communes de l'Ile pour les projets subventionnés précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;*
- *Approuve la convention d'utilisation des installations sportives du gymnase Saint Jean à Rixheim à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Commune de Rixheim et le collège public Capitaine Dreyfus de Rixheim, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ainsi que la convention d'utilisation des installations sportives du gymnase Saint Jean à Rixheim précitée ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par la délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire.*

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3255-204-2324-54	760 916 €
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	484 002 €
TOTAL					1 244 918 €

Adopté à l'unanimité.

2 non-participations au vote Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse

**CD-2024-3-15-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE SUD ALSACE -
ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DES
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

M. Nicolas JANDER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite du fonds d'attractivité Alsace, territoire Sud Alsace. Est-il retenu ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Confirme, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025 ainsi que du contrat de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération et la Commune de Saint-Louis, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :*
 - *Au titre de l'enjeu « attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire » :*
 - *Le projet de rénovation de l'épicerie sociale et solidaire Le Panier du Rangen porté par la commune de Thann.*
 - *Au titre des enjeux « environnement / écologie : soutenir la transition énergétique du territoire » et « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace » :*
 - *Le projet de rénovation énergétique de l'espace loisirs porté par la Commune de Saint-Louis.*
 - *Au titre de l'enjeu « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace » :*
 - *Le projet de réfection du sol du Sportenum porté par la Commune de Saint-Louis ;*
 - *Le projet de réhabilitation et rénovation énergétique du centre aquatique de Wesserling porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.*
- *Attribue à la Commune de Thann une subvention d'investissement d'un montant maximal de 34 560 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 138 241 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de rénovation de l'épicerie sociale et solidaire Le Panier du Rangen, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;*
- *Attribue à la Commune de Saint-Louis une subvention d'investissement d'un montant maximal de 302 135 €, représentant 10 % d'une dépense éligible de 3 021 350 € HT, au titre de la convention de partenariat précitée et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de rénovation énergétique de l'espace loisirs, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche descriptive de projet n°9 joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Attribue à la Commune de Saint-Louis une subvention d'investissement d'un montant maximal de 37 500 €, représentant 30 % d'une dépense éligible de 125 000 € HT, au titre de la convention de partenariat précitée et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réfection du sol du Sportenum, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche descriptive de projet n°14 joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Attribue à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 200 000 €, représentant 27,66 % d'une dépense éligible de 4 338 787 € HT, au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réhabilitation et rénovation énergétique du centre*

aquatique de Wesserling, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération

- Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement la Commune de Thann et la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour les projets subventionnés précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - o Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - o Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	P063O016	P063E07	P063O0016T01	3253 – 204- 2324-515	1 574 195 €

Adopté à l'unanimité.

3 non-participations au vote Pascale SCHMIDIGER, Maire de la Commune de Saint-Louis et Vice-Présidente de Saint-Louis Agglomération Daniel ADRIAN et Thomas ZELLER, Vice-Présidents de Saint-Louis Agglomération

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, concernant les actions en faveur de la culture, il s'agit du schéma alsacien des enseignements artistiques. Il y a des amendements, donc il est forcément retenu.

Il s'agit ensuite des mesures diverses concernant les ressources humaines. Il est retenu également.

CD-2024-3-8-5 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, concernant la Commission efficacité et sobriété financière, il s'agit du compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de marchés publics. Est-ce que ce rapport est retenu ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative aux délégations exercées par ses soins en matière de commande publique du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, conformément aux tableaux joints en annexe.

Acte est donné

M. LE PRÉSIDENT – Et puis il y aura tous les vœux.

CD-2024-3-8-2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Au regard de ces éléments, la parole est donnée maintenant à Lara MILLION pour la décision modificative n° 2 du budget primitif. Je dois vous quitter pendant quelques minutes. Mais je vous laisse entre de bonnes mains, Lara et Pierre.

M. le Président quitte l'hémicycle.

Mme MILLION – Monsieur le Président, chers collègues. On vous a préparé un PowerPoint sur la décision modificative n° 2. Deux, trois éléments avant de vous parler de cette décision modificative. La DM2, comme la DM1, comme le budget, ce sont évidemment des actes budgétaires en responsabilité, vous l'avez bien compris. En DM1, nous avons déjà fait des correctifs, parce qu'une décision modificative vient pour corriger le budget. Et évidemment, en DM2, de nouveau.

Deuxième point. Je vous rappelle que notre budget primitif de 2024 était un principe d'intervention de proximité, d'efficacité, de simplicité, d'innovation, de soutien aux plus fragiles, et nous avons toujours cela évidemment comme ligne de mire dans nos actions au quotidien.

Je me permets évidemment de répondre tout de suite à Monsieur KOBRYN par rapport à ses propos liminaires, en lui donnant deux éléments. Premier élément. Tout ce qui est excessif est insignifiant. Donc faites attention. C'est le premier élément. Deuxième élément. Vous étiez en Commission des finances, où nous avons évidemment évoqué la décision modificative. À 22 h 08, la veille de cette Commission des finances, vous nous avez envoyé dix-huit questions. On vous traite bien, parce qu'à 9 h du matin le lendemain matin, on a répondu à toutes vos questions. Vous nous avez même remerciés pour ce travail. Donc faites attention, ne dites pas ce que vous avez dit tout à l'heure, parce que vous mettez tout le monde au même niveau, et en plus vous vous contredisez d'une Commission à une autre, et en séance plénière. Quelle mauvaise image cela peut donner. Mais je pense que c'est votre souhait, toujours donner de mauvaises images sur les élus en responsabilité, les élus qui travaillent, qui essaient de faire au mieux, dans des situations aujourd'hui compliquées. Il faut quand même qu'on se le dise.

Cette décision modificative n° 2 est évidemment équilibrée, parce que nous ne pouvons pas, nous, être en déficit, je vous le rappelle. On a ajusté des dépenses de fonctionnement.

Sur les 7,6 millions d'euros, on a mis des réserves au niveau de la dotation de finance, parce que nous avons mis en réserve des financements pour le Ségur, pour d'autres points et éléments importants. Sur la solidarité, il y a des dépenses supplémentaires pour 4,2 millions pour l'enfance et 2,2 millions pour l'autonomie. Pour l'enfance, c'est pour l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés. C'est en terme général. Et sur l'autonomie, c'est également l'augmentation pour l'hébergement des personnes en situation de handicap. Ensuite nous avons également intégré des dépenses complémentaires au titre de l'immobilier. C'est ce qui concerne les fluides, mais vous avez toute l'explication bien entendu dans la délibération. Il s'agit aussi de 400 000 euros au titre de l'entretien des routes.

Nous avons aussi réorganisé nos recettes. Sur la réorganisation des recettes, nous avons plus de recettes au titre de l'autonomie. Ce sont des réajustements, parce que nous essayons toujours de réajuster les recettes quand elles arrivent. Et nous avons diminué. C'est bien une diminution de recettes, de 10 millions d'euros. On a réajusté le montant des droits de mutation. Je vous rappelle qu'au budget primitif de 2024, les droits de mutation étaient estimés à 260 millions d'euros. En DM1, nous avons déjà diminué également ces droits de mutation, parce que nous connaissons la situation actuelle en France. Et en DM2, nous réajustons encore la prévision d'atterrissage des droits de mutation.

Sur la section d'investissement, nous avançons très bien, par rapport à des travaux. Pour certains autres, il y a des décalages. Là où nous évoluons, et nous avons bien travaillé, et surtout là où nous avons besoin de crédits supplémentaires, c'est sur l'immobilier, parce que nous développons le plan photovoltaïque. C'est également sur l'immobilier des collèges, avec une maintenance lourde qui se développe : la mise en sécurité des collèges, les clôtures, la vidéoprotection. Et nous avons, sur les routes, des décalages. C'est pour ça que nous avons des diminutions de dépenses d'investissement.

Sur les recettes d'investissement, il s'agit principalement de subventions INTERREG, de subventions FEDER et de subventions d'État. C'est pour ça que vous avez des augmentations de recettes d'investissement.

Cette proposition de décision modificative est évidemment équilibrée, comme vous pouvez le voir, entre recettes et dépenses.

Voilà les éléments que je voulais vous donner sur la décision modificative, en sachant que sur la deuxième délibération, sur les autorisations de programme, nous réajustons bien entendu ces montants. Il s'agit d'autorisations de programme par rapport au décalage positif ou au décalage négatif sur les dépenses ou les recettes d'investissement, dont je viens de vous exposer les éléments.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la DM2 et sur les autorisations de programme.

M. le Président a repris place.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Charles SITZENSTUHL.

M. SITZENSTUHL – Merci Monsieur le Président. Merci à notre Vice-présidente aux finances pour la présentation de cette décision modificative financière.

Je voulais juste profiter de ce débat, faire un point d'accroche sur le budget des routes, comme conseiller d'Alsace du canton de Sélestat. Et j'associe bien sûr à mes propos Catherine GREIGERT, conseillère d'Alsace du canton de Sélestat. Je voulais dire publiquement à quel point nous sommes heureux que le contournement de Châtenois soit enfin terminé, achevé, inauguré. Nous l'avons fait il y a quelques jours en votre présence, Monsieur le Président. Vous le savez, chers collègues, c'est la fin d'un feuilleton de près

d'un demi-siècle, puisque dans les années 70, il y avait eu les premières réflexions pour voir comment nous pouvions décongestionner le passage de Châtenois. Tout le monde a eu l'occasion de suivre ça dans la presse. C'est un chantier absolument majeur qu'a pris en charge la Collectivité européenne d'Alsace à sa création, qu'elle a réussi à amener à bon port. C'était l'un des plus grands investissements publics d'Alsace des dernières années.

Je voulais donc vraiment remercier l'ensemble des collègues pour le soutien constant dont vous avez fait preuve vis-à-vis de ce dossier, précédemment aussi lorsque Marcel BAUER était conseiller général du secteur. Je souhaitais remercier aussi les services des routes de la Collectivité européenne d'Alsace, qui ont été d'un professionnalisme et d'une réactivité exceptionnels. D'ailleurs, la commune de Châtenois s'en est faite l'écho. Et puis je voulais vous faire aussi, pour terminer, un retour d'expérience, sur le fait que depuis quelques jours, nous voyons effectivement la différence, notamment pour les usagers qui doivent voyager entre la plaine d'Alsace et les deux vallées, que sont la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines d'une part et la vallée de Villé d'autre part. Donc merci à tous. Et puis surtout, prenons exemple sur le travail remarquable qu'on fait les services.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Charles. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Monsieur le Président, chers collègues. La décision modificative soumise au vote de ce jour prévoit de porter le budget 2024 à 2,441 milliards d'euros. Poursuivant le même objectif, en ne réalisant pas les dépenses nécessaires pour le fonctionnement du social et du médico-social, vous continuez de retenir une logique austéritaire où ce sont les travailleurs, les salariés des structures financées par la CeA, les publics les plus faibles, les plus vulnérables, celles et ceux pour lesquels le Département a été créé, qui font les frais de vos choix. Sur les 16 millions de dépenses de fonctionnement supplémentaires prévues dans cette décision, seuls 9 millions sont des dépenses réelles, puisque 7 millions sont de la mise en réserve. Le RSA se voit affecter un budget en baisse depuis plusieurs années, sans budget à l'adresse des personnes qui ont droit au RSA mais qui ne savent pas comment le demander ou ont honte de le demander. En revanche, fort heureusement, les dépenses ont augmenté pour l'accompagnement des personnes âgées dépendantes, les personnes en situation de handicap et les mineurs non accompagnés.

Côté recettes, vous sembliez compter sur les droits de mutation, qui constituent pourtant une recette très aléatoire. Or ce sont 10 millions en moins. Nous pouvons douter de la bonne gestion dont vous vous prévaliez à chaque séance sur le budget et ses modifications. Les recettes en matière d'accompagnement médico-social pour les personnes âgées dépendantes et les personnes en situation de handicap proviennent directement de l'augmentation des tarifs payés par les familles. Autrement dit, vous choisissez de reporter la charge budgétaire sur les familles, mettant ainsi en concurrence celles qui auront les moyens de payer et celles qui n'auront pas les moyens de payer. Le rôle du Département est pourtant de constituer un filet de secours, d'aider celles et ceux qui n'ont pas les moyens, c'est l'aide sociale à l'hébergement pour les EHPAD pris en charge par le Département qui relève de notre rôle et qui permet d'aider les familles. Or vous refusez encore l'augmentation de l'aide sociale à l'hébergement.

Voici les raisons pour lesquelles je voterai contre cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT – Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voulais réagir aux propos de mon collègue Charles SITZENSTUHL concernant le contournement de Châtenois. Une sortie scolaire a été organisée pour les enfants, pour inaugurer cette nouvelle route. Je me posais la question de l'honnêteté de cette démarche, puisque je pense qu'il serait intéressant d'emmener les jeunes sur le territoire quand la nature est encore intacte, pour leur montrer ce qui va être détruit. Je pense qu'il serait intéressant de montrer la nature avant le

saccage, plutôt que d'emmener les enfants et finalement quelque part faire du greenwashing avec de l'argent public. C'était une remarque que je voulais faire. Je suis très attentive à l'honnêteté qu'on a envers les jeunes, et les manipulations qu'on peut faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – J'aimerais qu'en parallèle, vous souligniez l'engagement de la Collectivité dans les centres d'initiation à la nature et à l'environnement, puisque nous sommes la seule collectivité de France à être équipée, sur tout le territoire, en centres d'initiation à la nature et à l'environnement. Il s'agit de 1,2 million d'euros, que nous finançons chaque année. Vous pourriez nous dire que, du coup, on encourage le vote écologique. On ne devrait donc pas le faire, puisqu'il s'agirait d'un parti pris partisan. Donc vous voyez qu'il est important, puisque 80 % des mobilités se font sur nos routes, que les jeunes comprennent comment ça fonctionne, une route, comment ça s'organise et comment ça se construit. Comme il est important qu'ils aient une conscience environnementale très développée. C'est pour ça que nous avons des actions dans les CINE et dans les collèges, dans un esprit responsable et équilibré.

Il y a d'autres demandes de prise de parole. Éric STRAUMANN, et après Jean-Philippe MAURER et Monique HOULNE.

M. STRAUMANN – Président, très rapidement. Je proposerai aux élus de Strasbourg de changer le nom de la ville. C'est la « ville des routes », *Straßburg*. Si j'étais élu écologiste, voilà une mesure forte qui permettrait de prendre conscience que les routes ne sont pas des éléments de l'avenir d'une société.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monique HOULNE, et après Jean-Philippe MAURER.

Mme HOULNE – Merci Président. Je voudrais simplement rappeler que ce contournement de Châtenois bénéficie aussi à nos jeunes, à tous les lycéens qui tous les matins rejoignent Sélestat pour aller à leur lycée, et qui vont pouvoir peut-être partir un peu plus tard que 6 h 30, heure à laquelle ils partent depuis nos villages. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – C'est concret. Jean Philippe.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Il faut quand même rappeler que ce contournement de Châtenois était attendu de très longue date. Et la meilleure preuve de l'attente forte des habitants, c'était la journée festive pour la fin des travaux. Personne n'a été contraint de venir participer à cette journée festive. Plus de 3 000 personnes sont venues spontanément, de leur plein gré, participer à cette journée festive. Président, vous y étiez, j'y étais avec nos collègues du territoire, et je crois que ce sont des moments uniques où on peut mesurer une forme de bonheur de voir un tel contournement se réaliser. Et on s'aperçoit que l'action de la Collectivité européenne d'Alsace répond à l'attente des habitants. Je crois que, commenter de loin un engagement de proximité attendu provoque effectivement un décalage. Je suis très touché par cette joie des habitants de s'approprier ce contournement, de cette façon là aussi. Je crois que c'était le moment finalement de le souligner. Personne n'est venu, comme on dit, à l'insu de son plein gré. Je tenais à rappeler cet engagement-là, celui de tous ceux qui s'y sont consacrés, ils sont nombreux. C'est véritablement un aboutissement. J'ai même le souhait qu'à l'avenir, lorsque de tels équipements se réaliseraient et seraient mis en service, nous ayons encore des moments festifs comme celui-là. Cela rappelle également finalement la bonne synergie entre la Collectivité et les habitants du territoire. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. En introduction, vous avez évoqué les centres d'initiation à l'environnement, qui sont effectivement un aspect intéressant de notre politique publique. Mais je vous incite à développer davantage cette politique, puisqu'on

collecte 16 millions d'euros de taxe auprès des Alsaciennes et des Alsaciens, et chaque année on n'en dépense que 8 millions d'euros. Donc on a là aussi un pactole qui est fléché et qui ne peut pas être dépensé ailleurs. Donc on aurait l'occasion vraiment de construire une politique très ambitieuse d'éducation à l'environnement sur notre territoire.

Je reviens maintenant à la décision modificative. Vous ne serez pas surpris. Tout comme le budget primitif lui-même, cette décision modificative pour nous n'est pas à la hauteur des enjeux de notre territoire. Ma collègue Fleur LARONZE a pu vous donner son point de vue là-dessus. Vous poursuivez en effet votre logique comptable. Elle est déconnectée en partie du terrain, des besoins et de la vie des gens. Vous aviez, comme cela a été dit, 7 millions d'euros d'excédent sur cette décision modificative. Ils ont été mis de côté. On a bien compris que c'est pour le Ségur, avec les décisions de l'État qui parfois nous tombent dessus sans aucune concertation, et on se retrouve là-dessus, pour dénoncer des pratiques et l'absence de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales. En revanche, ces 7 millions d'euros, dans le moment actuel, nous pensons qu'au contraire, il fallait les déployer au profit des habitantes et des habitants. Mais vous faites le choix de continuer à mettre de côté, faisant grossir encore les réserves.

Comme je le disais, il est certain que, quand on entend le gouvernement, on peut le comprendre. Mais pourquoi dans ce cas-là soutenez-vous un tel gouvernement ? Pourquoi avez-vous exprimé un tel enthousiasme lors de sa nomination ? Parce qu'à la fin, les choses sont claires : ce sont toujours les mêmes qui trinquent, les Alsaciennes et les Alsaciens. Et toujours pour les mêmes raisons : votre famille politique, qui fait des ravages tant au niveau local que national, en oubliant et délaissant tant de politiques publiques et de personnes.

Ces 7 millions d'euros auraient pu être mobilisés pour revenir sur certaines de vos décisions, que vous avez prises cette année : l'abandon des groupes d'entraide mutuelle, j'en ai déjà parlé, en pleine explosion des enjeux de santé mentale ; le gel du taux directeur des EHPAD, à l'heure où les établissements sont mis à genoux par votre inaction ; l'aide à la restauration scolaire dans les collèges pour les familles précaires, pour éviter qu'à peine 10 % des enfants dans les quartiers prioritaires ne soient demi-pensionnaires.

Mais non, vous continuez à regarder ailleurs, vers une sortie du Grand-Est, alors que la fusion des départements est loin, très loin, très, très loin d'être achevée. Mais également, vous vous orientez vers une réduction drastique de toutes vos politiques publiques l'année prochaine. Décidément, les Alsaciennes et les Alsaciens n'auront jamais eu de répit face à votre projet antisocial, antiécologique et antidémocratique. En l'absence de crise, il ne faut pas agir pour ménager la suite, et en cas de crise, il faut moins agir.

Seule lueur d'espoir dans cette décision modificative : la baisse de dépenses sur certains projets routiers. Est-ce que cette inflexion va se prolonger en 2025 ?

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez terminé votre temps de parole, Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Il y a deux délibérations, Monsieur le Président, donc j'ai le droit à deux fois 4 minutes.

Et conduire à annuler des projets inutiles ?

M. LE PRÉSIDENT – Bon, c'est terminé, vous avez dépassé.

M. KOBRYN – Il y a deux délibérations, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Vous reprendrez la parole sur la deuxième délibération. Très bien. Maintenant, Nicolas MATT. Et ensuite Denis SCHULTZ.

M. MATT – Monsieur le Président, mes chers collègues. Finalement, pour l’instant c’est une matinée sans surprise, parce que, que notre opposition soit contre cette décision modificative du budget, après tout, c’est quelque chose qui est logique, attendu, sans surprise. Malheureusement, on est dans le jeu politicien. Et moi je préférerais, quitte à être obstinément contre, que les arguments déployés ne soient pas des arguments paresseux. Moi j’aurais préféré qu’ils nous disent, écoutez, on est contre votre décision modificative, parce que vous savez, ça fait des années qu’on est contre la construction de routes, on est contre le déploiement de l’économie, on est contre le contournement de Châtenois. Au moins, cela aurait été quelque chose de consistant et d’attendu dans la tonalité de cette matinée. Mais quand même, qu’on nous explique que l’on soit contre cette décision modificative alors qu’on affiche des budgets à la hausse pour la protection de l’enfance, à la hausse pour l’investissement dans les collèges, sur des enjeux quand même de photovoltaïque, de sécurisation des collèges, de meilleur calorifugeage, pour que notre patrimoine soit plus vertueux d’un point de vue de la consommation d’énergie, ça devrait vous plaire. Alors s’il vous plaît, ne prenez pas ces exemples-là pour dire que vous êtes contre le budget, parce que vous n’êtes pas cohérents. Des ruptures de cohérence, c’est quand même dangereux.

Vous voyez, j’essaie de vous préserver, et en même temps, je vous félicite collectivement, parce qu’on sait que les temps vont être difficiles, on le sait tous, et ces enjeux-là méritent d’être préservés. C’est ce que nous affirmons ce matin politiquement, à travers cette décision modificative. Nous recentrons nos priorités dans un contexte qui demain va être difficile. Nous préparons les atterrissages. L’enfance, l’éducation, la jeunesse, les personnes âgées, toutes les publics fragiles dont nous avons la charge, c’est un signal que nous leur envoyons ce matin. Et c’est une main que vous refusez de leur tendre en votant avec obstination contre cette décision modificative. Encore une fois, c’était attendu, c’est malheureux. Mais au moins, choisissez bien vos arguments pour vous éviter une rupture de cohérence.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Juste quelques petites inexactitudes aussi que je voulais relever. Une inexactitude sur les recettes qui augmentent : ce ne sont pas les participations des familles mais la CNSA qui contribue plus fortement. Et concernant le gel des taux directeurs des EHPAD, on fait partie du tiers des départements les plus impliqués sur ce volet, 9 % en trois ans, et on travaille sur 2025. Donc là aussi, il s’agit de fausses informations.

Mais en parallèle de ça, Monsieur KOBRYN, vous savez tout d’un homme qui flambe au casino et laisse sa famille et ses enfants accueillir les huissiers. Nous, on ne veut pas gérer la collectivité de cette façon-là.

Denis SHULTZ.

M. SCHULTZ – Merci Monsieur le Président. Non, Monsieur KOBRYN, rassurez-vous, nous ne sommes pas surpris. Nous ne sommes pas surpris par vos propos excessifs. Vous êtes malheureusement égal à vous-même, dans l’invective et les attaques personnelles qui vous caractérisent. J’ose juste espérer que les membres de votre groupe ne soit pas d’accord avec tout ce que vous dites.

M. BIHL – Je prends le relais. Est-ce qu’il y a d’autres interventions sur ce rapport ? Ce n’est pas le cas. À moins que Lara voulait rajouter quelque chose, je vous propose de l’approuver. Qui est contre ? Pardon ? Non, les dix-sept points. On attend le verdict de nos juristes. Lara, tu veux intervenir ?

Mme MILLION – J’espère que vous vous éclatez un peu, à chaque fois que vous intervenez, parce que franchement, c’est d’un ridicule. Vous voulez voter pour un des points ? Parce qu’à la rigueur, si vous dites que vous votez pour un des points, on vote ce point séparément, et vous votez contre le reste. Je pense qu’on a autre chose à faire

aujourd'hui que de faire ce que vous dites. Vraiment, je trouve dommage l'image que vous donnez de ces élus d'opposition, puisqu'aujourd'hui vous n'êtes même plus constructifs. Au départ, on aurait pu penser que vous alliez pouvoir nous apporter des éléments constructifs à la réflexion, et c'est toujours bien d'avoir des élus minoritaires dans un groupe, parce que c'est ça la démocratie. Mais aujourd'hui, malheureusement, ce n'est pas l'image que vous donnez. Donc la vraie question c'est : est-ce que vous voulez voter pour un point du rapport ? Dans ce cas-là, celui-là, on peut à la rigueur, si le Président est d'accord, le faire, et puis ensuite le reste, vous votez contre, parce que vous votez toujours contre. Et puis arrêtez de vouloir dépenser de l'argent qu'on n'a pas. Franchement je ne vous donnerai même pas mes comptes personnels. Merci.

M. BIHL – Je vous lis les différents points. Concernant le premier, qui figure à la conclusion du rapport, il s'agit de m'autoriser à faire application pour les dépenses et les recettes de fonctionnement hors autorisation d'engagement des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, pour le budget principal et les budgets annexes de la Collectivité européenne d'Alsace. Qui est contre ? Il y a quatre contre. Qui s'abstient ?

Je poursuis. Il s'agit de m'autoriser à faire application pour les dépenses et recettes d'investissement, hors autorisations de programme, des dispositions de l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace pour le budget principal et les budgets annexes de la Collectivité. Qui est contre ? Qui souhaite s'abstenir ?

Il s'agit de m'autoriser, s'agissant des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme...

Ah oui, d'accord. Donc je reprends. Je reviens au premier point. Il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à 14 411 780,73 euros, en portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 440 982 020 euros, en tenant compte des ordres. Je propose d'approuver ce premier point. Qui est contre ? Quatre contre. Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à plus 97 024,50 euros pour la cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la cité de l'enfance à 6 825 881,05 euros. Qui est contre ? Quatre contre. Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à 301 788,10 euros pour le foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du laboratoire d'Alsace à 19 993 999,31 euros. Qui est contre ? Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à moins 50 000 euros pour le laboratoire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du laboratoire d'Alsace à 2 954 265,27 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à plus 20 000 euros pour la régie de production électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la régie de production à 949 142,22 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit de rappeler que le volume budgétaire pour le parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 7 797 575,04 euros. Qui est contre ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à 420 000 euros pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 598 873 euros. Qui est contre ? Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume budgétaire de la DM2 pour 2024 à moins 13 050 euros pour le parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du parc des véhicules à 29 708 812,04 euros, en tenant compte des restes à réaliser. Qui est contre ? Ok. Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit de décider de réviser pour la cité de l'enfance le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 5 121 552,64 euros, soit plus 63 445 euros en DM2 pour 2024. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit de décider d'admettre en non-valeur sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace les créances, dont 1 230 473,87 euros au titre du budget principal, dont 55 577,41 euros au titre des créances éteintes, 835,22 euros au titre du budget annexe du foyer de l'enfance, 17 507,14 euros au titre des créances éteintes pour le budget annexe du parc d'Erstein, et 1 227,90 euros au titre du budget annexe du laboratoire alsacien d'analyse, dont 904,18 euros de créances d'État. Le tableau figurant en annexe 9 est concordant avec l'état des restes à recouvrer des différents budgets de la Collectivité. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit d'affecter la somme de 11 752,02 euros correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité du budget annexe de la cité de l'enfance au crédit du compte 110 report à nouveau et au débit du compte 10687, réserve de compensation des charges d'amortissement, conformément à l'article 11. Ainsi, ce montant fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2025 en recettes de fonctionnement dans le chapitre 002, résultats de fonctionnement reportés. Qui est contre ?

Ensuite, il s'agit d'approuver la transformation en avance remboursable de 20 % du montant total payé à l'association Marie Pire. Il s'agit de 5 475 031,02 euros, soit 1 095 006,20 euros sur dix ans. Qui est contre ? Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'approuver l'échéancier de remboursement tel qu'il est joint en annexe 10. Qui est contre ? Toujours les mêmes. Qui souhaite s'abstenir ? Ok.

Ensuite, il s'agit d'attribuer au budget annexe du laboratoire alsacien d'analyse une subvention d'équilibre de 1 572 000 euros au titre de l'exercice 2024. Qui est contre ? Qui souhaite s'abstenir ?

Ensuite, il s'agit d'effectuer une reprise supplémentaire à hauteur de 619 625,15 euros afin de constituer au 31 décembre 2024 une provision de 5 281 850,16 euros correspondant aux débiteurs d'indus RSA passé en contentieux au 31 décembre 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit de préciser que les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations du 20 octobre 2023, du 18 décembre 2023 et du 20 juin 2024, restent inchangés pour 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Enfin, il s'agit d'approuver le versement d'une subvention d'équipement de 90 000 euros au centre hospitalier de Saverne dans le cadre du projet de maison du bien-être, située à Saverne. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à +14 411 780,73 € (+27 852 521,02 € en tenant compte des ordres), portant ainsi le volume*

budgétaire global du budget principal à 2 440 982 020,54 € (2 768 447 628,72 € en tenant compte des ordres (cf. Annexe 1) ;

- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à + 97 024,50 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 825 881,05 € (cf. Annexe 2) ;*
- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à + 301 788,10 € pour Le Foyer de l'Enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire d'Alsace à 19 993 999,31 € (cf. Annexe 3) ;*
- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à -50 000 € pour Le Laboratoire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire d'Alsace à 2 954 265,27 €, (cf. Annexe 4) ;*
- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à +20 000 € pour la Régie de Production électrique, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de Production à 949 142,22 € (cf. Annexe 5) ;*
- *Rappelle que le volume budgétaire pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, a été arrêté à 7 797 575,04 € (cf. Annexe 6) ;*
- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à – 420 000 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 598 873 € (cf. Annexe 7) ;*
- *Arrêter le volume budgétaire de la DM n°2 pour 2024 à -13 050 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 29 708 812,04 €, en tenant compte des restes à réaliser (cf. Annexe 8) ;*
- *Décide de réviser, pour la cité de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 5 121 552,64 €, soit + 63 445 € en DM n°2 pour 2024 ;*
- *Décide d'admettre en non-valeur sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace des créances dont :*
 - *1 230 473,87 € au titre du budget principal, dont 55 577,41 € au titre des créances éteintes ;*
 - *835,22 € au titre du budget annexe du Foyer de l'Enfance ;*
 - *17 507,14 € au titre de créances éteintes pour le budget annexe du Parc d'Erstein ;*
 - *1 227,90 € TTC au titre du budget annexe du laboratoire alsacien d'analyses, dont 904,18 € de créances éteintes.*

Le tableau figurant à l'Annexe 9 est concordant avec les états des restes à recouvrer des différents budgets de la Collectivité.

- *Affecte la somme de 11 752,02 €, correspondant à la neutralisation de la charge d'amortissement relative aux travaux de mise en sécurité du Budget annexe de la Cité de l'enfance, au crédit du compte 110 « Report à nouveau » et au débit du compte 10687 « Réserve de compensation des charges d'amortissement », conformément à l'annexe 11. Ainsi ce montant fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2025 en recettes de fonctionnement dans le 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;*

- Approuve la transformation en avance remboursable des 20 % du montant total payé à l'Association Marie Pire (5 475 031,02 €), soit 1 095 006,20 € sur 10 ans ;
- Approuve l'échéancier de remboursement tel que joint en annexe 10 ;
- Attribue au budget annexe du Laboratoire Alsacien d'Analyses une subvention d'équilibre de 1 572 000 € au titre de l'exercice 2024 ;
- Effectue une reprise supplémentaire à hauteur de 619 625,15 € afin de constituer au 31 décembre 2024 une provision de 5 281 850,16 € correspondant aux débiteurs d'indus RSA passé en contentieux au 31 décembre 2022 ;
- Précise que les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations n°CD-2023-3-8-2 du 20 octobre 2023, n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 et n° CD-2024-2-8-5 du 20 juin 2024 restent inchangés pour 2025 ;
- Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 90 000 € au centre hospitalier de Saverne dans le cadre du projet de Maison du bien-être à Saverne.

Adopté à la majorité.

Il est procédé au vote séparé pour chacun des 17 points de la délibération.

Pour chacun de ces 17 votes le résultat est le suivant : Adopté à la majorité 4 voix contre M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Lara.

Mme MILLION – Non, mais quelle honte ! Vous vous croyez où ? À l'Assemblée nationale ? Non mais franchement, vous vous rendez compte que vous avez voté tout contre ? J'ai tout vérifié. Je me suis dit, ils vont quand même être assez intelligents. Quand on demande le vote de seize points séparés, c'est qu'il y a au moins un vote pour lequel on est pour. Qu'est-ce que vous avez voulu faire ? Franchement, vous nous empêchez de travailler, vous faites perdre du temps à tout le monde. C'est vraiment du foutage de gueule.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Sans compter que vous êtes opposés à des augmentations de moyens pour la protection de l'enfance, par exemple. Il faudra que vous vous justifiez auprès d'eux. Mais par politesse, je vous donne la parole.

M. KOBRYN – De manière extrêmement courte, vous ne jouez pas le jeu de la délibération démocratique sur nos vœux et motions. Donc nous utilisons les seuls moyens pour vous faire entendre de jouer le jeu de l'hémicycle et de permettre le débat contradictoire. Donc si vous ne souhaitez pas que nos vœux et motions soient examinées, nous procéderons à des votes séparés.

M. LE PRÉSIDENT – Vous représentez dans l'expression à peu près 40, voire 60 %, il faut qu'on regarde, des expressions, alors que vous représentez, comme l'a dit Nicolas, 2,5% des élus. Je pense que la capacité d'intervenir est largement supérieure à ce que vous représentez. Je propose de passer au vote. Non, le vote c'est fait. J'ai de vieux réflexes.

CD-2024-3-8-3 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer au rapport suivant. Ce sont les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n° 2 du budget. Tu l'as présenté déjà. Du coup je propose de passer au vote. Oui, le cadre réglementaire. Mais vous savez, à jouer à ce petit jeu, vous êtes perdant. Parce qu'à ce moment-là, on va revoir le règlement intérieur. C'est ça que vous voulez ? Parce qu'on peut revoir le règlement intérieur. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. On essaie d'être avec des gens responsables. Visiblement vous ne l'êtes pas. Donc on va le faire.

Je vous propose d'abord d'arrêter le volume des AP à ouvrir et à augmenter à la DM2 2024 à 273 842 159 euros en dépenses d'investissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume des AP à diminuer à la DM2 du budget principal à moins 27 435 854 euros en dépenses d'investissement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume des AE à ouvrir et à augmenter à la DM2 2024 à 18 622 988 euros en dépenses de fonctionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit d'arrêter le volume des AE à diminuer à la DM2 2024 à moins 3 807 634 euros en dépenses de fonctionnement. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ensuite, il s'agit d'approuver les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE tels que figurant dans les annexes 1 et 2 au présent rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

CONSIDERANT

La modification d'ordre technique de l'annexe n°1 au rapport, conséquente à la modification de l'annexe 1 à la délibération CD-2024-3-8-4 « Exécution par anticipation du budget de la Collectivité Européenne d'Alsace ».

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2024 du budget principal à 273 842 159 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à diminuer à la DM2 2024 du budget principal à – 27 435 854,30 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM2 2024 à 18 622 988,86 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Arrête le volume des AE à diminuer à la DM2 2024 à – 3 807 634,95 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.*

Adopté à la majorité

Il est procédé au vote séparé pour chacun des 5 points de la délibération.

Pour chacun de ces 5 votes le résultat est le suivant : Adopté à la majorité, 4 voix contre : M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

CD-2024-3-5-2 - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS D'ALSACE POUR 2025

M. Nicolas MATT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, présenté par Nicolas MATT. C'est la proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour 2025.

M. MATT – Mes chers collègues. Comme vous le savez, la Collectivité européenne d'Alsace est la deuxième collectivité de France pour le nombre de collèges publics. Elle gère 147 établissements et alloue chaque année près de 175 millions d'euros à la réussite éducative, touchant ainsi plus de 90 000 collégiens.

Mais ce rapport est pour moi l'occasion de faire un point sur les réponses qui ont été les nôtres face à la crise énergétique qui a frappé durement nos collèges. En première intention, les marges de manœuvre de nos collèges ont été protégées des hausses de dépenses liées au fluide par la mise en place d'un bouclier énergétique financier, bouclier qui perdurera. Notre collectivité a aussi investi pour répondre à ce défi tout en s'inscrivant dans son objectif de réduction de 40 % de sa consommation énergétique entre 2010 et 2030, tout en intégrant 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Mes chers collègues, entre 2021 et 2024, malgré le vote contre de notre opposition aujourd'hui, ce sont 17 millions d'euros qui ont été investis dans le déploiement d'installations photovoltaïques sur les toitures des collèges publics. Par ailleurs, notre Collectivité a promu le raccordement des collèges au réseau de chaleur urbaine en complément d'opérations massives de calorifugeage sur les réseaux hydrauliques, de chauffage et d'eau chaude.

Nos efforts en termes de maîtrise de la consommation énergétique ne se limitent pas à des investissements lourds, mais également à de l'accompagnement fin des équipes, afin de maîtriser de façon ciblée la consommation d'énergie des collèges. En effet, des formations dédiées au bénéfice des agents de maintenance ont lieu, et nous sensibilisons les éco-délégués à une consommation moindre de l'énergie, offrant ainsi à nos collèges une mobilisation à 360°.

Ces multiples efforts, qui se poursuivront bien entendu en 2025 et au-delà, nous permettent, chère Lara MILLION, cette année budgétaire, de prévoir une baisse de 2 % sur le chauffage, 4 % supplémentaires sur le chauffage des collèges qui ont bénéficié des travaux de calorifugeage, et de 35 % de réduction d'électricité dans tous les collèges dotés de panneaux photovoltaïques qui ont été mis en service avant la fin de l'année 2024, encore une fois, malgré le vote contre de notre opposition.

C'est donc une dotation globale de fonctionnement en baisse qui est soumise à votre approbation, afin de tenir compte au plus près et au plus juste des moindres consommations énergétiques suite aux travaux que nous avons entrepris. Le périmètre et le point élève ne varient pas et sont conformes à la nouvelle dotation globale de fonctionnement des collèges harmonisée à l'échelle Alsace, que nous avons votée ensemble le 20 octobre 2022.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a trois amendements. Je propose de les présenter globalement. Et ensuite le rapporteur répondra à ces amendements. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Avant les amendements, il me paraît utile de parler quand même de la délibération, puisque c'est l'objet...

M. LE PRÉSIDENT – Non, le débat commence par les amendements, et après il y a le débat sur le reste. D'abord il y a les amendements qui sont examinés. C'est comme ça que ça fonctionne. Donc d'abord vous présentez les amendements. Après vous pourrez intervenir sur le débat global de la délibération. Mais d'abord ce sont les amendements.

M. KOBRYN – Entendu. Donc je présente rapidement les trois amendements. Le premier concerne la présentation du plan pluriannuel d'investissement. C'est un plan, vous l'avez annoncé, qui est important, massif. Je remercie les services et Pierre VOGT pour son suivi extrêmement rigoureux sur ce sujet et la présentation qui a été faite en Commission territoriale. Là, il s'agit plutôt d'en faire un débat public, qu'on puisse à un moment avoir un temps d'échange autour de cela, parce que ça engage notre Collectivité pour les années à venir, et il me paraît important que l'on puisse ici débattre de cet élément.

Le deuxième amendement concerne, vous ne serez pas surpris là non plus, la tarification solidaire, puisque même délibération, même constat, même amendement. Nous avons ce décrochage de demi-pensionnaires en Alsace. Pour nous, ce n'est pas une fatalité, c'est lié à notre politique publique d'accompagnement des familles. Un des leviers est de mettre en place la tarification solidaire. Donc ce droit à la restauration scolaire nous paraît important. On propose donc par cet amendement de revenir sur les 7 millions d'euros qui sont prélevés sur le dos des familles pour payer les salaires des agents et nos factures d'électricité, et de proposer à l'inverse une tarification solidaire.

Enfin, sur les logements de fonction, vous savez peut-être qu'à Strasbourg et Mulhouse, nous avons malheureusement souvent des élèves qui fréquentent nos établissements et dont les familles sont à la rue. Je crois qu'on ne peut pas décemment toutes et tous ici accepter cela. Donc ce que l'on propose par cet amendement, c'est de réquisitionner les logements de fonction pour mettre les familles à l'abri. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas, si tu veux bien répondre aux différents amendements, et nous passerons au vote des amendements ensuite.

M. MATT – Oui Président. Je vais reprendre les amendements dans l'ordre. Le premier amendement concerne le plan pluriannuel d'investissement dans les collèges. Je vois ce matin que vous avez dégainé le code des collectivités territoriales et notre règlement intérieur pour nous faire subir plus de seize points de vote sur le budget, alors que vous avez voté contre sur tout, alors qu'un seul vote contre aurait suffi. Donc je vois que vous êtes extrêmement attaché à nos règles de fonctionnement. Comme vous le savez, il n'existe pas de disposition légale imposant la publication de ce programme pluriannuel d'investissement. Ce programme pluriannuel d'investissement n'est pas caché. Nous en débattons en cinquième Commission, en Commissions territoriales. Il est suivi par plusieurs élus, dont notre collègue Pierre VOGT. Vous en avez vous-même pris connaissance. C'est un document de travail, qui nous est précieux, mais qui est un document de travail. Concernant le contexte budgétaire, vous n'êtes pas insensible à l'actualité. Vous savez que l'actualité budgétaire est ce qu'elle est. Les choses varient puissamment. Nous devons nous adapter. Donc ce document de travail est appelé à évoluer en permanence pour coller au plus près des réalités du terrain. Et à ce titre, comme tout document de travail, il est accessible aux élus. Il n'y a pas de difficulté. Mais nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de le présenter urbi et orbi, étant donné que c'est un document de travail qui évolue beaucoup, comme vous le savez. Donc sur ce point, je proposerai Monsieur le Président un vote contre cet amendement qui est présenté par nos collègues de l'opposition.

Je passe tous les amendements et on fait un vote global à la fin ? Ou on vote chaque amendement ? Je continue ? Ok.

Le deuxième amendement concerne la tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens. Vous me faites une mauvaise manière, Mesdames et Messieurs de l'opposition, j'en suis très triste. Car vous savez que je suis attaché, ainsi que de nombreux collègues qui travaillent en commission, à la mise en œuvre d'une tarification solidaire dans les collèges. C'est une mauvaise manière que je n'apprécie pas à titre personnel. Ça n'a pas beaucoup d'importance. Mais je trouve quand même que c'est faire preuve d'un manque de respect envers les élus qui travaillent et envers une philosophie qui évolue. C'est laisser croire que nous ne nous saisissons pas du sujet. Et avec votre niveau d'information, honnêtement, ce n'est pas très fair-play. Vous souhaitez une réponse, je vous la donne. Je vous rappelle qu'en Alsace, ce sont 5 millions de repas qui sont produits annuellement dans nos 92 cuisines de production. Nous en sommes très fiers. Et ce sont 6 millions de repas qui sont servis dans nos 117 demi-pensions au total. Donc il s'agit d'un énorme investissement de notre Collectivité pour la production de repas. Un autre élément semble vous échapper de manière récurrente. Je vais insister et vous le dire de façon très claire : dans le second degré, c'est-à-dire dans les collèges, contrairement au premier degré, c'est-à-dire les écoles, il existe des dispositifs pilotés par l'État ayant vocation à faciliter l'accès des collégiens à la restauration scolaire. La tarification, c'est le fonds social des collèges. Donc avec ces aides accordées, dans les cantines, certains collégiens mangent gratuitement, d'autres payent un peu plus que ceux qui mangent gratuitement. Donc il est faux de dire qu'il n'y a pas, de fait, une forme de tarification sociale dans nos collèges. Elle existe. Ce que nous cherchons à faire, c'est l'amplifier, la systématiser, la mettre en adéquation avec une nouvelle politique alimentaire. C'est pour ça que c'est un travail difficile. Mais on ne peut pas laisser croire qu'il n'y a pas de tarification sociale dans les collèges. Elle existe du fait de ce fonds social. Encore une fois, nos collègues sont parfaitement informés de l'avancée de nos travaux. Je proposerai donc un rejet de cet amendement.

Le dernier amendement est intitulé « pas d'enfants à la rue ». Déjà concernant le titre, qui peut être contre le fait de dire qu'il ne faut pas d'enfants à la rue ? C'est une manière un peu particulière d'essayer de nous faire croire que nous serions insensible à ce phénomène de société. C'est un petit peu triste. Je pense qu'on partage un socle de valeurs communes. Personne ne peut imaginer qu'on se réjouisse de la misère sociale. Personne ne peut imaginer que les élus que nous sommes sont insensibles au fait qu'il y a des familles à la rue. On sait qu'il y en a particulièrement à Strasbourg, à Mulhouse. C'est un phénomène absolument dramatique. Vous le savez très bien, encore une fois, parce que rien n'est caché. Nous travaillons effectivement à la mise à disposition du parc de logements de fonction prévus dans nos collèges pour des publics en fragilité. Cela part d'une expérimentation. Nous l'avons déjà fait pour les familles ukrainiennes. Encore une fois, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. En revanche, il ne vous aura pas échappé non plus, notamment à votre collègue Ludivine QUINTALLET qui suit tous ces dossiers de prêt, et je l'en remercie car elle le fait vraiment avec fond et sincérité, que nous sommes en crise du point de vue de la protection de l'enfance. Ça ne vous aura pas échappé. Le nombre de mineurs non accompagnés en Alsace, sur notre territoire, est passé de 100 à 1 000 en dix ans, soit une augmentation conséquente de publics en fragilité à accompagner. Et vous n'êtes pas non plus sans savoir que les contrats jeunes majeurs, que nous donnons, à plus de 90 %, sont envers cette population de mineurs non accompagnés qui arrivent en Alsace. Donc c'est des jeunes dont nous avons la responsabilité, et qui ont toutes les peines, car ils n'ont pas de famille, à s'insérer. C'est donc pour moi la définition même d'un public en fragilité. Et face à ces arrivées massives, face à l'enjeu de nos compétences, il nous a semblé quand même beaucoup plus pertinent d'orienter ces logements de fonction vides, pour peu qu'ils soient dans des conditions d'accueil optimales, et pour peu que cela ne mette pas en danger le fonctionnement des collèges, évidemment, on a toujours besoin de techniciens ou de gestionnaires, de mettre à disposition ces logements pour ce public en fragilité, qui dépend de nous. Parce que le droit au logement est inconditionnel dans notre pays. C'est la loi. L'État en est garant. Les villes aussi prennent leur part. Généralement, elles essayent. Et les autres publics, dont nous avons la responsabilité de

par la loi, ce sont l'enfance en danger, les mineurs non accompagnés, les femmes enceintes et les familles monoparentales avec de jeunes enfants de moins de trois ans. Ces publics-là, Monsieur KOBRYN, personne d'autre que nous ne viendra les aider. Quand je suis alerté sur une situation d'une femme à la rue avec un petit bébé ou un enfant de moins de trois ans, je reçois des messages de certaines collectivités, dont je tairai le nom, qui me disent, « vous ne faites pas votre travail, Nicolas MATT, vous ne faites pas votre travail, Monsieur BIERRY, il faut les protéger, cette maman et son petit ». Évidemment qu'on le fait. Dès qu'on est alertés, les services font leur maximum pour les protéger. Les villes ne le feront pas à notre place et l'État non plus. C'est à nous de le faire. Et on a besoin de toutes nos marges de manœuvre. Et nos marges de manœuvre passent par ça. Et si on ne le fait pas, nous, encore une fois, vous pouvez me croire, personne ne le fera. Donc voici le choix que nous avons fait : orienter ces logements vers ce public en fragilité, dont nous avons la responsabilité. Aussi, malheureusement, et ça me coûte parce que l'intitulé me prend au cœur, je suis contraint de proposer le refus de votre amendement, encore une fois pour cibler les publics en fragilité, des parents et de jeunes enfants et des jeunes enfants non accompagnés, dont nous avons la charge.

Mes chers collègues, il s'agit donc de rejeter ces trois amendements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nous allons passer au vote de ces trois amendements. Je propose un vote global sur les trois amendements. Qui est pour ces amendements ? Le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Maintenant, on peut passer au débat sur le vote expressément. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je crois que Monsieur KOBRYN souhaitait s'exprimer. Et après Madame QUINTALLET. Et à part ça, l'opposition est bridée dans notre Collectivité.

M. KOBRYN – On parle des vœux et des motions, Monsieur le Président. Ne faites pas semblant de l'ignorer.

Pour la troisième année consécutive, vous nous présentez la dotation globale des collèges harmonisée, et pour la troisième année consécutive, les collèges haut-rhinois sont toujours les laissés pour compte. La baisse de subventions qui a été actée en 2022 est ici toujours d'actualité. Notre voix, celle des enseignants et des parents d'élèves qui s'étaient exprimés dans le CDEN en 2022, ne sont donc toujours pas entendues. Et elles ne le seront vraisemblablement jamais. Voilà un autre exemple du deux poids deux mesures dénoncé dans les propos liminaires. Faudrait-il que les parents d'élèves et les enseignants viennent à vos portes avec de gros véhicules pour que vous daigniez enfin entendre leurs revendications, ou à tout le moins reconnaître leur légitimité à s'exprimer sur le sujet ?

Cette délibération montre aussi combien les chantiers d'harmonisation à mener sont encore nombreux : équipements sportifs, restauration scolaire, gestion des petits investissements dans le Haut-Rhin. Cette délibération est la démonstration parfaite du caractère hors-sol de votre volonté de sortir du Grand Est au 1^{er} janvier 2025. La fusion des deux départements n'est pas achevée. Il serait temps que vous mobilisiez votre énergie politique sur vos dossiers plutôt que de courir après quelque chose sur lequel vous n'êtes pas en responsabilité. Les collégiennes et les collégiens ont besoin de vous. Si la Collectivité n'agit pas, personne ne pourra le faire à sa place. Je vous remercie.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voulais répondre à Nicolas MATT et saluer la décision de la direction de la Collectivité d'aller vers l'utilisation des logements vacants pour nos publics. Je sais que ces publics ont besoin d'être accompagnés, qu'il n'y a pas de solution pour loger les MNA ou les jeunes majeurs. Donc je me réjouis sincèrement que la Collectivité aille vers cette décision.

En attendant, je voudrais quand même apporter une remarque. Les logements sont actuellement vides. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une politique d'habitat intercalaire,

sur Strasbourg plus spécifiquement, là où il y a des besoins ? Ce sont des choses qui se font avec des associations. On pourrait avoir une expérimentation ou tester ces dispositifs dans quelques établissements, notamment l'établissement Lezay-Marnésia, puisqu'il y a des logements vides. Est-ce qu'on ne pourrait pas, je m'adresse à Nicolas MATT, le Vice-président de la Commission, tester ce dispositif, puisque les associations font déjà ce travail à Strasbourg, avec la Ville de Strasbourg, et apparemment ça ne fonctionne pas trop mal ? Est-ce que nous, on ne pourrait pas le faire aussi, en attendant que ces logements soient attribués aux publics que vous avez indiqués ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je vais donner la parole à Fleur LARONZE, à Raphaël SCHELLENBERGER et ensuite à Nicolas MATT pour répondre aux différents intervenants. Fleurs LARONZE.

Mme LARONZE – Merci beaucoup. Rapidement, pour réagir également aux propos qui ont été tenus. La DGF, qui vient satisfaire les besoins des collèges, notamment en matière d'investissement sur le bâti, nous en tant qu'élus, sur le terrain, on le perçoit, qu'il s'agit d'une DGF qui répond à des besoins, des besoins qui ont pu s'accumuler dans le temps. Et aujourd'hui on parvient à répondre à un certain nombre de demandes, et pour cela également je salue le travail des services et notamment par rapport aux collèges de nos cantons.

Mais de manière plus générale, on constate les différences de traitement qui peuvent exister entre le Bas-Rhin et le Haut Rhin. Et nous craignons justement que certaines revendications de la part des parents d'élèves ou des associations d'enseignants, qui demandent des prises en charge ou une rénovation du bâti, ne soient pas entendues, plus spécifiquement dans le Haut-Rhin. Et également, il n'est pas possible d'avoir une analyse dichotomique des collèges. Les collèges, ce ne sont pas que des bâtiments. Ce sont aussi des enfants, et des enfants qui, on le constate, que ce soit à Strasbourg ou à Mulhouse, voient leur situation économique et sociale se dégrader fortement avec la paupérisation de la population. D'où nos amendements, qui supposent d'intervenir sur la restauration scolaire. Et merci d'ailleurs pour ce groupe de travail, dont nous n'avons pas les échos sur la tarification solidaire, mais en tout cas nous attendons bien évidemment les résultats de ce groupe. Il s'agit également de la mise à l'abri des enfants à la rue, qui augmentent et ne cessent d'augmenter. Pour précision, la notion d'accueil inconditionnel des familles ne veut pas dire imposé par la loi, mais veut dire l'accueil de toutes les personnes indépendamment de leur situation administrative. Donc il est important que l'on puisse répondre sur le plan des solidarités à cet enjeu. Merci.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Il y a un chiffre qu'il est intéressant de rappeler. La France pèse 3 % de la création de richesse mondiale et 13 % de l'effort redistributif mondial. Comme ça, on peut remettre un petit peu en perspective la réalité de l'effort que nous faisons tous collectivement pour prendre soin les uns des autres, qui parfois se manifeste aussi par des difficultés d'acceptation de la fiscalité par exemple. Ça peut arriver. Quand on n'a pas ce chiffre en tête de l'effort qu'on fait pour redistribuer, ça peut paraître incompréhensible.

Sur la question des collèges, je me permets d'intervenir parce qu'on est là un peu dans la fausse bonne idée. Le collège, c'est aussi un endroit où nous sommes responsables de la sécurité des gens qui l'occupent. Et n'entre pas dans un collège n'importe qui, n'importe quand. N'allez pas transformer mes propos, mais un logement de fonction, c'est fait pour quelqu'un qui a une fonction dans l'établissement. Et je ne connais pas l'intégralité des constructions des logements de fonction dans l'ensemble des 150 collèges alsaciens. Je n'en connais que quelques exemples, issus de mon canton ou des territoires à proximité, et souvent il est impossible de séparer le fonctionnement du logement de fonction du fonctionnement de l'établissement. Et il est inenvisageable pour moi qu'on fasse entrer dans les établissements scolaires des gens qui n'y ont rien à voir. On a passé des années, et je le déplore par moment, à investir pour toujours élever de 1 mètre, de 1 mètre 50 ou

de 2 mètres la hauteur du grillage à l'entrée du collège. Peut-être qu'un jour il faudra qu'on réfléchisse à cela, parce qu'on peut encore rêver d'avoir des établissements ouverts sur la ville, et pas seulement fermés sur des problématiques de sécurité. Mais la première problématique de sécurité, c'est de s'assurer que, dans la communauté éducative, il y a des gens qui ont quelque chose à y faire. Et des tiers n'ont rien à faire dans la communauté éducative. C'est se mettre au devant de problèmes. Et c'est un propos de portée générale, qui n'a rien à voir avec la typologie de publics qu'on pourrait avoir envie de mettre dans des logements de fonction disponibles.

Donc le seul travail à faire, c'est de bien adapter l'offre ou la disponibilité de logements de fonction, recalibrés en fonction de la dynamique démographique de nos territoires, de la réalité du nombre de logements de fonction dont nous avons besoin, mais pas d'ouvrir des établissements à des gens qui n'appartiennent pas à la communauté scolaire.

M. LE PRÉSIDENT – Françoise BEY.

Mme BEY – Je voulais intervenir par rapport à l'abondement sur la tarification solidaire. Faisant partie du groupe de travail, j'aimerais dire que ce groupe de travail a vraiment un rôle important, parce qu'on ne travaille pas que sur la tarification solidaire. On travaille aussi sur l'approvisionnement en alimentation durable de tous nos collèges, en sachant qu'il existe une diversité sur le territoire, en termes de fonctionnement, de la restauration scolaire, que ce soit une restauration en site propre ou une restauration avec les lycées ou avec même les écoles, qui est quand même un sujet qui est complexe. On avance petit à petit, c'est vrai. On aimerait aller beaucoup plus vite sur ce sujet. Mais le sujet est vaste. Et je pense qu'il est important de savoir raison garder sur le sujet. Je suis attentive à ce que la tarification soit la plus juste possible concernant cette Commission. Nicolas peut en témoigner aussi. Mais on a un groupe très constructif sur le sujet.

Par contre, il est vrai que sur la thématique des enfants à la rue, on ne peut pas rester insensible à ce sujet. C'est un fait. Je rejoins assez ce que Ludivine a dit. Il est vrai que, comme le disait Raphaël, on ne peut pas amener n'importe qui dans les collèges. Il faut voir aussi où sont les logements de fonction, parce que souvent ils sont vraiment attenants aux collèges, et ce sont les mêmes entrées. Mais l'idée que nos mineurs non accompagnés ou nos enfants de l'ASE puissent avoir à un moment donné accès à ces logements est pour moi une très bonne chose sur le territoire. Aujourd'hui, on n'a pas vraiment le chiffre de ces logements qui sont inoccupés. Je sais que sur mon canton ils sont occupés. Il y en a peut-être un qui n'est pas complètement occupé, puisqu'on a aussi les élèves en polytechnique qui sont là. Donc il serait intéressant de savoir combien de logements ne sont pas occupés aujourd'hui, et s'il est possible que ces logements puissent être ouverts.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Je tiens à rebondir sur les propos de Raphaël SCHELLENBERGER, puisque je suis assez surpris qu'on se pose la question de la sécurité pour les bâtiments et les personnes qui y rentrent ou qui y logent, même si le propos a été nuancé plus tard dans la prise de parole, je l'ai bien entendu...

Intervention hors micro de Raphaël SCHELLENBERGER.

Mais je précise que la question de la sécurité est posée quand on parle de collégiens et collégiennes qui dorment à la rue avec leur famille sous des tentes aux portes des établissements. On parle, vous parlez de sécurité, de cet enjeu, quand on parle de mineurs accompagnés. Vous en parlez quand on parle de l'aide sociale à l'enfance. Et je pense que c'est une pente qui est très dangereuse, d'associer la sécurité, un risque de sécurité, par rapport à ces publics-là. Même si vous avez cherché à nuancer après le propos, vous ne posez la question seulement à ce moment-là, alors que, comme ça a été rappelé par les collègues juste avant, je réprécise quand même que la CeA accueille déjà des étudiants

dans les logements de fonction. Ce sont aussi des personnes qui sont étrangères au fonctionnement de l'établissement. La CeA a aussi accueilli les familles ukrainiennes. La question de la sécurité ne s'est pas posée à ce moment-là. Et j'aimerais bien qu'on ne se pose pas plus la question aujourd'hui quand on parle d'accueillir des personnes qui sont à la rue.

Je rejoins forcément le questionnement et l'ambition d'occuper ces logements vacants. La question se pose pour les collèges, mais elle se pose plus largement sur les logements vacants, même autres que les logements de fonction. Et je trouve intéressante la proposition de Ludivine QUINTALLET de partir sur du logement intercalaire, sur des baux signés avec des associations qui prennent la responsabilité de gérer l'interaction entre les occupants et la Collectivité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Nicolas MATT, et je compléterai, le cas échéant, ses propos.

M. MATT – La première surprise de cette matinée, c'est que nous avons un débat qui est intéressant. Monsieur KOBRYN, je vais commencer par les aspects plus techniques de votre interpellation, de vos amendements. Je n'ai pas très bien compris pourquoi vous cherchez systématiquement à essayer d'opposer le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, les départements 67 et 68. C'est fini. Maintenant, ici, c'est la Collectivité européenne d'Alsace. On est tous ensemble. Et on a une destinée commune. Aujourd'hui, qu'on soit dans un collège du territoire de Brigitte KLINKERT ou d'Éric STRAUMANN, ou de Frédéric BIERRY ou d'Anne REYMANN et moi-même, le traitement est le même, la DGF est la même, tout est harmonisé. Donc il faut arrêter avec ça. Vous savez, il y a des casques bleus qui sont là pour éviter les conflits. Vous, vous devez être un casque vert : vous êtes là pour essayer d'amorcer des conflits entre les ex-départements 67 et 68. Mais vous n'y arriverez pas. Placez votre énergie ailleurs, ça vous rendra service. Ici nous faisons cause commune, et cette délibération nous l'avons votée ensemble à l'unanimité en 2022. Cette DGF est convergée et ça fonctionne très bien.

Ensuite, pour revenir sur le point qui nous intéresse aujourd'hui, et le débat est riche et intéressant, il s'agit des logements de fonction dans les collèges. Effectivement, il arrive qu'une portion, et c'est le cas, est inoccupée. Déjà, j'aimerais rappeler pour la bonne méthode qu'un comité de pilotage existe et travaille, et qu'il fait un bon travail. Donc on n'agit pas dans l'émotion, on n'agit pas sur des coups de tête ou des ressentis immédiats. On essaie tout simplement à notre place de faire notre travail d'élus et d'apporter la réponse politique qu'on pense être la meilleure à un sujet de société. Effectivement, aujourd'hui, nous savons que nous allons aller vers une contraction de nos moyens. Ce n'est un secret pour personne. Nous savons qu'il y a une urgence sociale prégnante, sans doute comme jamais, à laquelle nous allons devoir faire face. Et oui, il y a un devoir d'agilité. Mais un devoir d'agilité, ça ne veut pas dire agir dans la panique du moment. C'est planifié. Il y a dans des collèges des logements de fonction qui, au sens du comité de pilotage et au mien, pourraient très bien accueillir un public en difficulté, dont nous avons la charge, et il y en a d'autres qui ne s'y prêtent pas, parce que l'entrée est commune avec les élèves, parce qu'il y a un accès immédiat sur la cour. On ne peut pas faire n'importe quoi, car nous sommes en responsabilité. Et si demain il devait y avoir le moindre problème, comme un départ de feu ou quoi que ce soit, nous en aurons la responsabilité, avec le Président, pas vous. Donc nous agissons en conscience et en confiance, car nous sommes aidés par l'administration, et nous sommes observés. Et on a besoin vraiment de mobiliser toutes les cordes sur notre arc pour répondre à ce défi d'hébergement, qui s'impose à nous pour les publics dont nous avons la charge. Ça, c'est un devoir moral.

Ensuite, Madame QUINTALLET, vous me parlez de développer l'habitat intercalaire. C'est une idée effectivement qu'on avait imaginée à un moment donné. Mais c'est moins compatible avec cette urgence qui est la nôtre. Encore une fois, c'est énorme. Il s'agit d'un millier de MNA, et peut-être plus à la fin de l'année, sur notre territoire qu'il va falloir

héberger, dont il faudra prendre soin. Donc nous nous recentrons sur les publics dont nous avons la charge. Par ailleurs, vous avez raison, il est vrai que l'habitat intercalaire est utile, il rend bien des services. Mais attention, ce n'est pas facile. Il est très difficile de faire vivre l'habitat intercalaire. Et sans la moindre malice, à Strasbourg, en grande pompe, avait été lancé le plus grand foyer intercalaire de la Ville et je crois même d'Alsace en décembre 2023. La Ville vient de le fermer parce que ça coûte trop cher, ça ne fonctionne pas bien et ça ne rend pas les services attendus. Donc l'habitat intercalaire, c'est aussi compliqué, ça ne s'improvise pas. Il faut vraiment être très fin et puissant sur ces enjeux-là. Et encore une fois, ça c'est plutôt aux municipalités, si elles le souhaitent, de s'en charger avec l'État. Nous, nous nous recentrons vraiment sur nos publics qui sont en fragilité.

Donc encore une fois, il y a de l'humanité et il y a de la conscience dans ce que je vous dis. C'est-à-dire, bien sûr, on va mobiliser nos logements quand c'est possible, quand les conditions de sécurité sont bonnes pour tout le monde. Encore une fois, ça ne sert à rien d'instrumentaliser les propos des uns ou des autres pour essayer de dresser les uns sur les autres. Nous, on veut rassembler, on ne veut pas créer des barrières. Ce n'est pas un gros mot de dire qu'il faut de la sécurisation et de la sécurité dans nos collèges. On investit pour. Dans le budget que vous n'avez pas voulu voter ce matin, il y avait encore des lignes supplémentaires pour sécuriser nos collèges. Donc oui, la sécurité pour nos enfants, ce n'est pas un gros mot. Et encore une fois, on va travailler en conscience pour répondre à un problème complexe. Et on va le faire très vite.

Madame QUINTALLET, encore une fois, par rapport à cette idée que vous avez eue de développer l'habitat intercalaire sur le collège Marnésia pour aller plus vite, on va essayer d'aller encore plus vite que ça. On est vraiment mobilisés là-dessus. Et on devrait pouvoir faire atterrir des publics en fragilité dans les logements de fonction très rapidement, peut-être même avant le début du mois de décembre. En tout cas, on va essayer avant janvier 2025, pour avoir les premières mises en abri. Parce qu'encore une fois, il y a beaucoup de monde à la porte qui attend, et nous leur devons une réponse. Vous voyez, on va même essayer d'aller plus vite que ça. Mais encore une fois sans panique, avec calme et planification, ce qui est la méthode retenue par notre comité de pilotage, et ce qui correspond assez bien à l'ambiance sereine et constructive qui sied à notre Assemblée. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nicolas. Juste quelques éléments complémentaires. D'abord, dans un collège, il y a eu des invasions. Un collège a été dégradé, attaqué. C'était l'année dernière ou il y a deux ans. Il a été attaqué. Donc il y a des enjeux de sécurité et il y a des collèges où on a mis des grillages et des protections plus importantes, parce que c'était une question de sécurité. Et il y a eu des menaces sur nos personnels dans les collèges. Donc il est de notre responsabilité aussi d'y être particulièrement attentif. Donc même si on aimerait que les collèges soient les plus ouverts possibles, il y a des endroits où on n'a pas d'autres options que de mettre de grandes protections, et c'est ce que nous avons fait.

Sur les investissements, jamais nous n'avons, les deux départements, Haut-Rhin et Bas-Rhin, individuellement, aussi investi que la Collectivité européenne d'Alsace, en termes de soutien aux établissements. Je pense qu'il faut en avoir pleine conscience. Donc on a fait de la restructuration et de la construction des collèges une priorité majeure de notre Collectivité, et ça se manifeste très clairement dans les investissements que nous faisons.

C'est la même chose sur la protection de l'enfance. Avec plus de 60 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour la protection de l'enfance depuis la création de la Collectivité européenne d'Alsace, on est sur un budget de près de 350 millions d'euros si je tiens compte des ressources humaines. Donc nous mettons les moyens, pas seulement des moyens financiers, des moyens humains, et nous renforçons nos politiques et nous les faisons évoluer en tenant compte de la situation et des urgences sociales.

Quand on parle d'urgences sociales, il y a celles qui relèvent pleinement de nos

compétences. La protection de l'enfance en fait partie. C'est pour cette raison que nous ciblons ce public, parce qu'il est en forte augmentation. Il s'agit de plus de 100 enfants en demande de placement supplémentaires depuis le début de l'année, et d'une augmentation très forte des MNA depuis deux ans. Donc autant vous dire que, déjà pour réussir à faire face à ces besoins-là, c'est très compliqué. Donc aujourd'hui nous ciblons et nous priorisons, dans nos publics, là où il appartient à l'État, dans ses responsabilités régaliennes, de faire face à d'autres types de public. Et c'est aussi pour cette raison que ce choix est fait, là où c'est possible, parce qu'il faut tenir compte aussi des réalités, éventuellement d'accueil de mineurs non accompagnés ou de jeunes majeurs.

Et en parallèle de ça, nous faisons un travail global d'analyse des situations de l'ensemble des logements de collège, pour voir ceux qui sont disponibles, pour voir dans quel état sont nos logements pour être en capacité d'accueillir. Donc c'est un travail de longue haleine. Et ce travail-là, nous le faisons en conscience et en responsabilité, comme le disait Nicolas.

Je propose de passer au vote.

Il s'agit d'approuver les critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2025 des collèges publics d'Alsace, conformément au tableau annexé au présent rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit d'approuver le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour l'exercice 2025, conformément au tableau, soit un total de 27 707 288 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de ne pas verser de bonification en 2025 pour les dépenses de maintenance des collèges publics d'Orbey, Kayersberg, Sainte Marie-Aux-Mines et Ribeauvillé compte tenu que l'intervention de l'équipe de Maintenance Bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace basée à Sélestat, débutée en début d'année 2024, donne satisfaction ; Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

Il s'agit de verser une bonification selon les mêmes critères que les autres collèges publics du Haut-Rhin pour les dépenses de maintenance 2025 des collèges publics d'Orbey, Kayersberg, Sainte-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé, dans le cas où l'expérimentation menée en 2024 serait interrompue en 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de décider de la possibilité pour les collèges publics d'Alsace de présenter des demandes de dotation de fonctionnement complémentaire à étudier au cas par cas, conformément aux orientations de la gestion de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2025 jointes en annexe 2 au présent rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de reconduire en 2025 l'enveloppe budgétaire pour chacun des collèges publics pour l'acquisition des équipements matériels et mobiliers par les collèges publics, fixée sur la base de 11 euros par élève pour chaque collège, telle que décidée par délibération d'octobre 2022. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de permettre aux collèges publics de solliciter en 2025 les acquisitions de mobiliers, d'équipements et matériels dans la limite du montant en 2025, selon la répartition proposée en annexe 1 et 2 au présent rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit d'approuver les termes du projet de notice explicative, "Les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2025" devant accompagner la notification de la dotation globale de fonctionnement adressée à chaque établissement, joint en annexe 2 à la présente délibération pour les collèges publics d'Alsace ; Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit d'attribuer de fonds au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions à la Collectivité européenne d'Alsace liée aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de reconduire les modalités de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive, telles que décidées par la délibération du 20 octobre 2022, sauf pour les collèges dont des installations sportives sont mises à disposition gratuitement ou disposant de conditions financières particulières définies dans le cadre d'une convention conclue entre le propriétaire, les installations sportives, le collège et la CeA. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de fixer la contribution 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin, selon la répartition proposée en annexe 3 au présent rapport pour un montant total de 879 975 euros. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de décider de ne pas verser de contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin bénéficiant d'une gratuité d'utilisation des installations sportives. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de fixer pour l'année 2024 le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges publics d'Alsace aux montants suivants : vous les avez dans le plan. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de reconduire le dispositif existant pour les sorties avec nuitées pour les écoles, les collèges publics et privés du Haut-Rhin pour l'année de scolaire 2024-2025 tel que décidé par la délibération du 20 octobre 2022 et de décider d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-25 sur la base de 10 euros par élève par nuitée pour les séjours effectués par les écoles, les collèges privés et publics du Haut-Rhin, exclusivement dans les centres agréés de catégories A et B du Haut-Rhin. Il s'agit de reconduire pour l'année scolaire 2024 et 2025 le dispositif existant pour les voyages et sorties scolaires pour les collèges publics et privés du Bas-Rhin tel que décidé lors de la délibération du 23 mars 2009. Il s'agit de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement sur la base de 5 euros par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants pour chaque collège à 30 % des effectifs et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées, à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés par le fonds de concours académique langue et culture régionales géré par la délégation académique relations internationales du Rectorat. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit d'inscrire un crédit de 28 587 203 euros au budget primitif 2025 pour le fonctionnement des collèges publics d'Alsace. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de verser les dotations de fonctionnement pour l'ensemble des collèges publics d'Alsace, Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il s'agit de décider de verser aux collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin en janvier 2025, après le vote du budget primitif 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Considérant les amendements « Rendre public le Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges », « Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens » et « Pas d'enfants à la rue » au rapport déposés le 14 octobre 2024 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Après en avoir délibéré,

- *Rejette à la majorité l'amendement « Rendre public le Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Pour une tarification solidaire de la restauration scolaire dans les collèges alsaciens » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Pas d'enfants à la rue » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Approuve les critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement 2025 des collèges publics d'Alsace, conformément au tableau joint en annexe 1.1 à la présente délibération ;*
- *Approuve le montant des dotations globales de fonctionnement des collèges publics d'Alsace pour l'exercice 2025, conformément au tableau joint en annexe 1.2 à la présente délibération, soit un total de 27 707 288 € ;*
- *Décide de ne pas verser de bonification en 2025 pour les dépenses de maintenance des collèges publics d'Orbey, Kayzersberg, Sainte Marie-Aux-Mines et Ribeauvillé compte tenu que l'intervention de l'équipe de Maintenance Bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace basée à Sélestat, débutée en début d'année 2024, donne satisfaction ;*
- *Décide de verser une bonification, selon les mêmes critères que les autres collèges publics du Haut-Rhin, pour les dépenses de maintenance 2025 des collèges publics d'Orbey, Kayzersberg, Sainte Marie-Aux-Mines et Ribeauvillé, dans le cas, où l'expérimentation menée en 2024 serait interrompue en 2025 ;*
- *Décide de la possibilité pour les collèges publics d'Alsace de présenter des demandes de dotations de fonctionnement complémentaires à étudier au cas par cas, conformément aux orientations de gestion de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2025, jointes en annexe 2 au présent rapport ;*
- *Décide de reconduire en 2025 l'enveloppe budgétaire pour chacun des collèges publics pour l'acquisition des équipements, matériels et mobilier par les collèges*

publics, fixée sur la base de 11 € par élève pour chaque collège telle que décidée par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 ;

- *Décide de permettre aux collèges publics de solliciter en 2025 les acquisitions de mobilier, d'équipements et matériels, dans la limite du montant 2025, selon la répartition proposée, jointe en annexe 1.2 à la présente délibération ;*
- *Approuve les termes du projet de notice explicative nommée "Les orientations de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion des collèges publics en 2025" devant accompagner la notification de la dotation globale de fonctionnement adressée à chaque établissement, joint en annexe 2 à la présente délibération pour les collèges publics d'Alsace ;*
- *Attribue, sur appel de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace, dans la limite des crédits qui seront votés au budget primitif 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Décide de reconduire les modalités de contribution de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive telles que décidées par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022, sauf pour les collèges dont des installations sportives sont mises à disposition gratuitement ou disposant de conditions financières particulières définies dans le cadre d'une convention conclue entre le propriétaire des installations sportives, le collège et la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Décide de fixer la contribution 2025 de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses des collèges publics du Haut-Rhin pour l'éducation physique et sportive des collèges du Haut-Rhin selon la répartition proposée en annexe 3 au présent rapport, pour un montant total de 879 975 € ;*
- *Décide de ne pas verser en 2025 de contribution pour l'éducation physique et sportive aux collèges du Haut-Rhin bénéficiant d'une gratuité d'utilisation des installations sportives ou disposant de conditions financières particulières définies dans le cadre d'une convention conclue entre le propriétaire des installations sportives, le collège et la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Fixe, pour l'année 2024, le montant des prestations accessoires accordées gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges publics de l'Alsace, aux montants suivants :*

	<i>Personnel de l'Etat : Personnels de direction, d'administration, de gestion, d'éducation, de santé</i>	<i>Personnels de la Collectivité européenne d'Alsace : ATC</i>
<i>Avec chauffage collectif</i>	<i>1 957 €</i>	<i>1 957 €</i>
<i>Chauffage individuel</i>	<i>2 610 €</i>	<i>2 610 €</i>

- Décide pour l'année 2024 d'appliquer les valeurs indiquées ci-dessous :

	Année 2024
Eau	- 35 m3 pour chacune des 2 premières personnes du foyer (soit 70 m3 pour 2 personnes), - Puis 5 m3 par personne supplémentaire dans le foyer, - Plus 25 m3 par salle de bain, plus 20 m3 pour une salle douche Il convient d'appliquer le prix du m3 figurant sur les factures de l'établissement.
Electricité	- Tarif de l'électricité : 0,184 €/KWH - Tarif de l'abonnement électricité : 12,26 €/mois
Chauffage	- Tarifs du gaz : 9,1 centimes d'euros / KWH - Tarif du chauffage hors chauffage urbain : forfait par radiateur 339 € - Tarif du chauffage urbain : forfait par radiateur 209,3 €

- Décide de reconduire le dispositif existant pour les sorties avec nuitées pour les écoles et les collèges publics et privés du Haut-Rhin, pour l'année scolaire 2024-2025 tel que décidé par délibération n°CD-2022-4-5-3 du 20 octobre 2022 et de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour l'année scolaire 2024-2025-sur la base de 10€ par élève et par nuitée pour les séjours effectués par les écoles et collèges publics et privés du Haut-Rhin exclusivement dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin ;
- Décide de reconduire, pour l'année scolaire 2024-2025, le dispositif existant pour les voyages et sorties scolaires pour les collèges publics et privés du Bas-Rhin tel que décidé par délibération n°CG/2009/12 du Conseil général du Bas-Rhin du 23 mars 2009 et de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement sur la base de 5 € par élève et par nuitée en limitant le nombre de participants, pour chaque collège, à 30 % des effectifs, et en prévoyant une durée minimale de 4 nuitées (et maximale de 9 nuitées), à l'exception toutefois des échanges franco-allemands qui sont subventionnés sur le fonds de concours académique « langue et culture

régionales » géré par la délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (DARILV) du Rectorat ;

- *Inscrit un crédit de 28 587 263 €, au budget primitif 2025 (opération P196O003 – 1065 – 65-655111-221), pour le fonctionnement des collèges publics d’Alsace ;*
- *Décide de verser les dotations de fonctionnement pour l’ensemble des collèges publics d’Alsace en janvier 2025, après le vote du budget primitif 2025 ;*
- *Décide de verser aux collèges publics du Haut-Rhin la contribution pour l’éducation physique et sportive en janvier 2025, après le vote du budget primitif 2025.*

Adopté à l’unanimité.

Il est procédé au vote séparé pour chacun des 18 points de la délibération. Pour chacun de ces 18 votes le résultat est le suivant :

Adopté à l’unanimité 0 voix contre 4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Excusez-moi, dans un souci de clarté, il n’y a eu à chaque fois qu’une abstention sur chacun de ces votes séparés ? Mais il n’y a que vous qui levez la main. Alors vous qui êtes très respectueux de la procédure, je n’ai jamais vu qu’une personne vote pour quatre dans une assemblée.

Intervention d’un élu de l’opposition. Réaction des élus de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT – Bien sûr, c’est de ma faute, maintenant. Je rêve.

CD-2024-3-7-1 – CONTRIBUTION POIDS LOURDS R-PASS - POURSUITE DU PROJET, MODALITÉS D’ASSOCIATION ET D’ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons. Nous passons maintenant à la contribution poids lourds R-Pass : poursuite du projet, modalités d’association et d’accompagnement des acteurs économiques locaux. Je donne la parole au rapporteur Jean-Philippe MAURER. L’occasion pour moi de le remercier pour le travail effectué, qui n’a pas été une mince affaire depuis plusieurs années. Je voudrais remercier aussi Catherine GRAEF-ECKERT, qui a aussi passé beaucoup de temps sur le rapport, ainsi que les services. Jean-Philippe, c’est à toi.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. J’ai envie de dire aussi, Alsaciens, Alsaciennes. C’est déjà une longue histoire, la situation du trafic de transit en Alsace. On peut revenir à la mise en place par les Allemands en 2005 de la taxe Maut, à propos de laquelle personne ne nous a demandé notre avis. On peut revenir aussi à l’action-réaction d’Yves BUR, à l’époque Député, qui avait fait voter ce qu’on appelait la taxe Bur, votée mais jamais appliquée ou mise en œuvre. Souvenons-nous également de 2014, de de l’écotaxe de Ségolène ROYAL, qui a terminé comme on le sait avec finalement des portiques, mais sans aucune application de cette écotaxe.

Je dis cela également pour appeler la longue attente des Alsaciens et des Alsaciennes par rapport à ce sujet. Une longue attente également confirmée par le sondage que nous avons fait faire en 2022, qui soulignait que 80 % des Alsaciens et des Alsaciennes sont favorables à une contribution du trafic de poids lourds qui circulent sur nos routes. Cette longue

attente, nous l'entendons et nous avons souhaité la prendre en compte par un premier engagement, déjà pris en avril 2022, sur lequel je reviendrai.

En quoi consiste le trafic de transit ? Ce sont des camions qui roulent sur notre réseau, qui ne s'y arrêtent quasiment pas, qui ne dépensent aucun euro. Au pire, s'ils s'arrêtent, c'est pour aller aux toilettes, et il repartent. Un essieu de poids lourds dégrade la chaussée à l'équivalent de 200 000 véhicules légers. On peut considérer qu'un poids lourd en général, ce sont quatre essieux, soit l'équivalent de 800 000 véhicules légers. Donc on mesure l'impact d'un poids lourd sur notre réseau. Vous comprenez donc bien que notre volonté, c'est à la fois de préserver notre patrimoine routier, et que ceux qui le dégradent de plus fortement puissent contribuer à l'entretenir.

Quelle est la situation dans laquelle nous sommes actuellement ? Vous avez deux parallèles qui sont séparées par le Rhin. L'axe nord-sud côté allemand représente un trajet d'environ 204 km, avec une distance de péage de 174 km et un coût de péage de 60,55 euros. Quand on passe par l'Alsace, le trajet fait 203 km, pour une distance actuelle de péage (GCO) de 24 km pour un total de 11,85 euros. Tout le restant du trajet nord-sud en Alsace est gratuit. Il s'agit donc de 45 à 50 euros de gagnés quand on passe par l'Alsace plutôt que d'emprunter l'itinéraire en Allemagne.

Cela donne également des trafics de transit en forte hausse, corrélée par l'augmentation en Allemagne en décembre 2023 de 80 % de la taxe Maut, augmentation à propos de laquelle aucune autorité allemande ne nous a ni consultés ni demandé notre avis. Cette augmentation a généré un report quasi mécanique, c'est le cas de le dire, d'un trafic de poids lourds qui avant circulaient en Allemagne et qui viennent sur notre réseau nord-sud alsacien, avec une moyenne déjà mesurée sur les neuf premiers mois de quasiment 20 %. Mais pour les deux derniers mois mesurés, août et septembre, c'est une augmentation de 30 % du trafic de poids lourds. 30 %, ça veut dire 1 500 poids lourds par jour qui viennent rouler sur notre réseau routier. Et comme l'évoquait Nicolas JANDER, ça veut dire qu'aujourd'hui la voie de droite sur ce réseau nord-sud est entièrement mobilisée par des poids lourds. Vous pouvez d'ailleurs faire quasiment un exercice de géographie appliquée en décodant les plaques des poids lourds pour deviner de quel pays ils viennent.

Cette augmentation de trafic, on peut la comparer avec le restant du trafic que nous avons mesuré sur le réseau de première catégorie, en-dehors de l'A35 et de l'A36, qui lui diminue certes légèrement mais diminue de presque 2 %. Cela signifie bien qu'il y a une différence nette entre l'axe nord-sud où il y a une augmentation massive du trafic de poids lourds, et le restant du réseau routier où il y a une baisse légère mais tendancielle.

Ce trafic de transit, nous l'avions comme je le dis mesuré pour vous donner des chiffres sur la base de 2023. En tout cas, les données qu'on vous a communiquées, et je l'ai fait avant, sont majorées à travers la hausse de 2024. Et plus les mois passent, plus cette hausse est significative. Pour l'économie alsacienne, qu'est-ce que cela signifie ? Des bouchons permanents, notamment sur la partie Colmar-Sélestat, où ça représente 26 km de bouchons par mois, et où il y a des incidents pratiquement tous les jours, 6 jours sur 7. Pourquoi pas le septième ? Parce que le septième, c'est un dimanche, et les poids lourds ne circulent pas. C'est donc tous les jours ouvrés. Cela représente quand même le chiffre de 1 000 km de bouchons par an. C'est tout à fait considérable. Et là aussi, c'est une situation à laquelle il faut que nous remédions.

Quels sont les objectifs de ce projet R-Pass ? Ils sont au nombre de cinq ; réduire le trafic de transit poids lourds Alsace-Allemagne ; gagner en sécurité, en fluidité sur le réseau principal, et notamment la partie entre Colmar et Sélestat ; réduire la pollution atmosphérique et sonore ; réduire les dégradations sur notre réseau routier, qui est rudement impacté ; enfin, et ce n'est pas le moindre, c'est même l'essentiel, faire contribuer le transit aux coûts de l'entretien de nos routes, transit qui aujourd'hui ne paye pas 1 euro. On peut même considérer que ça a abouti à une situation tout à fait incroyable

finalement : nous en arrivons en quelque sorte à subventionner sur nos deniers le trafic de transit.

Qui est concerné par cette contribution R-Pass ? Ce sont les poids lourds de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Qui ne le sera pas ? Les voitures, les tracteurs agricoles, les bus, les autocars ainsi que les camionnettes de moins de 7,5 tonnes qui effectuent du transport de matériel, notamment pour livrer des chantiers de proximité.

Quelle est la carte du réseau taxable, avant et après concertation ? Le réseau potentiellement taxable, c'est un réseau qui supporte 900 poids lourds par jours. Il est de 540 km. Si nous nous en tenions à ce réseau taxable, la part du transit serait, c'était mesurée en 2023, de 39 %. Qu'en est-il après concertation ? Ça fait deux ans que nous nous concertons avec les acteurs du monde économique, depuis avril 2022. Nous sommes arrivés à une proposition de nous concentrer sur l'axe nord-sud, soit 200 km, ce qui fait que la part du transit qui est notre cible dans les recettes serait de 51 %, mesurée en 2003. Aujourd'hui, avec l'augmentation considérable encore du report sur l'axe de circulation nord-sud, on peut estimer que la part du transit dans nos recettes serait de près de 60 %. Donc nous sommes au cœur de la cible que nous souhaitons atteindre.

L'association du monde économique est une réalité. Comme je le disais, ce travail a été engagé dès avril 2022. Cela signifie notamment des rencontres avec plus de soixante-dix acteurs économiques locaux, plus de 130 entretiens avec les filières économiques dans leur diversité. L'association du monde économique se traduit aussi par la mise en place d'un comité destiné à associer les professionnels, qui seront informés avant la délibération des projets d'évolution du R-Pass, et qui recensera et priorisera les demandes d'investissement d'avenir des professionnels qui œuvrent sur notre territoire alsacien. Un observatoire du trafic sera mis en place pour prévenir les stratégies d'évitement des poids lourds, et des mesures administratives telles que des interdictions de transit pourront être mises en place. Enfin, il s'agit de mettre en place un suivi des recettes et de leurs usages, notamment par rapport aux investissements d'avenir, et de rendre compte devant ce comité de la tenue de nos engagements. Vous voyez que là aussi, l'appareillage est d'ores et déjà bien conçu.

J'en arrive aux impacts sur l'économie alsacienne et le consommateur. Ces impacts ont été mesurés, évalués à travers une étude d'impact. Cette étude d'impact a été confiée à un cabinet tout à fait éminent, le cabinet Deloitte, auquel le monde économique lui-même fait régulièrement appel pour l'accompagner et l'assister dans les diagnostics dont il a besoin et dans son développement futur. Concernant la méthode de l'étude d'impact, elle s'est basée d'une part sur les modèles macroéconomiques disponibles à travers les données qui existent. Cela donne un résultat macroéconomique. Mais nous avons voulu aller plus loin. C'est la raison pour laquelle nous avons également demandé de rencontrer le maximum d'acteurs locaux. Le croisement des données macroéconomiques et des résultats communiqués par les acteurs économiques locaux, nous ont permis d'avoir un résultat consolidé sur la base d'une analyse locale. Ces résultats aboutissent à trois axes d'analyse : une estimation du coût global pour l'économie alsacienne ; un impact par filière économique ; et enfin un impact sur le pouvoir d'achat des consommateurs alsaciens.

Cela nous permet, sur la base, comme je l'évoquais, d'un réseau taxé de 200 km sur une base de 0,15 euro du kilomètre, de ventiler les recettes attendues sur la base de trois piliers : le coût intégralement supporté par les acteurs de transit transitaire, estimé à 32 millions d'euros sur un coût global de recettes de 64 millions d'euros ; le coût supporté par le trafic interne à l'Alsace, évalué à 14 millions d'euros ; et enfin le coût supporté par le trafic d'échange, celui qui passe par notre territoire, qui peut s'arrêter pour charger ou décharger, et qui continue sa route, estimé à 18 millions d'euros. Cela donne un maximum de 32 millions d'euros, puisque le trafic d'échange, comme je disais, c'est de marquer un temps d'arrêt en Alsace, ce qui ne veut pas dire que toute l'activité se déroule en Alsace. Ce montant-là est à rapporter au 67 milliards d'euros de valeur ajoutée de l'économie

alsacienne en 2023. L'empreinte sur l'économie locale est de 0,05 %.

Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? L'impact est de 0,04 % sur le pouvoir d'achat d'un consommateur alsacien, de 0,20 euro sur un caddie de 200 euros, de 0,047 euros sur le prix d'une boîte de tarte flambée à 8 euros – vous voyez dans quel degré de précision nous sommes allés –, et enfin, pour ceux qui boivent de temps en temps de la bière, de 0,02 euro.

Quel est le calendrier dans lequel nous nous sommes engagés ? Il s'agit aujourd'hui de prendre acte de la poursuite du projet pour une mise en service fin 2026, début 2027. Il s'agit également de poursuivre la concertation avec les acteurs économiques locaux jusqu'à la délibération cadre de fin 2025, je dis bien fin 2025, qui précisera les modalités de cette taxe, à la fois pour ce qui concerne le réseau taxé, la grille tarifaire, les exonérations et les retours à l'économie alsacienne. C'est essentiel, puisque les moyens prélevés par rapport à la circulation sur le territoire alsacien reviendront également au territoire alsacien. Il s'agit aussi de mettre à disposition de nos acteurs économiques la version consolidée de l'étude d'impact, tenant compte de leurs avis, et de publier sa version finale fin 2025. Je précise également que le document d'étape que nous avons déjà établi leur a été bien entendu communiqué. Des groupes de travail seront donc mis en place avec l'ensemble des acteurs économiques, fédérations et chambres consulaires, pour faciliter et développer encore les échanges par filière économique.

Concernant les propositions sur les modalités du R-Pass, il s'agit de concentrer l'étude d'impact, mais nous l'avons déjà fait, sur le réseau nord-sud, qui est notre cible, notamment sur l'A35 et l'A36, ainsi que sur les voies d'accès à ce réseau nord-sud, en provenance de l'Allemagne. Il s'agit de travailler également encore sur le tarif de référence, dans l'optique de préserver au maximum l'économie alsacienne. Il s'agit également de travailler sur les investissements d'avenir et sur l'accompagnement de l'économie alsacienne, en associant le monde économique. Et nous avons bien sûr une attention particulière aux filières du transport, de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire. Et enfin, il s'agit de poursuivre le travail sur le rapport annuel de cette taxe qui, dans une logique de transparence, a vocation à faire l'objet d'une présentation sur les projets financés par les recettes de cette taxe.

Il s'agit également de poursuivre l'animation par la Collectivité européenne d'Alsace du comité de pilotage territorial avec l'ensemble des acteurs publics concernés par ce projet, que ce soit la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, les départements limitrophes, auxquels nous avons déjà, en 2022, présenté notre volontarisme dans ce domaine, et de les informer de l'état d'avancement de nos travaux. Il s'agit également de travailler, c'est très important, avec : les services centraux de l'État pour financer l'ensemble des dispositions réglementaires, mais aussi, le cas échéant, législatives, encore à consolider, pour le lancement de la taxe ; la Commission européenne pour l'instauration de ces taxes, puisque nous sommes sous la surveillance de la Commission européenne, nous ne pouvons pas manœuvrer à notre guise en vertu de la libre circulation des biens et des personnes, nous devons être très prudents quant aux modalités de mise en œuvre. Nous travaillons également avec l'ANTAI, l'Agence nationale du traitement automatisé des infractions, pour justement contrôler et sanctionner le cas échéant les poids lourds qui n'appliquent pas les modalités de taxation mises en œuvre. Il s'agit aussi de travailler avec les deux préfetures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur les protocoles nécessaires pour le contrôle physique des redevables, puisqu'on le sait bien, une contrainte sans contrôle ne fonctionne pas. Il s'agit de travailler, enfin, avec les sociétés européennes de télépéage, puisque le système qui est destiné à être mis en place a besoin de la coopération des sociétés européennes de télépéage, puisque c'est un système satellitaire qui sera mis en place et qui est déjà, dans les modalités techniques, en place dans les autres pays européens. Enfin, il s'agit de poursuivre la campagne d'information du grand public et des professionnels.

Concernant la concertation, vous avez ici, sur l'image, ce qui est prévu. Mais permettez-moi de rajouter un début de concertation, qui n'y figure pas. En avril 2022, il s'agissait de l'information, de la communication et de la concertation. Comme je le disais, jusqu'à aujourd'hui, ce sont plus de soixante-dix acteurs économiques locaux, et plus de 130 entretiens, rendez-vous et réunions de travail qui ont été menés. Cela nous amène aujourd'hui, 21 octobre, à cette plénière, avec cette délibération sur le principe de mise en œuvre du R-Pass et sur le réseau taxé pressenti, et sur la publication d'une version 1 de l'étude d'impact. Ensuite, nous avons une année pour travailler avec l'ensemble des acteurs économiques sur les modalités techniques de mise en œuvre. Ce sont à la fois la grille tarifaire, les exonérations, les investissements d'avenir. Cette année à venir nous permettra de consolider ce travail, pour nous amener à octobre 2025, où il est prévu un temps de délibération sur la grille tarifaire et les exonérations, une délibération sur les investissements d'avenir, et une publication de la version finalisée, consolidée de l'étude d'impact. Puisqu'il y aura un temps important de travail du groupement retenu pour développer le produit R-Pass, qui est un travail technologique très pointu à mener, qui prend aux opérateurs retenus dix-huit mois de travail, cela nous amène à une mise en service fin 2026, début 2027. Voilà la démarche liée au R-Pass, qui a débuté en avril 2022. Il y a une volonté permanente d'échange, de concertation avec les uns et les autres. Cela nous amène aujourd'hui à cette délibération.

Pour que tout le monde entende bien quel est le dispositif de délibération, je vais quand même me permettre de le lire. Comme ça, tout le monde pourra l'apprécier dans toute sa dimension. Il s'agit à la fois de prendre acte...

M. LE PRÉSIDENT – Si je dois le répéter après...

M. MAURER – Sinon, je te laisse, Président, le soin de répéter. La parole du Président permettra de faire écho à tout ce que j'ai déjà présenté.

En tout cas, je tenais moi aussi à remercier tous ceux et toutes celles qui s'y sont consacrés. C'est un travail souvent obscur, mais qui a été mené avec persévérance et détermination. Je tiens en tout cas à remercier l'ensemble de mes collègues qui nous ont toujours soutenus dans notre démarche aussi. J'espère que mes propos pourront être confirmés par le vote qui interviendra. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Avant de passer au débat sur ce rapport, il y a des demandes d'amendements. Je propose à Monsieur FREMONT de présenter ses cinq amendements globalement, si vous voulez bien. Merci beaucoup. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. J'aimerais introduire mon propos de la façon suivante. Quand, dans le sondage OpinionWay, 80 % des Alsaciens ont affirmé être favorables à la mise en place d'une taxe poids lourds, ils ne se sont pas exprimés pour un malin plaisir de créer un nouvel impôt. Ce n'est pas ma conviction. Ce qu'ils attendent, ce sont des résultats concrets. Ils attendent une diminution drastique du nombre de camions dans le paysage alsacien. Je pense qu'il faut qu'on garde cette ambition initiale d'atteindre ce but. Il me semble que c'est très important.

Je souhaite rappeler aussi que les quatre-vingt élus départementaux que nous sommes, quasiment l'intégralité, ont fait campagne à l'époque, en 2021, en promettant d'apporter des réponses à ce que subissent les Alsaciens aux différents coins du territoire. Pour cette raison, il me semble important qu'on garde cet objectif et qu'on ait une transparence dans les votes qui vont être exprimés aujourd'hui, y compris sur les amendements. C'est la raison pour laquelle je demande un vote public nominatif pour donner aussi plus de force à la délibération qu'on va prendre aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Les amendements.

M. FREMONT – Le premier amendement concerne le calendrier.

Je vous laisse régler ce point technique, réglementaire.

M. LE PRÉSIDENT – On vous laisse déjà présenter les amendements. Allez-y.

M. FREMONT – Je voulais revenir sur le calendrier, puisque, comme ça a été rappelé par Monsieur MAURER juste avant, la promulgation de la loi date du 28 février 2022. On ne peut pas dire le contraire, vous étiez assez prompts à engager un dialogue avec le monde économique, puisque deux mois après cet échange débutait. Par contre, vous aviez aussi pris l'engagement de mettre en place la taxe poids lourds pour début 2025. Je rappelle que l'appel d'offres a été lancé il y a maintenant environ un an, qu'on aurait dû choisir l'opérateur déjà en début d'année 2024, et donc que manifestement à l'époque, un délai de douze mois entre l'attribution du marché et la mise en place de R-Pass semblait suffisant. Aujourd'hui vous parlez plutôt de dix-huit mois et vous parlez de prendre deux années supplémentaires pour mettre en place cette taxe poids lourds, qui n'aurait donc pas lieu début 2025 mais début 2027. Le présent amendement propose donc de prendre en compte le retard qui a été pris dans la procédure d'appel d'offres, ce qui fait qu'aujourd'hui il ne serait plus possible de mettre en place le R-Pass en janvier 2025, de trouver un délai raisonnable pour les Alsaciens et les Alsaciennes, et que ce délai soit ramené à janvier 2026 et non plus 2027, comme vous le proposez dans le rapport.

Est-ce qu'on procède au vote dans la foulée ? Ok.

Il y avait aussi un enjeu, qui était l'étendue du réseau taxable, du réseau taxé. À l'époque, le législateur a fait le choix de déterminer 540 km de routes alsaciennes qui étaient dans le réseau taxable. Ce n'est pas une donnée qui est sortie du chapeau, au hasard. C'est une donnée qui correspondait à des mesures de trafic de l'époque. On vous laisse imaginer l'évolution du trafic depuis le comptage de 2021. Ces 540 km, ça correspond à des portions de route qui sont concernées par le passage de plus de 900 poids lourds par jour. 900 poids lourds, ça reste quelque chose d'inacceptable, et il faut qu'on puisse apporter des solutions aux Alsaciens et aux Alsaciennes, qui sont soit coincés dans leur quotidien dans le trafic au volant de leur automobile, soit concernés en habitant à proximité des axes routiers en question, puisque là vous diminuez l'ambition du réseau taxé à 200 km. C'est-à-dire que vous réduisez de deux tiers ce qui est prévu, ce que le législateur a déterminé dans la loi. Donc le présent amendement propose de partir sur un réseau taxé à 540 km, comme le prévoit la loi.

L'amendement n° 3 concerne le taux kilométrique R-Passe. J'ai évoqué en début de prise de parole que l'enjeu, c'est quand même de soulager à la fois le monde économique local qui est impacté par les embouteillages sur les différents axes routiers, mais aussi les automobilistes et les voisins des axes routiers. Vous présentez dans le rapport une piste qui s'oriente plutôt vers un taux kilométrique de 0,15 euro, sachant qu'il est de 0,34 euro côté allemand du Rhin. On a du mal à croire que les transporteurs internationaux feront changer d'itinéraire les dizaines de milliers de poids lourds qui passent quotidiennement sur nos axes s'il reste un écart de 20 euros entre l'itinéraire parallèle côté alsacien et côté allemand. Donc le présent amendement propose de retirer la mention que vous avez dans le rapport sur le 0,15 euro le kilomètre, et de partir sur quelque chose d'ambitieux, à la hauteur de ce qui se passe en Allemagne.

L'amendement suivant consiste à garantir que R-Pass ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions. J'ai été assez surpris de voir, dans les premiers exemples que vous mentionnez dans le rapport, pour l'utilisation du produit de cette taxe, qu'il s'agit de créer un nouveau couloir à camions en triplant les voies entre Sélestat et Colmar. On sait très bien que créer toujours plus d'axes routiers ou démultiplier le nombre de voies, c'est un appel d'air supplémentaire pour des camions. Sauf que l'ambition initiale de R-Pass, c'est justement d'arrêter l'appel d'air pour les camions. Donc si vous utilisez cette

taxe pour construire de nouveaux axes routiers et faire venir encore plus les transporteurs internationaux, c'est une mauvaise solution au problème. Au contraire, ça va empirer la situation. Donc on vous propose de retirer ce premier exemple, qui n'est qu'un exemple pour l'instant, mais on n'a pas trop de doute sur votre ambition en termes de construction de projets routiers, et que cet exemple deviendra concret à un moment ou à un autre.

J'en arrive au dernier amendement. Oui, il y a beaucoup d'amendements, mais en même temps c'est un enjeu central quand même dans le mandat, et il est important de détailler les différents points.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous laisse développer, Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Oui, dans votre grande mansuétude. Il me semble important de remettre les Alsaciens et les Alsaciennes au cœur du projet de contribution poids lourds R-Pass. Dans l'approche que vous avez choisie, vous avez choisi de vous enfermer dans un tête-à-tête avec le monde économique. Discuter avec le monde économique, bien sûr, c'est essentiel. Nous-mêmes, au sein du groupe, nous avons rencontré plusieurs fois les représentants du collectif pour la compétitivité de l'économie alsacienne. Nous avons d'ailleurs fait aujourd'hui le choix de passer par la grande porte de l'Hôtel d'Alsace à Colmar et de les rencontrer sur le trajet à nouveau, plutôt que de choisir la porte dérobée à l'arrière de la CeA. Vous avez fait ce choix de vouloir faire de tête-à-tête, et le problème selon nous, c'est que l'enjeu n'est pas exclusivement économique. Discuter avec le monde économique, oui bien sûr, vous avez eu raison de le faire, je l'ai redit. Vous l'avez fait très rapidement, mais exclusivement avec le monde économique. Il est très important de pouvoir rattraper le manque de dialogue que vous avez eu avec le monde de la santé, puisque c'est une question de santé publique, le trafic poids lourds, avec le monde de la protection de l'environnement, puisqu'il y a des enjeux sur la pollution atmosphérique, la pollution sonore, et aussi avec les usagers de la route. Les professionnels sont usagés de la route, mais aussi les associations d'automobilistes, les riverains, et il est important de pouvoir avoir cet échange constructif avec eux et de les inclure dans la démarche, y compris dans l'observatoire que vous avez vocation à créer, l'observatoire du trafic. Donc le présent amendement, et c'est le dernier, je vous rassure, consiste à inclure ces personnes qui ont été exclues de la démarche jusqu'ici, alors que c'est aussi pour eux qu'on se bat et qu'on agit ici aujourd'hui. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Monsieur FREMONT. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur les amendements ? Ou sur le débat ? Raphaël, c'était plutôt sur le débat. Pierre, ce sera aussi sur le débat. Du coup, je vais donner la parole à Jean-Philippe MAURER pour répondre sur les amendements.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je reprends dans l'ordre les amendements. Le premier vise à mettre R-Pass en service le 1^{er} janvier 2026. Vous savez, on peut faire un tas d'amendements sur un tas de sujets, mais on ne peut pas comprimer le temps. Comme je le disais, il faut dix-huit mois au groupement qui sera retenu dans quelque temps, d'où l'importance de notre réunion d'aujourd'hui, pour développer le produit technologique concernant R-Pass. Vous voyez qu'en ajoutant dix-huit mois à novembre 2024, on n'y sera pas. Donc je ne pense pas que vous souhaitiez que le travail soit bâclé, qu'il ne soit pas fiable. Donc d'ores et déjà ce délai n'est pas soutenable. Je voudrais également vous rappeler que, si nous avons pris du temps, c'est justement pour à la fois donner du temps à la concertation, donner du temps à la co-construction avec les acteurs économiques de l'étude d'impact, donner du temps pour l'analyse des offres qui ont été déposées, et donner du temps pour que notre Assemblée, en pleine connaissance de cause, puisse appréhender ce dossier du R-Pass. Donc la commission d'appel d'offres se réunira bientôt. Une fois que le choix sera arrêté, un dialogue de gestion et de compétitivité sera mis en place par rapport au groupement retenu. Tout cela prend du temps. Nous ne voyageons pas dans le temps et il faut prendre garde à une sorte d'illusion collective, selon laquelle, finalement, le politique peut s'affranchir du temps et que

l'intendance, la technique, suivra. Le sujet est trop sérieux, trop sensible pour faire croire que ce temps-là n'est pas nécessaire. Je ne peux que conclure de manière très pratique, pragmatique, au rejet de cet amendement.

Concernant le périmètre du réseau taxable et de celui que nous pressentons pour être taxé, je l'avais dit en introduction, notre cible est le trafic de transit. Les 340 km que vous évoquez, c'est un réseau est-ouest, qui ne supporte guère ou quasiment pas de trafic de transit. C'est un trafic qui irrigue essentiellement nos territoires. Et nous sommes dans l'accompagnement, dans la dynamisation de nos territoires, qui sont desservis notamment par un trafic poids-lourds. C'est la raison pour laquelle, contrairement à ce que vous pouvez laisser entendre, nous n'avons pas fait marche arrière. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est que nous avons enclenché la marche avant, pour justement mettre en place R-Pass. C'est la raison pour laquelle, là aussi, sur les questions que vous évoquez, nous avons plusieurs outils. S'il y avait des reports, il s'agirait de prendre le cas échéant plutôt des arrêtés d'interdiction que de mettre en place tel quel une tarification sur des réseaux où le report du trafic se ferait de façon tout à fait significative. Retenez bien que le réseau nord-sud, c'est aujourd'hui une estimation de 60 % de transit et donc de recettes. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas des dogmatiques qui, systématiquement, parce qu'on nous en donne la possibilité, de façon unilatérale et presque impersonnelle, on voudrait d'emblée saisir les 540 km, qui sont un potentiel, qui sont une norme technique. Mais nous sommes dans une démarche également pragmatique, et aussi, entendez-le bien, d'équilibre. Nous sommes là pour trouver un équilibre entre une situation que nous déplorons, qui est le report du trafic de transit, entre la nécessité de faire contribuer ce trafic de transit à notre situation de dégradation de ce réseau routier, et d'équilibre pour accompagner l'économie alsacienne sur l'ensemble du territoire alsacien.

Sur le taux kilométrique également, vous estimez que l'estimation de 0,15 euro n'est pas suffisante et vous souhaitez que nous nous mettions au tarif allemand. Nous préférons pour l'instant travailler sur cette base de 0,15 euro, parce que c'est quand même totalement nouveau en Alsace. Désormais, tous les poids lourds vont contribuer sur l'axe retenu à nous accompagner, à nous payer pour leur circulation sur cet axe nord-sud. Et je l'évoquais en introduction, dans ma présentation, aujourd'hui, le différentiel est de 45 à 50 euros pour ceux qui roulent sur le réseau routier alsacien. Avec le 0,15 euro que nous mettons en place, nous gommons en grande partie ce différentiel des 45 à 50 euros. Oui, c'est mesuré. Vous prenez 0,15 euro, vous additionnez les kilomètres, nous y sommes quasiment aussi. Cela ramènera une partie du trafic de nouveau sur les réseaux routiers allemands. Ceux qui souhaitent s'en affranchir, nous aurons la certitude qu'ils contribuent par ce moyen-là à payer pour les dégâts qu'ils commettent. Je rappellerai également que les Allemands ont agi de manière très unilatérale dans ce domaine-là. C'est la raison pour laquelle il est urgent pour nous maintenant aussi de nous caler politiquement, publiquement, sur notre stratégie dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle, je le disais, nous avons une démarche d'équilibre. C'est un grand pas que nous ferons déjà dans ce domaine-là. Et nous verrons également l'ensemble des résultats que cela produira à travers les commissions créées à cet effet.

Le quatrième point consiste à garantir que R-Pass ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions. Nous avons une situation de saturation sur l'axe nord-sud. Je l'évoquais, la partie entre Colmar et Sélestat est un réseau éminemment chargé. Nous n'avons quasiment pas de bande d'arrêt d'urgence digne de ce nom, et nous avons la maîtrise foncière des terrains sur cet axe-là. Donc c'est un constat général. Il en va de notre responsabilité d'acteur à la fois technique, économique et politique, de dire qu'on ne peut pas laisser filer la situation dans ce domaine-là. Il y a véritablement une urgence à traiter cette partie-là. Je dis aussi que l'argent prélevé sur la route doit aussi aller sur la route. C'est tout à fait essentiel. Ce n'est pas une taxe qui doit alimenter un budget général. L'argent de la route doit aller sur la route. Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens financiers d'intervenir sur l'axe A35, et c'est R-Pass qui nous permettra de rentrer dans ce dossier-là avec détermination, pour permettre de faire ce qu'il faut pour que cet axe A35

puisse être accompagné dans l'ensemble des flux qu'il peut supporter sur un territoire alsacien où, je le rappelle, aujourd'hui quand même, l'ensemble des zones industrielles qui sont créées sont très vite occupées. La demande du monde économique est encore très forte de s'installer en Alsace. C'est également un trafic interne, qui suppose notamment de passer par la route, mais pas seulement, puisque l'argent que nous collecterons permettra de mieux accompagner le multimodal, permettra d'accompagner le fret capillaire, et permettra de mieux accompagner des modalités différentes, pour faire circuler des marchandises sur notre territoire sans passer nécessairement par des poids lourds – je pense notamment aux différents ports autonomes, que nous pourrions mieux accompagner. Donc ne voyez pas cela comme une vision réductrice en disant, nous sommes pour le tout camion, pour le tout route ; pas du tout, nous sommes là dans l'intermodalité, avec des moyens supplémentaires, que nous espérons avoir d'ici 2027.

Enfin, concernant le fait de remettre les Alsaciens et les Alsaciennes au cœur du projet, permettez-moi de dire que les Alsaciens et les Alsaciennes le sont déjà, 80 % d'entre eux et elles ayant demandé R-Pass. Ne nous faites pas le reproche non plus de concerter avec le monde économique. À chaque fois que ce projet de contribution de ceux qui font circuler les poids lourds a capoté, c'était quand même le monde économique qui a pesé fortement pour que cela ne se fasse pas. Comme nous avons envie que cela se fasse, c'est une nécessité, la priorité de notre concertation s'est faite en direction du monde économique. Mais nous apprécierons l'ensemble des soutiens, d'où qu'il vienne, que ce soit les acteurs de la santé, de l'environnement, de la sécurité routière, des usagers de la route, des citoyens, des citoyennes et du Conseil de développement. Donc pour nous, la nécessité urgente, c'est ce que nous faisons depuis deux ans, c'est le monde économique. À tous ceux qui souhaitent nous soutenir ou qui souhaitent nous rencontrer, bien entendu, nous sommes ouverts et nous nous tenons à leur disposition. Comme je le disais, toutes les contributions sont appréciables et appréciées. Ce sujet-là est déjà au cœur des Alsaciens et des Alsaciennes. C'est la raison pour laquelle je prends en tout cas cet intérêt des Alsaciens et des Alsaciennes comme autant de signes d'encouragement pour continuer dans cette direction-là. Comme je le disais, c'est une démarche équilibrée que nous portons, que nous menons dans le respect des uns et des autres. Et je pense que c'est ça la bonne méthode, qui nous permettra d'avancer dans une bonne direction, et que ce rythme-là, que nous avons donné dès 2022, nous mènera à terme, en 2027, à la mise en place de cette taxe poids lourds.

Le président proposera certainement le rejet de vos amendements. Mais comme je l'explique dans mes motivations, ces amendements ignorent en partie le travail qui a été mené, l'esprit dans lequel le travail a été mené jusqu'à présent, et l'esprit dans lequel le travail continuera. Je vous remercie néanmoins de l'intérêt que vous portez à ce projet, puisque c'est un projet pour l'Alsace, pour les Alsaciens et les Alsaciennes. Dans l'évaluation que vous pouvez en faire, j'espère que les avantages seront supérieurs aux inconvénients que vous pourriez retenir, et que cela vous incitera à soutenir sans réserve notre projet. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Avant de relancer le débat global sur R-Pass, et au regard des réponses qui ont été apportées par Jean Philippe MAURER, et du fait aussi qu'on est aujourd'hui sur un vote de principe, et qu'il y a encore beaucoup de choses à travailler dans la foulée, je propose le rejet, en tout cas de la part de la majorité, des amendements. Qui est pour ces amendements ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Maintenant nous passons au débat public. Et je sais que vous avez demandé un vote à scrutin public. Pour un vote à scrutin public aujourd'hui, il faut qu'il y ait dix élus qui le sollicitent. Qui est pour le scrutin public ? Vous êtes quatre, ce qui ne fait pas une majorité pour mettre en place le scrutin public. Un scrutin public, ça veut dire qu'il faut appeler individuellement chacun d'entre vous. Je pense que les collègues portent ce projet massivement, ils le montreront je pense. Ils n'ont pas besoin d'être fliqués individuellement pour le sujet. Ils sont en responsabilité sur leur engagement public au quotidien.

Maintenant je propose de passer aux expressions sur le projet global. Je donne la parole à Pierre BIHL. Et vous êtes un certain nombre à vouloir vous exprimer. J'ai déjà vu Raphaël, Daniel, Éric, Victor, Denis, Yves, Madame QUINTALLET, Monsieur FREMONT. Pierre pour commencer.

M. BIHL – Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais tout d'abord rappeler que cette contribution poids lourds vise d'abord à apporter une solution au problème persistant du trafic de transit qui s'aggrave d'année en année en raison d'un double phénomène : d'une part, un trafic poids lourds en pleine expansion au niveau international – ça a été souligné – ; et d'autre part, cette taxe kilométrique allemande, la LKW Maut, instaurée en 2005, qui entraîne inévitablement un report des poids lourds en transit vers l'axe nord-sud alsacien. L'augmentation de 80 % de cette taxe allemande fin décembre 2023 a entraîné une nouvelle hausse du trafic poids lourds en Alsace, sur un réseau qui était déjà saturé. Ce sont aujourd'hui plus de 10 000 poids lourds qui empruntent cet axe chaque jour, dont près de 60 % sont en transit. Le cumul des bouchons sur le tronçon Sélestat-Colmar, que je connais bien, représente 26 km par mois, avec une fréquence d'incidents de six jours sur sept. Je crois que ce n'est que le dimanche où il y a un peu moins d'incidents, mais tout le reste de la semaine, il y en a tous les jours. Et la voie de droite, vous l'aurez constaté aussi ce matin, est devenue un vrai couloir à camions. Voilà la situation que nous constatons aujourd'hui. Et si nous ne réagissons pas, les conséquences de ce trafic sur le plan local et sur notre population vont continuer à s'empirer, avec une augmentation des accidents, une augmentation de la pollution atmosphérique et une augmentation de la pollution sonore.

Les recettes de cette contribution poids lourds nous permettront notamment d'entreprendre les travaux nécessaires pour requalifier ce tronçon de route entre Colmar et Sélestat, et de le passer en deux fois trois voies avec une mise aux normes des bandes d'arrêt d'urgence, pour permettre aux secours d'intervenir, ce qui n'est pas le cas ou ce qui est très difficile aujourd'hui, et d'améliorer les voies d'accès qui ne sont plus adaptées au trafic actuel. Cet investissement est estimé à plus de 150 millions d'euros par nos services et permettra aussi à nos transporteurs locaux de bénéficier d'un réseau sécurisé et d'un trafic plus fluide.

En conclusion, je confirme que ce projet de contribution poids lourds est un projet structurant pour l'Alsace, et il est au croisement de plusieurs enjeux : équité et justice fiscale vis-à-vis de l'Allemagne, capacité de réguler le trafic, santé et sécurité pour nos habitants, et participation des poids lourds en transit aux coûts de réfection et d'entretien de notre réseau routier. C'est pour toutes ces raisons que je vous propose, chers collègues, d'approuver la poursuite du projet de la contribution R-Pass aux conditions prévues dans ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Raphaël SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Je crois que cette délibération est une des plus importantes de la séance. La preuve est la mobilisation politique qu'elle suscite. C'est bien la preuve d'ailleurs que, quand elle s'en donne les moyens, la Collectivité européenne d'Alsace peut être au cœur du débat politique en Alsace, et donc de la construction future du territoire.

J'aimerais d'abord repositionner cette délibération dans le contexte. On ne va pas créer une taxe, on ne va pas créer une fiscalité, on va contribuer à la mettre en œuvre. En France, on le déplore souvent ici, mais la prérogative exclusive de la création de la fiscalité revient à la représentation nationale. Et nous sommes dans cet hémicycle seulement deux à avoir pu voter en 2019 la création de cette possibilité fiscale. C'était Éric STRAUMANN et moi-même, puisque nous étions alors députés. Mais je veux bien repositionner les choses dans leur contexte. On va ici mettre en œuvre une disposition fiscale permise par le législateur.

Ça s'inscrit de mon point de vue dans un mouvement global de modification de la fiscalité qu'il faut aussi avoir à l'esprit. On a en tête depuis quelque temps que ce ne sont plus les stocks, ce ne sont plus les outils de production qu'il faut chercher à taxer, mais plutôt ce qui est dynamique. Ça a conduit à la création, il y a quelques décennies, de la TVA plutôt que les quatre vieilles, taxe foncière, taxe d'habitation, taxe professionnelle, etc., à la modification de la taxe professionnelle et puis progressivement au glissement de la fiscalité vers les flux. Et il nous faudra demain imaginer quels sont les flux qui sont in fine la preuve de la dynamique de l'économie, qui seront les vecteurs de la fiscalité, plutôt que les stocks, qui sont souvent, quand ils sont taxés, vecteurs d'inertie. Il y a les flux logistiques, ce sont ceux dont on parle aujourd'hui. Il y aura les flux de données, j'en suis assez convaincu. Il y aura les flux financiers, je milite particulièrement pour, notamment à l'occasion de l'élaboration de ce projet de loi de finances.

Malheureusement, et c'est la limite de l'exercice qui est le nôtre aujourd'hui, en tant que collectivité territoriale, on n'a pas la main là-dessus. Donc il faut qu'on ait conscience qu'en étant à l'avant-garde de la mise en œuvre de cette fiscalité, puisque ce n'est pas une taxe mais bien une redevance sur les flux logistiques, on déséquilibre un peu l'affaire, parce qu'on n'a pas tout à fait les mains pour corriger l'ensemble du système qui l'accompagne, que c'est quelque chose qu'il faut qu'on sache faire de façon coordonnée avec le législateur. Et ça, c'est vrai qu'en ce moment, c'est compliqué. Il nous manque donc cette capacité à avoir une vision globale.

J'espère que la délibération d'aujourd'hui, qui n'a pas de fondement juridique, qui est une délibération politique, et je le vois comme quelque chose de positif, nous permettra d'entrer dans une nouvelle phase de dialogue et d'échange. Je sais le temps que certains collègues ont passé à discuter, à travailler, que bon nombre de fonctionnaires de la maison ont passé à préparer les évolutions. Mais je ne suis pas convaincu, et c'est un exercice d'humilité que je veux avoir aujourd'hui, que nous ayons tout fait correctement pour ce qui est de la concertation avec les Alsaciens, avec le monde économique alsacien notamment. Ce n'est jamais simple de mettre en place de la fiscalité. Mais ça ne doit pas conduire à une situation de braquage, telle qu'elle est en train de se construire aujourd'hui. Il faut que nous sachions plus écouter, plus corriger, et corriger non pas seulement pour des raisons techniques, mais justement parce que nous aurons écouté. Je crois que cette preuve, nous ne l'avons pas faite encore. Je crois qu'il faut que nous sachions justement positionner l'effort. Et ma condition in fine de soutien à la mise en place d'ici un an et demi sera qu'on reste sur un objectif bien calibré, le seul objectif de se donner les moyens de rééquilibrer les flux avec l'Allemagne, ni plus ni moins. La proposition qui nous a faite aujourd'hui me semble correspondre à cela. Je serai attentif à ce que ce soit ni plus ni moins à la fin, en accroissant un peu l'effort de dialogue et d'apaisement. L'Alsace n'a jamais été une terre de conflit, l'Alsace n'a pas été une terre où on braque les uns contre les autres. Attention à ne pas le faire à l'occasion de la mise en place de cette innovation fiscale.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Daniel ADRIAN.

M. ADRIAN – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. Quelques mots de ma part. Merci Monsieur le Président de me permettre de m'exprimer sur ce sujet. Je vais raccourcir un peu mes propos, parce que je vais rejoindre ce que Raphaël vient de dire, surtout à travers sa conclusion, que je partage totalement.

Chers collègues, le vote du R-Pass est pour moi aujourd'hui un moment très difficile. Autant je suis conscient de la nécessité de la réduction du trafic des poids lourds de passage sur les axes alsaciens, et nous entendons également dans tous les territoires nos Alsaciens à ce sujet, autant je suis très déçu, inquiet, qu'on ne puisse pas exonérer, exclure d'une taxe le trafic local, celui qui impacte le monde économique alsacien, le monde viticole et surtout agricole. C'est pour celui-ci que je voulais aussi dire quelques mots.

Les intervenants des groupes, cher Nicolas, cher Maxime, et le Président de la Commission, cher Philippe, nous ont parlé du travail de concertation futur, et surtout aussi des négociations qui restent à mener. Cher Frédéric, il est vrai qu'il en reste à mener, et il est important de les mener. Mais quelle garantie avons-nous sur la bonne issue des négociations, surtout celles aujourd'hui en cours avec les instances de l'État et le gouvernement ? J'entends bien, je l'ai lu, je l'ai entendu, que la CeA a demandé l'élargissement du champ d'application du premier paragraphe de l'article L421215 du CIBS. Une nouvelle rédaction permettrait d'exonérer une partie du transport qui impacte spécialement notre agriculture. Mais cette rédaction a de grandes lacunes aujourd'hui, notamment à propos du transport de la collecte des récoltes par les transporteurs affrétés par les coopératives et les organismes stockeurs – je dis bien affrétés. Nos coopératives et nos organismes stockeurs n'ont pas assez de flotte pour tout transporter, donc ils affrètent des transporteurs. Aujourd'hui, ces transporteurs ne seront pas exonérés. C'est vraiment pour moi une grande lacune. Comment comprendre, sur un champ, qu'un camion où il y a marqué, pour pas faire de pub, CAC dessus, et qu'un autre où il n'y a rien marqué, puissent l'un être taxé et l'autre non ? Ce n'est pas possible, c'est incompréhensible, et surtout ce serait vraiment porter une taxe là où il ne le faudrait pas. Le monde agricole mérite, chers collègues, toute notre attention et notre soutien. Je me permets, on l'oublie souvent, de vous rappeler que l'agriculteur est le seul aujourd'hui qui ne connaît pas et ne maîtrise pas le prix de vente de ce qu'il produit, et en plus, ce qu'il produit est souvent périssable. Juste un petit rappel. Ça n'arrange pas la situation. Ces produits sont souvent retransportés, et donc retaxés, puisqu'ils vont de l'un à l'autre, ils vont dans un silo où on les sèche, puis ils retournent un peu plus loin à une amidonnerie, etc. Voilà ce que je voulais dire d'une manière très sérieuse.

Deuxième point. Ceux qui ont travaillé sur le montant de la taxe, êtes-vous sûr que le montant que vous nous proposez est suffisant pour dissuader les transporteurs de rester ou de reprendre les autoroutes de nos voisins ? Je l'espère, croyez-moi. Mais je n'en suis vraiment pas convaincu.

Aujourd'hui je regarde Frédéric, notre Président. Il est difficile de prendre une décision. Je fais quoi ? Je vote contre ? Ça ne servira pas à grand-chose. Je suis pour la taxe, mais malheureusement, aujourd'hui il reste encore plein de points en suspens. Quelque part, on a parfois envie de s'abstenir pour ne pas se faire oublier. À voir tout à l'heure. Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Daniel. Tu sais, toutes ces questions que tu te poses, on se les est bien évidemment posées. Je rappelle aussi qu'aujourd'hui on vote le principe.

M. ADRIAN – Bien sûr, mais il est important de les dire aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – On est tout à fait d'accord, je l'entends.

M. ADRIAN – Parce que demain, elles vont partir dans l'oubli.

M. LE PRÉSIDENT – Je l'entends complètement et vos remarques sont précieuses. Yves HEMEDINGER.

M. HEMEDINGER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Compte tenu de la situation de plus en plus insupportable sur nos routes, je suis favorable au rapport qui nous est présenté aujourd'hui. C'est d'ailleurs conforme aux engagements politiques, et c'est bien de tenir ses engagements politiques, que nous avons tous pris lors des dernières élections en 2022.

Mais la création d'une contribution supplémentaire au pays des records de prélèvements obligatoires, ça ne fait pas plaisir. Ça laisse même un goût amer et on partage tous ce sentiment. En réalité, pourquoi sommes-nous obligés, contraints de mettre en place cette

taxe ? Nous sommes la Collectivité du transfrontalier. C'est même un des fondamentaux de la CeA. Nous nous réjouissons à juste titre très régulièrement d'être très amis avec les Allemands, d'être en partenariat avec les Allemands, et les Suisses aussi. Nous parlons beaucoup d'Europe, l'Europe, comme l'a dit d'ailleurs Daniel ADRIAN, cher collègue, qui nous empêche finalement de faire ce qui serait logique, c'est-à-dire de taxer les poids lourds qui font du transit, et seulement les poids lourds étrangers qui font du transit. Mais pour qu'une amitié soit durable, solide et sincère, il faut qu'elle soit équilibrée. Un ami, ce n'est pas celui qui l'est lorsque l'intérêt commun existe et qu'il cesse de l'être lorsque son intérêt personnel prend le dessus. J'ai pas mal d'exemples là-dessus, ce n'est pas le sujet, mais la fermeture de Fessenheim sous la pression des Allemands, l'indexation du prix de l'électricité sur celui du gaz parce que les Allemands ont détruit leur filière nucléaire et ont peur de la concurrence française. La fermeture des frontières récente, si nous l'avions fait, qu'aurions-nous dit ? Et puis la création de manière unilatérale et sans concertation de la Maut et de sa forte augmentation il y a quelques mois, toujours de façon unilatérale et sans concertation. C'est bien ce problème-là, cette création unilatérale, qui crée les problèmes que nous connaissons aujourd'hui sur nos routes. Et être ami, c'est aussi savoir se dire les choses, même parfois savoir taper du poing sur la table. Et je regrette que dans nos nombreux colloques, rencontres, réunions, instances transfrontalières, dans différentes instances, nous soyons, nous Français, nous Alsaciens, parfois trop gentils. À quoi servent les réunions, les rencontres, si nous ne sommes pas capables de dire les choses ? Je crois savoir que le CCT, Comité de coopération transfrontalière, qui a été créé d'ailleurs par le traité d'Aix-La-Chapelle, doit se réunir très prochainement avec l'ensemble des acteurs du franco-allemand. Dès lors, pourquoi ne pas utiliser cette instance pour faire mettre à l'ordre du jour de cette rencontre un échange sur la nécessité d'harmoniser nos réglementations de part et d'autre de la frontière sur les routes ? C'est une proposition que je fais, car sans Maut ou avec un système particulier pour des questions transfrontalières, la situation sur nos routes alsaciennes serait totalement différente. Pas de Maut, sans doute pas de R-Pass, car l'objectif de ce R-Pass, ce n'est pas de remplir nos caisses, c'est d'éviter de les vider dans la réfection des routes abîmées par le transport de transit.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Yves. Éric STRAUMANN, et ensuite Victor VOGT.

M. STRAUMANN – Merci Monsieur le Président. Mon collègue a rappelé qu'on a voté ensemble le texte en 2019. Mais j'ai une certaine ancienneté. J'ai voté le 23 juillet 2007 l'écotaxe. Et à l'époque, on avait trouvé une certaine forme d'unanimité à l'échelle de l'Assemblée nationale. Même la gauche avait voté pour ce texte, qui, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais a malheureusement été abandonné en 2014 par cette même gauche, qui était au pouvoir. Je ne sais pas quelle est votre position. Est-ce que vous allez voter pour, vous abstenir ou voter contre ? Je pense que ce serait vraiment beau si notre Assemblée pouvait donner un signal unanime. Je crois qu'on est tous d'accord sur la mise en place de cette taxe. Après, les modalités, bien sûr, il faudra les discuter, il faudra certainement les ajuster une fois que ça sera mis en place. C'est évident. Mais qu'on soit unanimement d'accord sur le principe, je crois que ce serait vraiment un beau signal.

Pour le reste, la faute aux Allemands, mais il y a les Belges aussi, il y a les Pays-Bas, la Suisse. Un camion qui traverse la Suisse sur les autoroutes paie une taxe de 500 euros, pour encourager évidemment le transfert sur le rail. Tout ça, évidemment, ça fait partie d'un mouvement européen de mise en place de taxes poids lourds, parce qu'on part aussi du principe du pollueur payeur.

Donc j'encourage mes collègues de gauche à tenir ce rendez-vous avec l'histoire, et à prendre également leurs responsabilités sur le principe. On pourra encore discuter, si vous voulez, des modalités. Ça ne va rien changer sur le fond, mais ça prouvera aussi que dans cette Assemblée, on arrive à se mettre d'accord sur de grands sujets et des préoccupations que nous partageons tous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Victor.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Ça rejoint un petit peu ce que disait Éric à l’instant par rapport au momentum. Mais je voulais me permettre un trait d’humour pour ceux qui entendent l’alsacien. À l’époque, il y avait un groupe qui s’appelait Em Remes Sini Band, qui chantait « l’autoroute déchire tout le visage » en parlant de l’Alsace. Pourquoi je dis ça ? Parce qu’avec l’appel d’air dont on parle, c’est un phénomène qui est encore amplifié.

Il s’agit d’un moment historique par ailleurs, parce qu’à la suite des accords de Matignon, cet enjeu de mise en place de la taxe poids lourds était arraché de haute lutte, et les dispositions législatives qui ont suivi n’ont été que la transformation de tout ceci. Le principe même, pour moi, de cette taxe, c’est de rester également dans ces accords-là.

Je souhaite apporter un complément. Je n’étais pas forcément né à l’époque, mais on avait une forme de modèle alsacien de gratuité des transports sur nos autoroutes, parce qu’à l’époque les autoroutes étaient gratuites en Allemagne et payantes en France. À l’époque on avait ce principe pour ne pas avoir de distorsion de concurrence dans les années 70, 80, entre la France et l’Allemagne. Depuis l’instauration de la Maut, la réalité est toute différente. Et si on ajoute le fait que les autoroutes soient payantes aussi outre Vosges, on a créé un couloir, et je suis content que tu aies repris, cher Président, l’expression favorite que j’utilise en ce moment, on a créé un aspirateur à camions. Et donc finalement on est les seuls, dans le Rhin supérieur, mais au cœur de l’Europe aussi, à supporter les externalités négatives du trafic international, dont d’une part la dégradation de nos routes et d’autre part le budget qu’on est obligé de supporter pour les entretenir, seuls, à notre niveau. Donc on ne peut pas, après vingt ans de problématiques comme celle-ci, ne rien faire et rester immobile, parce que c’est vraiment un problème majeur. Rien qu’à l’aune de cet enjeu-là, pour ma part, je pense qu’il faut y aller.

L’autre sujet que je voudrais approfondir, c’est la question de la saturation du réseau. Elle est déjà en cours. Et je voudrais aussi avoir une réflexion prospective par rapport à ça. Le Rhin, en 2050, va avoir un niveau d’étiage sans doute sur 50 % de son temps. Et en dehors de ces niveaux d’étiage, quand on sera en période de crue, ce sera encore une fois 10 % des 50 % restants. Donc la réduction de la navigabilité du Rhin va mécaniquement provoquer aussi une saturation supplémentaire de nos réseaux. Donc ça pose un sujet central pour moi. C’est que la saturation crée de l’enclavement. Et il ne peut y avoir rien de pire dans le futur que d’avoir un Rhin supérieur enclavé. Malheureusement, sur le reste de ces compétences, on n’a pas forcément la main. On est compétents sur les routes, mais il y a d’autres types de mobilités sur lesquels on n’est pas compétents. Donc c’est un enjeu qui nous touche, mais à propos duquel il serait bien qu’on ait la main. Cet enjeu doit aussi être entendu par l’État, par le Bund. Par rapport à cet enjeu de désenclavement, pour ma part, je pense qu’il faut y aller également.

Donc je me réjouis qu’on exerce une compétence supplémentaire. Mais pour moi, il faut qu’on aille plus loin dans le domaine de la transition des mobilités et éviter la saturation de l’Alsace et l’enclavement du Rhin supérieur. Nous avons besoin dans le futur, je ne sais pas, d’un contrat de plan de désenclavement du Rhin supérieur. Je le dis maintenant, car après vingt années où on a cherché à mettre en place le principe d’une taxe poids lourds en Alsace, j’espère qu’on songera à ces questions de désenclavement dans vingt ans.

J’ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Victor. Denis SCHULTZ.

M. SCHULTZ – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. J’ai encore eu cette année le plaisir de pouvoir me libérer quelques jours pour faire les vendanges. Pour moi, c’est un plaisir. Pour les viticulteurs, c’est une période de travail, de travail intense, de grande fatigue et de stress. Je connais bien ça, parce que je l’ai souvent vécu quand j’étais jeune.

Durant de longues années, j'ai travaillé dans l'exploitation familiale. Les vacances, ça n'existait pas. Nous voyions juste passer ceux qui y portaient. C'est vous dire combien je suis sensible à la cause paysanne.

Mais il faut savoir raison garder. La décision que nous allons prendre est aussi souhaitée par bon nombre d'agriculteurs et de viticulteurs. Si nous sortons de nos postures catégorielles et que nous écoutons ceux de la base, mais vraiment ceux de la base, on verra que nombre d'entre eux, comme la majorité de la population alsacienne, attendent de nous que nous prenions nos responsabilités et que nous fassions quelque chose pour décourager les camions d'utiliser l'Alsace comme couloir de transit.

La proposition qui est sur la table aujourd'hui va dans ce sens. J'ai eu l'occasion au cours de ces vendanges d'évoquer avec les viticulteurs, à qui je donne un coup de main, la décision que nous allons prendre. Ils m'ont encouragé à prendre cette décision. Ils m'ont expliqué qu'ils ont à plusieurs reprises, en été, déjà, décidé de stopper leur travail dans leurs parcelles et de rentrer à la maison lorsqu'ils étaient dans une vigne qui jouxtait l'autoroute, tellement l'air devenait irrespirable et le bruit insupportable. Ces gens-là ne souhaitent pas le report de notre décision aujourd'hui. Ils attendent qu'on prenne nos responsabilités, et je pense que nous les prendrons.

Mais nous n'irons pas vers les positions excessives qui sont proposées par les écologistes, qui sont dans une posture que nous ne pouvons entendre. Car nous, nous ne sommes pas en guerre contre le monde économique, comme eux le sont et comme ils viennent encore de le prouver à travers leur motion et l'intervention introductive de leur porte-parole en allant dans la surenchère. Nous sommes des élus responsables. Il y a des enjeux de santé importants. C'est pour cela que je voterai la proposition qui nous est faite aujourd'hui, pour aujourd'hui et pour demain, sans parler de tous les enjeux financiers, environnementaux et de sécurité déjà évoqués par les orateurs précédents. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Denis. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voulais réagir à ce qui a été présenté par Monsieur MAURER sur cette taxe. Cette fiscalité qu'on met en œuvre, son but est bien de libérer l'Alsace des camions et de protéger la santé des Alsaciens. Donc je pense que là, on est tous et toutes d'accord. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui. Monsieur SCHULTZ le rappelait, il a nommé des exemples concrets. Aujourd'hui, ce n'est plus tenable. Donc je salue cette délibération qui nous est proposée, puisque c'est la première qu'on a enclenchée, peut-être la seconde, pour aller vers plus d'équité et de justice fiscale aussi avec l'Allemagne, ce sont des propos qui ont été tenus.

Ce que je déplore dans ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est qu'on s'appuie d'emblée sur un taux bien moindre que celui de nos voisins allemands. Il n'y a pas d'équilibre Monsieur MAURER. On est moins cher ou on est plus cher. Ou alors, si on est à égalité avec l'Allemagne, effectivement, on atteindra une certaine équité et une certaine justice fiscale. Là on part en étant moins cher. Donc je ne vois pas comment le report de camions va s'effectuer. Les camions vont continuer à passer chez nous puisqu'on est moins cher. Donc je m'interroge sur une certaine sincérité de ce qui nous est présenté là, à savoir si, ce qu'on souhaite mettre en place, donc l'application de cette fiscalité, ce n'est pas une ressource déguisée, quelque part, pour la Collectivité. J'ai bien conscience qu'on manque d'argent, que l'État va nous donner une dotation de plus de 30 millions d'euros, plus basse que l'an dernier, mais quand même, je pense qu'il faut avoir une certaine honnêteté avec le monde économique, et je pense que c'est ce qu'ils attendent. Je pense que le monde économique est prêt à payer, à aller vers plus de santé. Mais soit on atteint l'objectif fixé, c'est-à-dire libérer l'Alsace des camions, soit on reste en-dessous du prix de l'Allemagne, et dans ce cas-là les camions continuent de passer et un tiroir-caisse s'enclenche. C'est cela qui me dérange dans la délibération.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Effectivement, je rappelle que, bien évidemment, on a mis dans le préambule du rapport qui va être voté, la délibération de principe, un certain nombre de cadres liés au travail qui a déjà été effectué. Sur le niveau de la taxe, c'est suite aux échanges qu'on a eus avec le monde économique qu'on avait prévu une baisse. Aujourd'hui, certains acteurs économiques nous disent qu'il faudra que ça soit plus élevé. Tout ça doit être travaillé. Le niveau de la taxe ne doit pas à mon avis être le même selon les heures de pointe. En heures de pointe, on a tout intérêt à avoir un niveau de taxe élevé, pour que le trafic soit moins important, soit plus fluide et qu'on sécurise les mobilités. En revanche, à d'autres horaires, peut-être qu'on peut réduire le tarif pour faciliter l'économie alsacienne. Tout ça doit être travaillé. C'est pour ça qu'aujourd'hui on n'est pas à ce stade de décision, on est au stade du principe pour pouvoir avancer. On aura un travail de lien à affiner avec les acteurs économiques, mais aussi les autres acteurs. Les acteurs de la santé seront aussi associés. Mais on ne les a pas associés fortement initialement, parce qu'on savait très bien leur position. Il n'y avait pas de débat, concernant les acteurs de santé, sur l'enjeu ou la nécessité de réduire un trafic poids lourds. Ils sont tous favorables. Par contre, concernant les acteurs économiques, il y a eu des inquiétudes, et c'était légitime pour nous d'aller faire un travail plus poussé avec eux sur ces questions. Mais je rappelle qu'on est là sur un vote de principe. Il y aura encore un travail de fond, important, à faire pendant les dix-huit mois à venir.

Pardon. Il y avait Michel LORENTZ, Yves SUBLON, Madame LARONZE, Monsieur FREMONT et Lara.

M. LORENTZ – Merci Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Mais je me permettrai quand même de repréciser certaines choses. Enfin, pour moi, c'est enfin. Ça fait vingt ans qu'on attend cette taxe. Faisons juste le calcul de ce qu'elle peut générer, on le multiplie par vingt et on voit peut-être combien on a raté pour améliorer nos infrastructures pour les utilisateurs. Parce que pour moi, et par rapport à ce qui a été dit, cette taxe n'est pas un impôt supplémentaire, c'est juste la rectification d'une anomalie. Je ne vois pas pourquoi ce serait l'ensemble des contribuables qui devraient payer quelque chose qui est uniquement destiné à un certain type de personnes, en tout cas d'entités. Donc pour moi il est tout à fait évident que cette taxe, dans cet environnement, soit appliquée. Ce n'est pas un problème de fiscalité, c'est un service complémentaire qu'il est nécessaire de payer. Effectivement, c'est une délibération de principe et il y aura encore des négociations. Mais j'espère qu'on n'oublie pas que, parmi les premières priorités, il s'agira aussi de refaire les aires d'autoroute, qui sont nécessaires pour ces travailleurs de la route, qui sont aujourd'hui dans un état qui n'est pas digne de l'Alsace.

Je voulais repréciser que cette mesure que nous prenons aujourd'hui, et on arrivera peut-être à un accord unanime, cher Daniel, est une mesure de santé publique, encore une fois, il faut le dire. On est dans notre canton traversés par cette autoroute, et nos riverains n'en peuvent plus. Il s'agit d'une augmentation de 20 % de camions en une année. C'est un bruit lancinant qui rend les gens malades. Ce sont bien sûr des particules. Donc oui, bien sûr, nous sommes plus que favorables et enthousiastes à l'application, enfin, de ce R-Pass chez nous.

On a entendu diverses personnes qui ont diverses attentes, que ce soit nos collègues à travers leurs amendements, que ce soit Dani par rapport à ce qu'il a dit. Moi je rappellerai aussi que, parmi les priorités, c'est aussi cette lutte pour la santé publique, en rehaussant les merlons, ce que nous attendons depuis longtemps. Je reprécise aussi qu'il n'y a pas seulement entre Sélestat et Colmar que nous avons des besoins autoroutiers, pour que ces camions passent du côté français. Nous avons un pont, ce n'est même pas un pont, c'est une route sur un barrage, où il n'y a pas de voies d'urgence de part et d'autre, et elle n'est pas non plus à deux fois deux voies. Donc là aussi je pense que nous aurons des débats futurs sur les modalités précises de cette taxe. Mais en tout cas je me satisfais grandement.

Je préciserai aussi que chacun va pouvoir voter en son âme et conscience sur certains

attendus. À titre personnel, et je pense que Christelle s'y associera, ça ne nous dérange pas que le coût appliqué sur le transport de certains biens, qui seront renchérissés de quelques millièmes d'euros, contribue aussi, pour certains, à baisser cette surconsommation, dont notre société est également victime. Dans ce sens-là, j'approuve deux fois cette taxe. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Michel. Yves.

M. SUBLON – Merci. Comme vous chers collègues, j'ai été inondé ces derniers jours de courriers et de mails de la part des différents représentants du monde économique, courriers dans lesquels ils nous faisaient part de tout le mal qu'ils pensaient de cette disposition qui nous est proposée aujourd'hui. On a bien conscience que, dès qu'on touche à la fiscalité dans notre pays, c'est un sujet plus que sensible, qui est chaud bouillant. Et c'est vrai, la France est un pays qui est drogué à la fiscalité. On pourrait même parler d'overdose fiscale. Et pourtant, je suis pour. Dieu sait que moi-même, j'ai toujours considéré que le levier fiscal était un outil qu'il fallait laisser de côté. Mais je crois qu'en l'espèce, et ça a été dit au travers des différentes interventions des uns et des autres, aujourd'hui, on ne nous demande pas de créer un impôt en tant que tel, Raphaël l'a dit, mais on nous demande de le mettre en œuvre. On nous demande surtout de réparer un trou dans cette raquette contributive, celle de cet axe nord-sud, l'A35.

Il est vrai que cela aurait dû être fait depuis très longtemps. Michel l'a dit à l'instant, ça fait vingt ans qu'on l'attend. Et enfin, on va se mettre au niveau de nos voisins, qu'il s'agisse de nos voisins européens ou même tout simplement de toutes les régions françaises, puisque les axes gratuits, globalement gratuits en France, sont de plus en plus rares, et à plus forte raison gratuits pour le trafic poids lourds. Il existe la particularité, comme ça a été dit et répété, de notre situation transfrontalière. Cette gratuité, adossée à l'A5 allemande, il faut qu'elle prenne fin, hélas, il faut le dire, et il faut que ce soit le principe du pollueur payeur qui soit enfin privilégié. Que nos amis du monde économique en soient bien conscients : de toute façon, il faut bien que quelqu'un paye. Ces investissements, cet entretien, cette maintenance, elle est payée par notre budget. Donc soit c'est de l'argent qui va être versé par le pollueur, c'est ce qu'on souhaite, soit ça sortira directement de l'argent du contribuable au sens général, et je crois que là, ce ne serait pas juste non plus.

Donc non, ce n'est pas une décision prise à la légère, contrairement à ce que ces différentes missives que nous avons eues, missives très moralisatrices, le laisseraient entendre. Et oui, il s'agit effectivement d'une décision que nous devons prendre aujourd'hui. J'en appelle aussi à l'unanimité bien sûr, que nous devons suivre en toute responsabilité, conscients que la décision idéale, la solution idéale n'existe pas. Mais le pire serait surtout de ne pas prendre de décision aujourd'hui, parce que ne pas prendre cette décision pérenniserait l'Alsace véritablement en tant qu'eldorado du trafic de transit.

Je vais terminer. On parle beaucoup de compensation. Pas plus tard que ce matin, nous avons pris une décision. Ça a peut-être échappé à certains, puisque c'est une décision qu'on n'a pas retenue. C'est celle de participer, de cofinancer l'extension du centre de formation Bernard Stalter du pôle boulangerie-pâtisserie. Donc c'est une aide à l'artisanat. Cette décision, nous l'avons prise ce matin, à hauteur de 375 000 euros. Je tenais à le rappeler à nos amis artisans. Et là, ça a été fait finalement sans qu'on mette ça dans la balance de la compensation. Mais il fallait quand même le rappeler. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. J'ai oublié Francis KLEITZ.

M. KLEITZ – Je voulais juste appuyer aussi sur la question environnementale. Je pense que le processus a été très bien mené, et bien entendu je partage la plupart des propos de mes collègues, et je voterai pour. Mais je suis aussi Président du pôle d'équilibre territorial et rural, qui regroupe quatre communautés de communes. Il s'agit de tout le

territoire pratiquement entre les agglomérations de Colmar et de Mulhouse. On a un plan climat. Or un des principaux émetteurs, c'est bien l'autoroute. Le trafic, globalement, provoque à peu près 35 % des émissions de gaz à effet de serre. Et une bonne partie aussi des particules fines sur notre territoire, trois quarts, sont pratiquement issues de l'autoroute qui traverse le territoire. C'est-à-dire que pratiquement 20 % des gaz à effet de serre et des particules fines sont liés à l'autoroute sur l'ensemble d'un territoire qui va du Grand Ballon jusqu'au Rhin. Bien sûr, ce trafic est un mal nécessaire pour l'économie, mais je pense qu'il faut absolument éviter ce qui a été dit, les travers liés à des différences de politiques publiques, et rétablir justement un équilibre entre les différents territoires. C'est tout à fait logique qu'on prenne cette décision aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Monsieur le Président, chers collègues. Ensermée par le Rhin et les Vosges, l'Alsace est un lieu de passage et occupe une place centrale au sein d'un des plus grands marchés mondiaux. À l'heure d'une économie de plus en plus mondialisée, encouragée par la construction européenne, les flux de marchandises ne font qu'augmenter dans notre département. Depuis l'instauration en 2005 de la LKW Maut et sa hausse de 80 % en 2024, notre département a vu son trafic de transit exploser en raison d'une distorsion fiscale, entre l'absence de taxe côté français et la mise en place d'une taxe côté allemand, qui a été évoquée par nombre d'entre vous. Depuis plus d'une dizaine d'années, face à cette situation, un consensus existe pour réguler le trafic de transit, celui de soutenir ce qu'on appelait une écotaxe et qui prend le nom ici de R-Pass.

Pour ma part, je rajoute deux enjeux supplémentaires qui se posent en plus en Alsace. Celui de relocaliser les productions au plus près de leur utilisation par les citoyens, afin de réduire les flux, c'est-à-dire de développer une politique de réindustrialisation à l'échelle du pays et en Alsace. Et également celui de réduire le trafic routier de marchandises en développant l'usage du fret ferroviaire et fluvial, au nom de l'urgence climatique. Deux axes d'intervention politique à rebours de l'orientation libérale des gouvernements successifs qui se sont succédé depuis des décennies. Ils n'ont eu que faire du made in France, du made in Alsace, et n'ont eu de cesse d'affaiblir la SNCF et sa politique de casse du fret.

C'est dans ce contexte que nous sommes appelés à voter pour la mise en place du R-Pass. Bien entendu, une écotaxe est une mesure publique environnementale indispensable pour réguler et réduire le trafic de transit poids lourds entre l'Alsace et son voisin allemand. Elle vise à réduire ce trafic en vue notamment de satisfaire un objectif de santé publique et de réduction de la pollution atmosphérique et sonore. Elle peut inciter à un changement de pratique, ou tout du moins à un rééquilibrage des flux de part et d'autre de la frontière.

À la vue de cette délibération se posent plusieurs questions. Le R-Pass proposé fait l'objet, pour des raisons diamétralement opposées, d'une opposition de la quasi-totalité des acteurs économiques et environnementaux. Votre pratique de la consultation n'a pas été de nature à rassembler les Alsaciens et les Alsaciennes. Et pour cause, je regrette que seul le patronat alsacien ait été largement consulté. Pourquoi n'avez-vous pas voulu également, pour créer un climat pacifié de discussion, entendre les avis des organisations syndicales de salariés ainsi que les associations environnementales ? Vous qui êtes le chœur autoproclamé de la démocratie en Alsace, pourquoi vous n'avez pas envisagé d'associer la totalité de la population à la mise en place de cette taxe pour donner un appui à votre proposition ? À procéder de la sorte, en mécontentant de nombreux acteurs, en ne donnant la parole qu'aux premiers concernés d'un point de vue financier, vous avez créé les conditions du renoncement à cette taxe, comme le gouvernement l'a fait en 2014. Pour être efficace par rapport aux objectifs, il faut que son montant soit à la hauteur des besoins. Vous semblez privilégier un scénario où son montant s'élève à 0,15 euro par kilomètre. Cela ne vise qu'une chose, limiter l'impact par ce montant pour l'économie alsacienne. Cela peut s'entendre pour amorcer la réflexion, étant donné que certains secteurs pourraient

être mis en difficulté et qu'il y a l'émergence d'un nouveau paradigme. Mais quelles sont les recettes supplémentaires dont nous avons besoin réellement afin que le montant perçu soit suffisamment important pour répondre aux objectifs de qualité de vie et de lutte contre la pollution ?

En outre, vous proposez d'affecter les nouvelles recettes dégagées prioritairement aux routes. Permettez-moi de m'interroger sur la clé de répartition, parce que je suis curieuse de savoir comment le budget va être fléché vers les routes, étant donné que le budget doit respecter le principe d'universalité, comme tout budget public. Vu votre capacité à thésauriser, ces ressources vont probablement finir au même endroit que les 150 millions d'euros d'épargne de notre Collectivité, c'est-à-dire nulle part. Donc quels sont les garde-fous que vous proposez pour une réelle affectation du produit de cette taxe ? Pour ma part, je pense qu'au vu de l'urgence écologique, la priorité de la recette devrait être d'abord d'encourager le fret fluvial et ferroviaire, dans le cadre d'un accompagnement des acteurs économiques, notamment du transport routier, à cette pratique et à la construction des infrastructures nécessaires.

En tant que communiste, je voterai en faveur de cette taxe, indispensable pour les raisons que je viens d'évoquer, car cela ouvre la voie à un processus dont l'issue peut être positive pour les Alsaciens et les Alsaciennes. Mais la méthode employée, malheureusement, ne pouvait convaincre. Il est donc nécessaire d'associer l'ensemble des acteurs, syndicaux, environnementaux et citoyens, aux discussions sur le R-Pass, et de réfléchir à un plan global de financement des projets d'intermodalité en Alsace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Il y a encore un certain nombre de demandes de prise de parole. Il y a Monsieur FREMONT, Nicolas MATT, Thomas ZELLER et Lara MILLION. Et ensuite nous pourrions passer au vote. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Merci. Je voulais d'abord vous féliciter. Je pense que vous pouvez vous applaudir. Vous avez attendu 12 h 21 pour sortir le terme de dogmatique à l'élu écologiste que je suis. Il y a une évolution par rapport aux habitudes qu'il y a dans cette Assemblée. Donc bravo d'avoir attendu 12 h 21 pour me sortir ce terme.

J'aimerais rebondir sur ce qui a été apporté comme réponse tout à l'heure par rapport aux amendements. Je suis assez surpris que vous puissiez faire porter le retard de la mise en place de R-Pass sur le dos des services et sur le temps administratif, alors que nous savons très bien que c'est l'arbitrage politique qui a tardé à arriver. Nous savons que l'appel d'offres a été lancé il y a déjà un an, que les candidats à cet appel d'offres attendent une réponse, une attribution du marché. Vous avez, et je l'ai reconnu tout à l'heure, engagé assez rapidement un dialogue avec le monde économique, en deux mois après la promulgation de la loi. Vous nous disiez en 2022 que vous papotiez avec le monde économique. Je vous ai reposé la question en 2023, vous continuiez à papoter avec le monde économique. Je vous ai reposé la question en 2024, vous avez continué à papoter avec le monde économique, toujours exclusivement. Et aujourd'hui vous nous dites, on se laisse encore une année pour papoter avec le monde économique. J'adore aussi papoter, mais un moment il faut arriver à une conclusion, et c'est bien le reproche qu'on vous fait là.

J'aimerais rappeler aussi que les quatre-vingt que nous sommes avons quasiment toutes et tous fait campagne en 2021 en faisant la promotion de la mise en place de cette taxe. Nous aurons tous à apporter des réponses concrètes aux Alsaciens. Nous avons un devoir de résultat, à savoir une chute drastique du nombre de camions, y compris sur les axes est-ouest et sur les cols vosgiens.

Je suis aussi déçu du manque de transparence sur le vote, puisque je vous ai demandé de faire un vote public et nominatif sur les amendements, et vous l'avez refusé. C'est dommage. Je pense qu'on aurait tous à y gagner, avec un vote transparent, pour apporter

plus de force à la décision que nous allons prendre politiquement aujourd'hui.

Je suis déçu aussi que vous n'ayez pas accepté d'inclure le monde de la santé, de la protection de l'environnement, de la sécurité routière, les usagers de la route au processus de mise en place de R-Pass. Notamment, il y avait un amendement sur l'observatoire de la contribution poids lourds R-Pass que vous vouliez mettre en place. Je rappelle quand même qu'un des objectifs de cet observatoire, c'est de s'assurer que les recettes de la contribution poids lourds R-Pass sont bien consacrées à l'amélioration des infrastructures de mobilité durable au bénéfice de l'économie locale et de l'attractivité de l'Alsace. Pour toutes ces raisons, je pense qu'il aurait été intéressant d'avoir les acteurs que j'ai cités juste avant autour de la table. Ils ont leur mot à dire au sein de cet observatoire.

Vous rappelez depuis tout à l'heure qu'aujourd'hui, ce n'est qu'un vote de principe. L'appel d'offres a été quand même lancé il y a un an, et on n'a pas sorti de nulle part le taux kilométrique que vous avancez dans le rapport de 0,15 euro du kilomètre, et aussi l'étendue du réseau taxable, que vous revoyez à la baisse de deux tiers, de 540 km à 200 km. On l'a bien lu dans le rapport, c'est bien dans la délibération aujourd'hui. Vous orientez déjà le débat vers cette conclusion.

J'aimerais rappeler aussi que, par rapport à ces différents aspects, ils auront un impact plus ou moins grand sur le report de trafic poids lourds. Et il me semble que nous avons besoin d'un discours franc, d'un discours honnête sur les effets attendus, sur les effets réels qui vont avoir lieu suite à la mise en place de R-Pass pour finalement 2027, donc deux ans après ce que vous vous étiez engagés à faire. Je pense que ce discours franc, nous devons l'avoir avec le monde économique et les citoyens. Il me semble que c'est important pour maintenir la crédibilité, la confiance des citoyens envers les politiques.

J'aimerais aussi rappeler que cette écocontribution...

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur FREMONT, concluez s'il vous plaît.

M. FREMONT – ... doit répondre à une absolue nécessité de changer notre modèle économique, nos modes de production, nos modes de consommation. Élever des cochons en Bretagne, les envoyer en Hongrie pour les faire transformer en pâté, les envoyer ensuite au Portugal pour se faire reconditionner, pour être vendus dans nos supermarchés en Alsace, ce n'est plus possible. Nous devons nous donner les moyens que les productions locales vendues localement, consommées localement, avec un impact carbone moindre, ne puissent plus coûter plus chères que les produits qui voyagent à travers le monde et l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT – Vous êtes à déjà deux minutes de plus.

M. FREMONT – Cela passe par la taxation des kilomètres parcourus à travers les différents pays. Et c'est important de le rappeler ici. Il nous faut agir pour plus de circuits courts. C'est bien l'enjeu qui est dicté par le dérèglement climatique et par la détérioration du vivant.

Pour conclure...

Réaction des élus de la majorité.

Vous avez tous eu plus de deux minutes, alors soyez un peu indulgents et indulgentes, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT – On est très indulgents. Vous êtes à trois minutes de plus.

M. FREMONT – Mais c'est à la hauteur de l'enjeu pour le mandat de cette écotaxe.

M. LE PRÉSIDENT – C’est bien pour ça que je l’ai laissé.

M. FREMONT – Je rappelle que les écologistes sont des moteurs historiques pour agir face à l’explosion du transport routier de marchandises. Et je rappelle l’unanimité, le consensus, comme tu l’as rappelé tout à l’heure, lors du vote de la loi à l’Assemblée, quand les élus de droite et de gauche ont été favorables à la mise en place de cet outil pour permettre à la CeA de mettre en place une taxe poids lourds. C’est important de le rappeler.

Je rappelle aussi la nécessité de dialoguer, de co-construire avec nos voisins, les Allemands et nos collègues de la Région Grand Est. En vous enfermant dans votre bureau sans dialoguer avec les élus de la Région Grand Est...

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que vous n’avez pas bien lu la délibération.

M. FREMONT – ... vous fermez la porte au soutien au monde économique alsacien, puisque la compétence économique, à votre grand dam, vous ne l’avez pas. Ce n’est pas la connaissance de la CeA. S’il vous plaît, Monsieur BIERRY, pour le monde économique alsacien, dialoguez avec les collègues de la Région Grand Est.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce que vous avez lu l’avant-dernier point de la délibération ?

M. FREMONT – Naturellement, les élus écologistes que nous sommes voteront pour ce texte avec de grandes réserves.

M. LE PRÉSIDENT – Ah, voilà, on y arrive. Tout ça pour ça. Il y a un film qui s’appelle comme ça, tout ça pour ça. Nicolas MATT, Thomas ZELLER et Lara pour conclure. S’il vous plaît, si vous pouviez être un peu plus courts, nous vous en saurions particulièrement reconnaissants. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Mes chers collègues. J’entends votre commande, Président, d’être plus court. Mais ça m’inquiète un peu, parce que j’avais prévu de vous parler de l’école de philosophie stoïcienne, d’Épictète, qui détiendrait, mes chers collègues, un des secrets du bonheur, qui est de distinguer ce qui dépend de nous de ce qui ne dépend pas de nous, de pouvoir agir justement. Aujourd’hui, ce flux de camions qu’on peut constater sur nos autoroutes, il ne dépend pas de nous. Il y a effectivement une dissymétrie entre les pressions fiscales entre l’Allemagne, la France et l’Alsace, il existe une économie globalisée, et historiquement tu l’avais rappelé avec humour, cher Éric, l’Alsace est une terre de transit, avec des routes. Ce sont des facteurs qui ne dépendent pas de nous. En revanche, ce qui dépend de nous, élus alsaciens, avec la mise en œuvre de R-Pass, c’est justement de résorber cette dissymétrie, de faire en sorte que, à 2 000 km autour de Colmar, il faut quand même savoir que toutes les autoroutes sont payantes. Donc il y a une dissymétrie globale, et il nous revient de la résorber. Il nous revient d’avoir des infrastructures de qualité. Il nous revient, et vous avez raison, d’améliorer nos capacités de production et de consommation locales. Et il nous revient aussi, parce que c’est ça, cette détresse sociale qu’on observe, qui est prégnante, de ne pas handicaper la capacité d’emploi du monde économique. Pour ça, la méthode qui est la nôtre et qui est écrite dans cette délibération, c’est le juste équilibre. Le juste équilibre entre résorber une injustice macronomique, permettre à notre économie de fonctionner, et demain avoir des infrastructures de qualité. Et ce juste équilibre, il ne se construit que dans le dialogue. Et ce dialogue à 360°, il s’ouvre avec cette délibération que nous allons adopter, je l’espère aussi à l’unanimité. Et c’est un travail d’humilité et opiniâtre que nous allons entamer. Il est nécessaire, il est attendu, et pour faire plaisir à l’école de pensée stoïcienne, il dépend de nous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Lara, Thomas et le rapporteur.

Mme MILLION – Nous ne pouvons que comprendre les craintes, les questionnements des transporteurs et du monde agricole. On est plusieurs à l'avoir dit, on est plusieurs à le penser évidemment. Et il faut toujours se mettre aussi à la place de nous élus, nous élus en responsabilité. Deux chiffres importants. Je ne les ai pas entendus ce matin me semble-t-il. 10 000 poids lourds par jour sur l'ensemble de l'axe. Et depuis que la Maut a augmenté, ce sont plus de 1 500 à 2 000 poids lourds supplémentaires par jour, c'est-à-dire 12 000 poids lourds par jour. Qui n'a pas été questionné par ses citoyens ? Moi, j'ai plusieurs Mulhousiens qui font Mulhouse-Colmar qui me disent qu'ils sont dans l'insécurité totale, que c'est une autoroute de danger. Donc nous devons aussi être là pour les accompagner. Nous devons aussi être là pour veiller à cette pollution, et ça a été dit. Mais nous devons aussi avoir cette vision globale, parce qu'aujourd'hui la Région Grand Est, et ça a été également dit, vient de voter le principe de cette écocontribution.

Donc oui, nous aurions souhaité tarifier différemment les camions étrangers et les camions alsaciens. Ce n'est pas possible juridiquement. Si cela avait été possible, nous l'aurions fait. Donc aujourd'hui, qu'est-ce que l'on propose ? On propose bien sûr cet écocontribution, mais on propose également d'accompagner nos transporteurs alsaciens, le monde agricole. Et il a été posé la question du montant de cette écocontribution. C'est bien entendu pour accompagner ce monde agricole et nos transporteurs, et on parle bien de notre réseau alsacien, en même temps pour payer et financer les routes.

Moi je dis merci aux élus qui ont travaillé sur ce dossier, merci à l'administration. On ne va pas papoter, Monsieur FREMONT, on va concerter, travailler, en lien bien sûr avec le monde économique, pour pouvoir les accompagner au mieux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Thomas.

M. ZELLER – Président, je vais rassurer Éric, qui me regarde pour me surveiller : mon intervention va être très courte. Merci d'avoir respecté l'ordre alphabétique, Président. Je pensais parler après Lara, tu as gentiment inversé, pour respecter l'ordre alphabétique. Comme vous l'avez déjà dit, beaucoup de choses ont été dites et bien dites par mes collègues. Je vais relever surtout un point important, étant membre de la Commission et travaillant avec Jean-Philippe MAURER sur le sujet. Ce que je retiens des excellents débats entre nous collègues, c'est le fait d'être conscient et d'avoir mis le doigt sur des points de vigilance, qui nous concernent toutes et tous, à des degrés différents selon nos territoires, d'écouter le monde économique, entre autres, sur le travail qui nous reste à faire durant toute cette année qui est encore ouverte à nous pour les concertations et trouver les équilibres qu'il faudra apporter à toutes les attentes qui sont autour de nous. Et je me réjouis tout de même d'un chiffre, divulgué depuis plus d'un an : selon un sondage, 80 % des Alsaciens sont favorables à cette mesure. Donc il faut qu'on garde ce cap. Je sais que le travail a été intense, fort. Il en reste encore. Je sais que le travail sera fait et je me réjouis qu'un grand nombre d'élus et de collègues seront vigilants justement sur le travail qu'on va encore produire pendant un an, pour rassurer toutes les personnes qui ont des craintes justifiées, comme cela a été dit. Mais la qualité des échanges de ce matin montre que cela a été pris en compte, qu'on en a conscience et que le travail continue dans l'intérêt de tous et surtout des Alsaciens. Et je ne serai pas plus long, parce qu'Éric s'est retourné. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Thomas et merci aussi pour ton travail aux côtés de Jean-Philippe. La parole est au rapporteur pour terminer en quelques mots, si tu veux bien Jean-Philippe, parce que tu as été suffisamment précis par rapport aux remarques qui ont été formulées. La délibération reprend d'ailleurs un certain nombre de demandes. Concernant la demande de Monsieur FREMONT sur le partenariat avec la Région, c'est marqué clairement dans la délibération. Mais peut-être ne l'avez vous pas lue complètement. Et puis demander à un aveugle s'il veut voir, c'est un peu l'impression que j'avais quand j'ai entendu un certain nombre d'interventions. Il y a ceux qui étaient naturellement pour et ils étaient nombreux. Ils n'avaient pas forcément besoin d'être concertés, parce qu'on

savait qu'ils étaient pour. Par contre, que notre attention soit apportée à ceux qui étaient contre semblait logique pour avoir vis-à-vis d'eux une écoute particulièrement attentive. Mais la concertation va se poursuivre et elle sera la plus large possible pour mieux définir cette contribution, pour qu'elle corresponde bien aux attentes de nos concitoyens. Mais Jean-Philippe, je te donne bien volontiers la parole.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci de vos interventions. Merci aussi à l'ensemble des collègues qui ne sont pas intervenus, mais je sais qu'ils soutiennent fortement cette proposition. Quelques éléments de réponse, sans vous citer nommément les uns les autres. Comme ça, ça me permettra de m'adresser à tout le monde.

Concernant la concertation, je voudrais vous rassurer, si vous étiez inquiets. Nous nous sommes tenus à disposition de tout le monde. Quand une porte se fermait, on a même essayé de rentrer par la fenêtre, voire par la cheminée ou par un tunnel. Mais il y en a qui étaient fermés à toute concertation. Il y en a même qu'on a attendus, dans nos bureaux. Ils ne sont pas venus. Et même s'ils nous avaient invités chez eux, on aurait volontiers fait les kilomètres jusque chez eux. Nous sommes encore ouverts à la concertation. Je tenais quand même à le souligner.

Nous sommes dans un pays de droit. Donc nous appliquons ces mesures-là dans le respect des lois françaises, des lois de la République, et dans le respect également de l'ensemble de la réglementation européenne, puisque l'ensemble de nos délibérations sont transmises à la Commission européenne. On pourrait se faire plaisir, faire semblant de dire « on fait, on fait », mais on saurait que derrière on se ferait sanctionner. Donc pour la crédibilité de notre démarche, il vaut mieux être dans la clarté, dans la réalité que de dire qu'on peut faire alors qu'il y a des contraintes réelles. Je vous rappellerai quand même que les Allemands, au début de leur taxe, avaient voulu exonérer les Allemands. Ils se sont fait rattraper par la Commission européenne. Donc on ne peut pas faire comme si nous l'ignorions.

Sur le montant de la taxe, c'est le débat permanent du verre à demi plein ou à demi vide. Chacun déterminera.

Je retiens aussi la proposition de Victor VOGT sur le désenclavement du Rhin supérieur. Juste un élément, pour savoir de quoi on parle : c'est le contrat de plan État-Région. Dans le plan qui se termine, les crédits de la route, c'était 130 millions d'euros. Dans le nouveau plan qui arrive, ce sont 13 millions d'euros. Mesurez la différence.

C'est ce qui m'amène à redire que nous sommes quand même livrés à nous-mêmes dans la nécessité de traiter nos problèmes alsaciens avec les moyens dont on dispose. Heureusement que c'était dans la loi de 2021 pour nous permettre d'avoir cet outil. Je réfute l'argument selon lequel c'est une recherche déguisée de ressources. Non, c'est d'abord la nécessité de traiter cette question du transit, qui a pris une dimension supplémentaire avec l'augmentation en décembre 2023. Mais bien entendu, à un moment donné, si nous avons des ressources, il faut bien dire à quoi on les consacre, et c'est important aussi de dire que ces ressources-là sont prélevées sur le territoire alsacien et restent sur le territoire alsacien.

Pour la santé publique aussi, cher Michel, bien entendu, nous y sommes totalement attentifs, notamment sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement, sur lequel nous avons déjà beaucoup travaillé. Et sur la question du bruit que subissent les riverains, pour nous, c'est un véritable objectif de pouvoir le traiter et d'y remédier.

J'ai entendu quelqu'un dire qu'on créait les conditions du renoncement. Pas du tout. Nous créons les conditions de l'accomplissement. Ce sont vos votes également qui vont créer les conditions de l'accomplissement.

Depuis deux ans, on ne papote pas avec le monde économique. On n'est pas là en train de boire du champagne et de manger des petits fours. Je peux vous assurer que les discussions sont soutenues. Et nous continuerons de travailler avec eux. Non, on n'est pas dans une papothèque.

Sur les cols vosgiens, je dirai aussi un mot. Il n'y a pas qu'une taxe poids lourds qui peut traiter, réguler la question des cols vosgiens. Il y a aussi des arrêtés qu'on peut prendre. Mais dans col vosgien, il y a vosgien. Je vous rappelle que, de l'autre côté du col, il y a les Vosges. Donc tout ce que nous faisons, nous le ferons en concertation avec nos collègues des Vosges aussi. C'est aussi ça notre façon de travailler. Nous concertons, nous travaillons. Ça va probablement moins vite qu'une décision ex cathedra, mais c'est la marque de fabrique de la Collectivité européenne d'Alsace.

Enfin, je me rappelle qu'en 2007, quand j'étais Député, cher Éric, j'avais aussi voté la taxe qui avait été mise en place. Il s'agissait d'un vote unanime, historique quasiment. Ça s'est terminé comme nous le savons. Mais ici on va faire mieux. On va la voter j'espère unanimement et la mettre en œuvre également unanimement. Ce sera aussi ça la marque de fabrication de la Collectivité européenne d'Alsace. Merci à tous et à toutes.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Effectivement, on peut t'applaudir, au regard de ton engagement sur le sujet. Je vous propose de passer au vote. Je vais changer l'ordre naturel des choses pour acter quand même ce moment important pour la Collectivité. Qui est pour le principe de la taxe R-Pass ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

Considérant les amendements « Contenir le retard cumulé sur la mise en place de R-PASS », « Élargir l'étendue du réseau taxé R-PASS à la hauteur de ce qu'a permis la loi », « Taux kilométrique R-PASS aligné sur la LKW Maut », « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » et « Remettre les alsaciens et les alsaciennes au coeur du projet de contribution poids-lourds R-PASS » au rapport déposés le 14 octobre 2024 par M. Damien FREMONT pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

Après en avoir délibéré,

- *Rejette à la majorité l'amendement « Contenir le retard cumulé sur la mise en place de R-PASS » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Élargir l'étendue du réseau taxé R-PASS à la hauteur de ce qu'a permis la loi » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Taux kilométrique R-PASS aligné sur la LKW Maut » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Remettre les alsaciens et les alsaciennes au coeur du projet de contribution poids-lourds R-PASS » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Prend acte de la poursuite du projet de la Contribution Poids Lourds R-PASS pour une mise en service de cette dernière fin 2026-début 2027;*
- *Poursuit la concertation avec les acteurs économiques locaux jusqu'à la délibération cadre de fin 2025 actant des modalités précises de la Contribution Poids Lourds : le réseau taxé, la grille tarifaire, les exonérations et les retours à l'économie alsacienne ;*
- *Met à disposition des acteurs économiques la première version de l'étude d'impact afin de recueillir leurs avis et ainsi de publier la version finale de l'étude d'impact fin 2025 à la suite de la délibération cadre précitée. A cet effet, des groupes de travail avec les fédérations et les chambres consulaires pourront être créés pour faciliter les échanges par filière économique ;*
- *Concentre l'étude d'impact sur le réseau principal Nord/Sud, notamment sur l'A35 et l'A36, ainsi que sur le réseau reliant l'Alsace à l'Allemagne ;*
- *Poursuit les réflexions sur le tarif de référence de l'étude d'impact dans une optique de préservation de l'économie alsacienne ;*
- *Poursuit les réflexions sur les investissements d'avenir et les retours à l'économie alsacienne avec des modalités d'association du monde économique à définir. Une attention particulière sera portée aux aides aux filières du transport, de l'industrie, de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire ;*
- *Poursuit les réflexions sur le rapport annuel de la Contribution Poids Lourds R-PASS qui aura vocation, dans une logique de transparence, à présenter les projets financés par les recettes de la Contribution Poids Lourds ;*
- *Prend acte de la poursuite de l'animation par la Collectivité européenne d'Alsace du comité de pilotage territorial avec les acteurs publics concernés par le projet de Contribution Poids Lourds R-PASS (Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, départements limitrophes de la Collectivité européenne d'Alsace...) ;*
- *Prend acte de la poursuite des travaux avec :*

- Les services centraux de l'Etat afin de finaliser l'ensemble du corpus réglementaire nécessaire au lancement de la Contribution Poids Lourds ;
- La Commission européenne en vue de l'instauration de la Contribution Poids Lourds ;
- L'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions sur les conventions nécessaires au dispositif de contrôle sanction des poids lourds ;
- Les Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur les protocoles nécessaires pour la mise en œuvre du contrôle physique des redevables ;
- Les sociétés européennes de télépéage afin de concevoir les conventions ad-hoc définissant le cadre de leurs missions et les modalités liant la Collectivité européenne d'Alsace à ces sociétés.

- Poursuit la campagne d'information du grand public et des professionnels ;

Adopté à l'unanimité.

Applaudissements.

Je crois, mes chers collègues, juste pour conclure en une phrase, que le consentement à la taxe ou à l'impôt ne pourra être rétabli à mes yeux que si chaque Français mesure, à l'échelle de sa vie quotidienne, le lien entre une taxe qu'il acquitte et les services publics qui lui sont rendus. Je crois que là, aujourd'hui, nous avons voté le principe d'une contribution de responsabilité, avec des élus en responsabilité, et je vous remercie, je vous félicite pour ce magnifique débat, la qualité des échanges, et des propositions et remarques qui ont été formulées, qui ont toutes été très importantes. Merci à vous. Et puis bon appétit.

La séance est suspendue.

La séance reprend.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de démarrer, mais Laurent, qui est le rapporteur, n'est pas encore là. Laurent KRIEGER est invité à nous rejoindre. On va lui laisser quelques secondes.

CD-2024-3-2-1 - PROLONGATION POUR 2025 DU CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On peut y aller.

M. KRIEGER – C'est sûr, Frédéric, Monsieur le Président ? L'hémicycle est encore un peu vide. On parle agriculture. Je me suis dit qu'après le R-Pass, rien de tel que de continuer sur le sujet agricole. Pourquoi j'ai voulu retenir ce rapport ? Il n'est pas très technique. J'allais dire, c'est juste un renouvellement de partenariat. Mais en l'occurrence, et compte tenu de la situation, je me suis dit que c'est toujours bien de parler de ce que la CeA fait. On a un contrat pluriannuel qui est en cours avec la Chambre d'agriculture, qui se termine en 2024. Ce qui fait que, normalement, on aurait dû en refaire un nouveau. Mais comme il y a des élections professionnelles qui se déroulent au niveau de la Chambre, début janvier 2025, la volonté est de le poursuivre et de le prolonger pour un an, et donc avec la nouvelle équipe de travailler en fait conjointement sur le futur contrat.

Le contrat actuel comprend cinq grands axes : l'emploi et le maintien des exploitations agricoles ; la production de qualité et favoriser les circuits courts ; la transition écologique et énergétique ; l'aménagement foncier ; la concertation territoriale. Voilà pour les grands axes. Pour le futur contrat, on travaillera également dessus. En l'occurrence, ce sont quand même 840 000 euros qu'on donne à la Chambre d'agriculture dans le cadre de ce partenariat. Tout au long de l'année, on le verra encore en Commission permanente après, on a plusieurs subventions pour le monde agricole. Au total, il s'agit de 1,3 million d'euros. Je ne compte pas tout ce qu'on fait pour la « Marque Alsace », je ne compte pas tout ce qu'on fait pour « Savourez l'Alsace » et « Savourez l'Alsace – Produit du terroir ».

Quand on voit tout ce que la CeA fait, parfois je m'interpelle. J'ai lu la presse dernièrement, et j'ai lu que certains ont dit que, pour éviter le R-Pass, il fallait qu'on optimise le budget de la CeA et qu'on réduise nos dépenses de fonctionnement de 3 % en réorientant les priorités budgétaires. Je me demande si quelqu'un dans le monde agricole me dirait qu'il est d'accord pour qu'on fasse une coupe sur ce budget de fonctionnement-là. Donc je me suis dit qu'il était important, encore plus aujourd'hui, de souligner qu'on ne va pas couper dans ce budget-là, qu'on est présent à côté du monde agricole, qu'on sera toujours là et que les discussions sont toujours ouvertes.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurent. C'est vrai que c'est toujours chez les autres qu'on doit faire des coupes de dépenses de fonctionnement. Je rappelle qu'il s'agit là d'une politique purement volontariste. La plupart des départements n'accompagnent plus les chambres consulaires dans leur vie quotidienne. Mais peut-être que quelques-uns l'ont oublié. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Étienne.

M. WOLF – Je vais dans cette direction-là, soutenir le monde agricole. Mais comme des efforts sont demandés, on peut aussi réduire légèrement.

M. LE PRÉSIDENT – De toute façon, la Convention sera retravaillée sur les prochaines mandatures, et ce sera l'occasion de mettre tout à plat. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole ? Marie-France.

Mme VALLAT – Merci Président. Je vais un petit peu dans le même sens que ce qui vient d'être dit. Il y a quand même des fiches actions, par exemple sur la méthanisation, et je pense qu'on pourrait travailler davantage ensemble sur ces questions-là. Il y a une fiche action, mais je ne vois rien venir, et ça fait partie de ces 800 000 euros qui sont mis à disposition sans vraiment...

M. LE PRÉSIDENT – D'implication ?

Mme VALLAT – En tout cas, moi, je ne la connais pas et je trouve ça un peu dommage parce que cette question-là est une question importante, la création d'une énergie. C'est quand même une énergie renouvelable, le biogaz. Mais si on ne sait pas ce qu'on en fait, ça peut être pour du chauffage, ça peut être pour de la mobilité, ça peut être plein de choses, et je pense que ça mérite un échange. D'autant plus qu'il y a la biométhanisation agricole, mais pas uniquement. Donc je pense qu'il serait intéressant qu'on ait une vision globale sur le territoire de ces énergies-là.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis tout à fait d'accord. Je vois assez souvent des critiques par rapport à notre action. Mais sur un certain nombre de politiques, y compris les circuits courts, je leur ai souvent dit que quand même on mettait beaucoup de moyens pour qu'ils travaillent sur cette question. Après ils attendaient des choses de nous alors que nous les finançons pour cela. Quand on se regarde toujours, on se désespère, quand on se compare, on se console. Quand je regarde, c'est quand même en Alsace où on consomme le plus nos produits locaux sur le territoire national. Donc ça c'est plutôt une chance. Mais il faut qu'on arrive à la développer encore. Raphael SCHELLENBERGER.

M. SCHELLENBERGER – Merci. Je ne pensais pas du tout parler là-dessus, mais la succession de prises de parole m'invite quand même d'abord à partager avec vous mon sentiment de fierté vis-à-vis de l'agriculture alsacienne, qui est très différente de l'agriculture dans le reste de la France, qui est un modèle très différent, beaucoup plus intégré, sûrement beaucoup plus vertueux du point de vue de la conservation de la valeur ajoutée sur le territoire, et qui est le fruit de l'intelligence et du modèle alsacien, qui fait qu'on a toujours su discuter ensemble pour innover, même quand on n'est pas d'accord. Et l'humanisme rhénan, c'est aussi de continuer à discuter, même quand on n'est pas d'accord. Et ce n'est pas parce qu'une fois on n'est pas d'accord qu'on est obligé de tout de suite sortir la menace du rabot.

Je suis très fier de cette agriculture, qui est spécifique, qui a des circuits de valeur ajoutée qui sont différents, parfois même dont on ne se rend pas compte. Savez-vous que l'Europe entière est dépendante pour ses médicaments ou pour son lait pour enfant du maïs produit dans la plaine d'Alsace ? C'est aussi ça qu'il faut qu'on dise, c'est aussi expliquer ce qui est derrière ces circuits de valeur qui sont particulièrement intégrés, ce réseau de coopératives qui est exceptionnel et ces agricultures de spécificité, de haute valeur ajoutée, qui depuis longtemps ont pénétré le système économique agricole alsacien, et qui aujourd'hui inspirent l'agriculture française.

On peut toujours faire mieux, on peut toujours avoir des difficultés à discuter et vouloir discuter de façon plus apaisée. Mais je crois que de temps en temps se dire qu'on peut être fier de nos agriculteurs qui contribuent à notre souveraineté alimentaire, ça ne fait pas de mal.

M. LE PRÉSIDENT – On est tous d'accord, il n'y a pas de débat sur le sujet. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Nous avons déjà eu effectivement l'occasion de nous exprimer sur ce rapport les années précédentes. Donc nous nous associerons à cette délibération et voterons pour. Je renouvelle juste les éléments qui ont été apportés tout à l'heure. On ne procédera plus aux votes séparés si vous vous engagez à présenter la motion sur les EHPAD, et à ce qu'on présente et vote le vœu sur le handicap. La balle est dans votre camp, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne comprends pas votre demande. Ça fait plusieurs fois qu'on procède de la même façon. Quand c'est un sujet de fond, qui doit se travailler en commission au préalable, on ne passe pas la motion. D'abord vous la travaillez, si après en commission vous n'obtenez pas gain de cause, vous revenez avec la motion, et à ce moment-là on passe au vote. Il n'y a pas de débat. Mais je ne comprends pas pourquoi passer des motions alors même qu'on n'a pas travaillé le sujet en amont, sur les sujets de fond dont nous avons la responsabilité. Ce n'est pas la bonne méthode, je vous le dis. Donc si vous voulez nous mettre devant nos obligations, qu'est-ce qu'on va faire ? La prochaine fois, je vais proposer qu'on change le règlement en plénière et qu'on ne puisse plus passer à une solution d'obstruction, comme vous le faites depuis ce matin ? Est-ce que c'est ça votre souhait. Parce que si c'est ça votre souhait, on fait comme ça.

M. KOBRYN – Non, Monsieur le Président, je le rappelle, il s'agit de pouvoir débattre des questions de handicap.

M. LE PRÉSIDENT – Mais enfin c'est quand même dommage de nous faire du chantage. C'est une question de bonne pratique de l'action publique. On travaille en commission. Je sais que vous n'avez eu aucune expérience politique avant de venir dans notre collectivité. Mais redemandez à tous ceux qui sont maires : d'abord on travaille en commission.

M. KOBRYN – C'est précisément parce qu'on parle aux autres collègues qu'on voit qu'en fait les motions et les vœux ne font jamais l'objet d'un travail en commission.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas vrai.

M. KOBRYN – Sur les établissements de handicap, on sait tous qu'ils sont embolisés, qu'ils sont complets. Je pense qu'on peut avoir une expression politique autour de la question des placements handicap, où il y a une vraie problématique, interpeller l'ARS à ce sujet. On n'a pas besoin d'un débat infini en commission, on n'a pas besoin des services pour que nous, élus, prenions nos responsabilités. Vous avez le mot responsabilité à la bouche depuis ce matin, assumez-le et enfin proposez de voter juste sur un texte de cet ordre-là.

M. LE PRÉSIDENT – C'est tout. On n'est pas d'accord. Je lirai, ce n'est pas grave. Et la prochaine fois en plénière on changera le règlement intérieur, si vous êtes dans ces excès. Alors que là, il n'y a pas de débat. On travaille d'abord, avant d'être dans un « je veux exister politiquement ». Il est important de faire que d'être, Monsieur KOBRYN. Donc travaillez d'abord, travaillez le fond. Et après, quand il y a un désaccord, vous avez raison de l'exprimer. Aujourd'hui, on a eu un très bon débat de fond sur R-Pass, avec des critiques, que je peux entendre. Et là, ça a du sens et vous êtes dans votre rôle, et on vous a laissé largement vous exprimer pour le porter. Je ne comprends pas votre façon de fonctionner. J'ai toujours très bien travaillé avec mes oppositions consécutives. C'est la première opposition avec laquelle je n'arrive pas à travailler, et croyez bien que je le regrette, enfin surtout avec une personne de l'opposition avec qui c'est très compliqué de travailler, je dois le reconnaître. Parce que le jour où vous n'étiez pas là, on a pu faire un débat de fond sans qu'il n'y ait de problématiques entre les élus de l'opposition et les élus de la majorité.

Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole ? Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Bien évidemment, nous aussi nous voulons faire. Alors que faire, pour notamment arriver à avancer sur cette question ? Nous avons conscience qu'un certain nombre de sujets appellent des positionnements ou un débat dans l'urgence. C'est la raison pour laquelle parfois les temporalités qui sont celles des commissions ne nous permettent pas de soumettre à temps des textes.

M. LE PRÉSIDENT – Je peux l'entendre, ça.

Mme LARONZE – Surtout qu'on a des interpellations très fréquentes sur le terrain de tous les acteurs, qu'on a envie de partager avec vous pour voir notamment comment ça se passe dans vos propres cantons, et ensuite éventuellement avoir une position commune. Toujours est-il qu'après, nous, on respecte à chaque fois les délais, les procédures qui sont prévues dans le règlement intérieur. Nous, on comprend également, lorsque vous déposez un texte, une motion ou un vœu, que parfois dans l'urgence ce soit discuté sans qu'on ait eu ni en commission, ni même parfois dans les délais, les textes. Mais on le comprend. On a conscience de cette urgence-là. C'est la raison pour laquelle pour nous, ces textes, en acceptant encore une fois les règles du jeu qui sont celles d'une motion, d'un vœu, d'une résolution par groupe, on s'y conforme. Mais nous, on ne comprend pas pourquoi en revanche les deux textes, la motion pour les EHPAD et le vœu s'agissant des structures pour les personnes en situation de handicap, ne puissent pas faire l'objet ici, là maintenant, d'un débat.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'on peut le faire gagner en crédibilité en travaillant ensemble en commission. C'est ça le sens du travail en commission. Vous avez fait une résolution pour l'engagement fort de l'État. C'est là où vous allez la présenter. Vous allez la présenter, nous on en présente une autre, chacun respecte la résolution, et là il y a une urgence et je le reconnais, je suis d'accord avec vous. Quand il y a un enjeu d'urgence ou que c'est un sujet qui n'est pas directement concerné par les compétences des commissions, on peut comprendre qu'on puisse prendre une délibération. Notre objectif, ce n'est pas de vous contrecarrer, c'est simplement d'améliorer les choses. Le sujet sur les

congés menstruels, ça a été retravaillé, et ça passe. Du coup, il y a une délibération. Si on a un point de désaccord, à ce moment-là on vote. On est sur un point de désaccord, mais au moins il y a eu un débat, une discussion et un travail en amont. Une collectivité responsable, c'est une collectivité qui est sur le fond des dossiers. Je trouve que là, c'est prendre une délibération sans avoir travaillé en amont le sujet. Il y a des vrais sujets sur l'ARS. On a des sujets de mécontentement partagés sur l'ARS, avec vous. Mais je préférerais qu'on le travaille et que du coup, notre motion, ait plus de force. Et on pouvait arriver à des points d'accord ensemble. Sinon, à ce moment-là, il y a le vote. Je comprends vos demandes, mais je demande simplement qu'elles soient travaillées, parce que sinon ça sert à quoi d'avoir des commissions ? Ça ne sert à rien d'avoir des commissions. Si des sujets comme ça ne sont pas abordés en commission, ça n'a pas de sens. J'avais l'impression que c'était quelque chose qu'on partageait ensemble, cette méthode, puisque ça fait déjà un petit bout de temps qu'on essaie de la mettre en place. Vous voyez, on vous laisse présenter une résolution. On ne bloque pas. Il y a juste des sujets où on pensait que ça aurait plus de sens de les travailler en amont, c'est tout. Parce que si c'est juste pour faire un coup, alors effectivement on vote une motion. Mais si c'est pour essayer d'avoir des résultats, il vaut mieux qu'on le travaille en amont. Sur les EHPAD, on est en train de travailler, il y aura des propositions prochainement. C'est dommage de faire un truc comme ça, qui va faire pschitt.

Je propose de voter maintenant sur le sujet, après cette explication de texte. Après vous faites comme vous voulez. Laurent, tu voulais réagir ?

M. KRIEGER – On va revenir au sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, bien sûr.

M. KRIEGER – Parce qu'on a un peu dévié. Sur le sujet, je voulais rebondir sur ce que Marie-France nous a dit. Il est vrai qu'il y a cinq grands axes. Les axes sont déployés sur des actions, derrière. La méthanisation est un sujet. Dernièrement j'ai vu un reportage et je pense qu'il faut qu'on fasse attention sur le nombre de méthaniseurs qu'on peut avoir sur notre territoire, sans aller dans un travers sur les déchets alimentaires et les rejets à tort. Parce que les méthaniseurs, il faut les alimenter. Et quand on plante des choses, c'est généralement pour les humains, pour s'alimenter, et non pour qu'on produise de l'énergie. C'est un sujet un petit peu touchy. Mais il est sûr que ce sera dans le futur contrat.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est rebondir sur ce que Raphaël disait, sur notre capacité de discuter. Notre Premier ministre, quand il a fait son discours de politique générale, a utilisé trois mots. Il a dit écoute, respect et dialogue. Je pense que ces trois mots-là, qu'on soit pour ou contre l'avis d'autres personnes, doivent s'appliquer. Qu'on soit élus ou non, qu'on soit destinataires de subventions d'une collectivité, en l'occurrence la Collectivité européenne d'Alsace, je pense qu'à un moment il faut montrer du respect envers cette collectivité, il faut montrer du respect envers son Président. On peut avoir des avis différents, mais en tout cas il s'agit d'écouter, de respecter et de dialoguer.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de passer au vote. Est-ce que je dois faire une présentation individuelle ou collective ?

Intervention hors micro de Florian KOBRYN.

Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve la prolongation d'un an de la durée du contrat cadre de partenariat 2022-2024 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre d'Agriculture Alsace,

- Approuve l'avenant au contrat cadre de partenariat 2022-2024, joint en annexe à la présente délibération, impliquant l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace à poursuivre le partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace sur l'année 2025 et le versement d'une subvention qui fera l'objet d'une convention financière annuelle,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-3-9-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE NORD ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. André ERBS, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant. André ERBS, sur les fonds d'attractivité.

M. ERBS – Merci Monsieur le Président. Chers collègues. J'ai souhaité retenir ce rapport. J'aurais trouvé dommage de ne pas évoquer les rapports qui montrent la présence et l'intervention de la CeA sur nos territoires. Nous avons aujourd'hui sept rapports sur les fonds d'attractivité, un par territoire. Je vais en exemple prendre celui du territoire Nord, que je connais mieux que les autres. Je ne vais pas rentrer dans le détail non plus des projets soutenus, parce que j'ai compris que certains de nos collègues ont des impératifs horaires, pour ne pas risquer de se retrouver sans quorum pour les derniers points. Je vais être bref.

Ce soir nous vous proposons pour le territoire Nord d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 2 197 885 euros pour soutenir onze projets. Vous avez le détail de ces projets. Ils concernent quatre cantons de notre territoire. Simplement, ces soutiens, je crois que nous impulsons une véritable dynamique de coopération et de partenariat autour de projets fédérateurs à fort potentiel de développement de nos territoires. Je crois que ça démontre vraiment la proximité de la Collectivité européenne d'Alsace sur les territoires et vis-à-vis des collectivités locales, que ce soit les communes ou les intercommunalités. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup André. On passe parfois assez vite sur tous les contrats d'attractivité qu'on peut porter. Ça peut apparaître parfois anodin. Tout le monde n'en prend pas la pleine mesure. Mais on est un des seuls départements encore en France à avoir une politique volontariste vis-à-vis des collectivités. Je regarde Monsieur le Président des maires du Bas-Rhin, il le sait, puisqu'il le voit bien avec tous les autres présidents de d'associations de maires du département, qu'on est dans un niveau d'engagement très élevé. Ces fonds d'attractivité sont précieux, y compris pour l'activité économique, parce que derrière ce sont aussi des marchés et des clients pour les entreprises du territoire.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? J'en vois pas. Merci André. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

A. Canton de Bischwiller

A1 – Réalisation d'une Halle de marché couverte, située place de la Liberté à Bischwiller, par la Commune de Bischwiller ;

A2 - Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim, par le Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs ;

A3 - Réhabilitation / extension d'un périscolaire, par la Commune de Drusenheim ;

A4 - Création d'un foyer seniors à Schirrhein, par la Commune de Schirrhein.

B. Canton de Brumath

B1 - Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries, par la Commune de Gries :

- partie périscolaire
- partie bibliothèque

C. Cantons de Bischwiller et de Brumath

C1 – Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan, par la Communauté de Communes Pays Rhénan (1^{ère} Phase) :

- Itinéraire cyclable Roppenheim et le Rhin
- Itinéraire cyclable Gambsheim et le rond-point RD94/RD502
- Itinéraire cyclable Leutenheim et Kauffenheim

D. Canton de Wissembourg

D1 - Construction d'un périscolaire à Hoffen et aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg, par la Communauté de communes de l'Outre- Forêt :

- Périscolaire à Hoffen
- Aménagements extérieurs périscolaire de Schoenenbourg

- Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Nord Alsace, 11 subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 2 197 885 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace, comme suit :

A. Canton de Bischwiller

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 237 265 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 581 767 € HT au bénéfice de la Commune de Bischwiller pour le projet de « Halle de marché couverte située place de la Liberté à Bischwiller » au titre du Fonds Attractivité Alsace ;

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 148 113 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 493 710 € HT au bénéfice du Syndicat Intercommunal du collège de Drusenheim et Environs pour le projet de « Rénovation du gymnase intercommunal de Drusenheim ».

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 377 715 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 2 518 106 € HT au bénéfice de la Commune de Drusenheim pour le projet de « Réhabilitation / extension d'un périscolaire par la Commune de Drusenheim » au titre du Fonds Attractivité Alsace ;

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 249 675 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 1 248 371 € HT au bénéfice de la Commune de Schirrhein pour le projet de « Création d'un foyer seniors à Schirrhein » ;

B. Canton de Brumath

Deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 558 128 € au bénéfice de la Commune de Gries pour le projet de « Transformation d'un ancien corps de ferme dénommé « La Cour des Mots », 68 Rue Principale à Gries », détaillées comme suit :

- Pour la partie Périscolaire, halle, extérieurs : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 433 488 €
- Pour la partie Bibliothèque : une subvention d'investissement d'un montant maximal de 124 640 €.

C. Cantons de Bischwiller et de Brumath

Trois subventions d'investissement d'un montant maximal de 397 913 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan – 1^{ère} Phase », détaillées comme suit :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 72 821 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 364 104 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Leutenheim et Kauffenheim »
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 127 095 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 423 647 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Gambsheim et le rondpoint de la RD94/RD502 »
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 197 997 € représentant 30 % d'une dépense éligible de 659 989 € HT, au bénéfice de la Communauté de communes du Pays Rhénan, pour le projet de « Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Roppenheim et le Rhin »

D. Canton de Wissembourg

Deux subventions d'investissement d'un montant maximal de 229 076 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, pour le projet « Construction d'un périscolaire à Hoffen et aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg », détaillées comme suit :

- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 203 374 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 355 826 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour le projet de « Construction d'un périscolaire à Hoffen ».
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 702 € représentant 15 % d'une dépense éligible de 171 348 € HT au bénéfice de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt pour le projet « Aménagement des extérieurs du périscolaire de Schoenenbourg ».

- Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;
- Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,
- Approuve la convention d'utilisation des installations sportives relative au projet concerné A2, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Drusenheim, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - o Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - o Le solde à la fin de l'opération.

- Concernant les subventions relatives au projet C1 – Développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire du Pays Rhénan, par la Communauté de Communes Pays Rhénan (1ère Phase), approuve les dispositions de l'article 5.2. de la Convention partenariale, qui précise que :

Le versement du solde de la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace au porteur de projet est conditionné à la réalisation par ce dernier de l'engagement réciproque suivant mentionné à l'article 3.1., à savoir :

- Faire valider par les services de la CeA, la conformité technique des aménagements cyclables réalisés qui impactent le réseau routier départemental, et/ou les itinéraires structurants identifiés d'intérêt alsacien par la CeA.

Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	P063O016	P063E07	T01	3255 – 204-2324-54	1 434 792 €
P063	P063O016	P063E07	T01	3253 – 204-2324-515	763 093 €
				TOTAL	2 197 885 €

Adopté à l'unanimité.

1 non-participation au vote Paul HEINTZ, Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt

CD-2024-3-6-1 - SCHEMA ALSACIEN DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 2025-2029

M. Raphaël SCHELLENBERGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Schéma alsacien des enseignements artistiques. Raphaël, à toi pour la présentation du rapporteur.

M. SCHELLENBERGER – Merci beaucoup Président. De façon synthétique, un document vous sera distribué à l'issue du vote, sa distribution étant fonction de la nature du vote. Il résume le rapport et ses annexes dans un document qui sera adressé, si vous le voulez bien, à toutes les structures qui concourent à l'exercice de ce schéma. De qui s'agit-il ? De toutes les écoles d'enseignement artistique, quelle que soit leur forme juridique, qui exercent dans le domaine de la musique, de la danse ou du théâtre. C'est une politique obligatoire des conseils départementaux d'élaborer un tel schéma, qui a pour fonction de coordonner, de structurer sur le plan pédagogique et culturel le fonctionnement de ces établissements. Traditionnellement, en Alsace, le Bas-Rhin comme le Haut-Rhin ont eu la volonté passée d'aller un peu plus loin que juste élaborer un schéma, en entrant dans le financement de ces structures. Pourquoi me direz-vous ? Parce que nous avons toutes et tous que, derrière le mode de vie à l'alsacienne, la pratique artistique collective est importante dans le quotidien de nos villages, de nos vallées, de nos vignobles, de nos villes, et que tout cela permet une forme de cohésion sociale qui est importante.

Concernant l'enjeu de ce schéma, il existe plusieurs objectifs. Le premier est le fait d'être le premier schéma alsacien. Ce n'est pas si évident, puisqu'on vient de deux points de départ différents entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, même si chacun des départements avait préalablement exercé cette compétence. Je précise à cette occasion qu'en adoptant ce schéma, on aura fini la convergence dans le champ de compétence des politiques culturelles, et qu'ensuite on sera dans le faire vivre, mais que tout ce qui est du registre de la convergence sera acquis. Donc le premier objectif est un schéma alsacien.

Le deuxième objectif est la pratique collective, parce que c'est ce qui est au cœur de nos préoccupations. On ne subventionne pas l'apprentissage de la musique pour la musique, de la danse pour la danse, ou du théâtre pour le théâtre, mais bien pour ce que ça apporte dans la vie collective et dans le faire ensemble en matière de partage d'une pratique artistique.

Et puis le dernier objectif, pour être succinct, est l'organisation territoriale. Il s'agit de s'assurer que pour chaque jeune Alsacien qui voudrait apprendre une discipline artistique, il y ait une offre à proximité de chez lui, le moins loin possible, le plus accessible possible d'un point de vue financier, et puis que la pédagogie soit organisée de cette façon-là. Je le dis à l'attention de tous les professionnels de l'enseignement artistique, ce sont des métiers qui ne sont pas simples, ce sont des métiers qui s'exercent quand les autres ont fini de travailler le soir, le mercredi après-midi et le weekend, ce sont des métiers qui ne sont pas très bien payés, et qu'il faut donc qu'on accompagne dans leur organisation, dans leur évolution, parce que leur professionnalisation est croissante et que, si nous voulons, dans les années qui viennent, avoir encore des professionnels en mesure de transmettre ce que sont nos traditions dans nos territoires, il faut que nous nous en occupions. C'est l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Raphaël le faisait aussi en connaisseur, parce qu'il est lui-même musicien et a une connaissance fine des pratiques amateurs. Y a-t-il des demandes de prise de parole. Ah oui, il y a d'abord les amendements. Excusez-moi, j'ai voulu aller trop

vite. Cinq amendements ont été déposés par Monsieur KOBRYN et Madame Fleur LARONZE pour le groupe écologiste. Je vais vous demander si vous le voulez bien Monsieur KOBRYN de nous présenter successivement les cinq amendements, avant de faire le débat.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je présente les deux que j’ai déposés. Fleur LARONZE présentera les trois siens. Je commencer par un amendement relativement simple, qui concerne certaines disciplines qui sont exclues de ce schéma alsacien des enseignements artistiques. Je reviendrai après sur le cœur de la délibération. Il s’agit du cirque et des arts plastiques. Ce sont deux disciplines à part entière, qui font vivre nos territoires, pour lesquelles une partie de notre territoire rayonne très largement, parce que nous avons des structures qui participent pleinement à la vie culturelle de nos territoires. La question est : pourquoi exclure ces disciplines ? Ne sont-elles pas légitimes ? Pourquoi les exclure d’emblée de ce premier schéma alsacien ?

Le deuxième point, qui constitue vraiment une divergence politique sur cette délibération, concerne votre souhait de privilégier un critère de densité pour le subventionnement des structures indépendamment de toute dimension sociale. C’est-à-dire que vous pondérez les différents critères que vous vous donnez par rapport évidemment aux objectifs et aux effectifs des établissements, en fonction en plus d’un critère de densité de la ville, mais vous ne prenez pas compte de la dimension sociale et des difficultés ou non des populations qui fréquentent ces lieux. Ce nouveau schéma, à la fin, conduit à opposer les communes rurales, que nous devons bien sûr accompagner face à leurs difficultés, à la question d’accessibilité, à la question de la très grande étendue du territoire. Mais on ne doit pas les opposer aux villes où se concentre aujourd’hui la majeure partie de la pauvreté de notre territoire. Nous ne devons pas opposer les territoires, mais bien les accompagner afin de consolider notre cohésion sociale, plutôt que de creuser les inégalités territoriales.

Je prendrai juste deux exemples pour illustrer cela. Avec un tel critère, aujourd’hui, on arrive dans la délibération qui nous est proposée, à une aberration comme le cas de Truchtersheim, une des communes les plus riches d’Alsace, qui avait auparavant 11 % de de personnes payant l’ISF, qui se voit gratifiée de la troisième plus grosse augmentation, près de 18 000 euros, pour cette structure, soit une augmentation d’environ 3,70 euros par habitant. Et à l’inverse, Mulhouse dont vous connaissez la situation sociale et dont le revenu médian est deux fois moins élevé, décroche l’augmentation faramineuse de 0,02 euro par habitant. Donc ce schéma a le mérite de poser les bases, mais la dimension sociale est à y inscrire au plus vite, au risque de voir un peu plus se créer une société à deux vitesses. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE, pour la suite.

Mme LARONZE – Merci. S’agissant des deux amendements que j’ai déposés, il s’agit d’ajouter à la suggestion de modification de mon collègue une modification sur la condition d’âge pour l’accès aux enseignements artistiques, parce que le fait notamment d’avoir introduit des tranches d’âge ou un minimum d’âge ne tient pas compte notamment de la spécificité parfois d’un public ou d’un territoire, qui est doté d’un public avec un âge particulier, c’est-à-dire où il y a peut-être moins de jeunes et plus de personnes âgées. Également par rapport aux structures, cela ne donne pas la souplesse nécessaire pour notamment donner accès à ces cours ou à ces pratiques artistiques à l’ensemble de la population. Donc c’est en réalité une condition, qui peut s’entendre assez logiquement, mais qui en réalité vient faire obstacle à une réalité qui est celle des territoires dans lesquels il ne sera pas possible de donner certains cours à la tranche d’âge visée. Encore une fois, je suis heureuse de pouvoir voter ce schéma directeur, dans la mesure où c’est une avancée notable, puisqu’il s’agit de permettre l’accès à toutes et tous aux pratiques artistiques, et il est important que ce schéma soit au cœur de la politique publique de la CeA. Mais par rapport à cette condition d’âge, ce serait à revoir, notamment dans l’annexe, pour peut-être supprimer ce critère en vue de favoriser la démocratisation des pratiques artistiques.

Le seconde amendement concerne les modalités de financement, et notamment le fait d'avoir retenu un financement par projet, puisqu'il s'agit en réalité de financement qui serait obtenu par les structures en réponse à un appel à projets, ce qui ne leur permet pas de couvrir l'ensemble des besoins, et notamment tout ce qui est charges salariales, frais de gestion, temps de préparation pédagogique. Dans la mesure où on a de moins en moins, dans les finances publiques, la possibilité de mettre en place des subventions, il est compliqué de remettre en place un procédé de financement des structures de manière plus pérenne. De façon à adapter quand même le futur appel à projets, il s'agit de prévoir éventuellement un quatrième forfait, qui prendrait en compte la totalité des coûts assumés par la structure. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y avait d'autres demandes de prise de parole sur les amendements ? Sinon, je vais donner la parole au rapporteur. Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Merci Monsieur le Président. Pour qu'on ait conscience de la profondeur de cette politique, il s'agit de soutenir par son intermédiaire 160 établissements dans toute l'Alsace, qui couvrent 35 000 élèves. Ça fait un peu de monde. On n'est pas tout à fait au football, mais on s'en approche.

Concernant les amendements, sur la question de la supposée exclusion de disciplines, ce n'est pas le cas. Le cadre réglementaire est très clair. Il est demandé aux départements de mettre en place des schémas d'enseignement pour la musique, la danse et le théâtre. Historiquement, c'était le cas dans le Haut-Rhin, sur les derniers schémas, et on élargit donc à ces trois disciplines l'offre dans le Bas-Rhin, dans lequel la danse et le théâtre n'étaient pas forcément pris en compte dans le schéma, ce qui permet déjà d'élargir. On a pris le parti de se contenter de prendre le meilleur du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, avec une hausse conséquente pour la Collectivité, puisqu'on sera globalement sur un budget de l'ordre de 400 000 euros de plus. J'espère qu'on pourra prévoir ces 400 000 euros de plus dès 2025. Mais c'est déjà une hausse qu'on entendait digérer sans élargir à des disciplines supplémentaires. D'autant plus que ces disciplines supplémentaires ne font pas forcément l'objet à date d'une structuration de leur enseignement et de leur pédagogie, comme ça l'est pour la musique, la danse et le théâtre, et que les structures qui transmettent ces disciplines sont souvent déjà soutenues par la Collectivité européenne d'Alsace au titre des pratiques artistiques. Donc très rapidement, le schéma, dans l'entrée progressive dans la matière, on a ce qu'on appelle l'éducation artistique et culturelle qui est grosso modo la sensibilisation à l'art qu'on fait à l'école, l'enseignement artistique qu'on va chercher en dehors du temps scolaire dans des établissements spécialisés, typiquement une école de musique, une école de danse, une école de théâtre, et puis ensuite la pratique, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a acquis la discipline, on la pratique à l'âge adulte, ou plus tôt d'ailleurs, dans une harmonie, dans une troupe de théâtre, dans une troupe de cirque ou autres. Donc on est dans ces mécanismes d'entrée progressive. Et les disciplines que vous évoquez, on les soutient déjà au titre de la pratique. Et comme rien n'est complètement hermétique, c'est généralement une façon de soutenir. Donc le parti pris qu'on a, c'est de dire on fait le légal, qui est déjà ce qui était fait dans une partie du territoire, on l'étend partout, on a un schéma alsacien, et progressivement on met cela en place. Ça n'empêche pas des évolutions futures, mais peut-être que ce sont des évolutions sur lesquelles on a besoin de temps pour rentrer en connaissance de la discipline et en construction pédagogique de ces disciplines.

Je vous rends attentif à la précaution qu'il faut avoir sur les comparaisons d'évolution de montants de soutien entre les écoles d'un territoire à l'autre, pour une raison simple : dans le Haut-Rhin, le schéma était resté un schéma dynamique, qui a vécu jusqu'à l'an dernier, jusqu'à l'an dernier on a actualisé les subventions, alors qu'une décision antérieure du Conseil départemental du Bas-Rhin avait conduit à figer le montant des subventions et on a tenu quelques années avec des subventions figées. Cela fait qu'on a des structures qui mécaniquement verront des mouvements importants, mais qui sont liés à la réalité de leur

activité. C'est-à-dire que, comme on ne subventionnait plus en fonction du nombre d'élèves et de l'activité, si entre-temps l'école a pris beaucoup d'élèves, ça va faire un gros rattrapage, par exemple à Truchtersheim, alors qu'à Mulhouse, on a toujours suivi le plan de charge, donc comme on continue de suivre le plan de charge, ce ne sont pas des évolutions très visibles à l'occasion de ce schéma.

Sur la condition d'âge, je mets juste des chiffres sur les critères qu'on pose. On soutient de 6 à 21 ans. En gros, ça veut dire qu'on soutient les jeunes qui veulent apprendre la musique. Parce qu'avant 6 ans, on n'est pas vraiment dans un cursus d'enseignement. D'ailleurs, dans tout ce qui est musique, danse et théâtre, généralement de 6 à 8 ans, on est dans ce qu'on appelle de l'éveil, on n'est pas encore dans l'enseignement. On le soutient néanmoins. C'est un parti pris de dire qu'on soutient les mineurs et plus, pour aller au bout de la formation, quel que soit le territoire dans lequel ils sont. Ensuite, si on veut faire de la pratique, notamment à l'âge adulte, on n'a peut-être pas besoin que toutes les activités libres dans le territoire soient toujours soutenues par de l'argent public.

Enfin, sur le fonctionnement du dispositif de financement, c'est bien une subvention de fonctionnement. Il n'y a pas de critères particuliers qu'il faudra remplir. On aura un dispositif qui est déjà en place, d'ailleurs que les écoles connaissent déjà bien. Elles renseignent courant du mois d'octobre ou de novembre la composition des effectifs dans l'année, et puis on mouline et on verse automatiquement la subvention en fonction du nombre d'élèves et de la structure de l'offre pédagogique. Donc il n'y a rien de très compliqué à ce niveau-là. Et je rends attentif au fait que c'est vraiment tout le fonctionnement qu'on soutient. On a des critères pour construire la subvention, mais ensuite il n'y a pas de conditions. On la verse et la charge revient aux structures de s'en saisir, en respectant le cadre légal. Le cadre légal de l'emploi d'un professeur, par exemple, c'est un temps de travail, temps de préparation compris. Un professeur de musique, de danse ou de théâtre, on ne le paye pas que pour l'heure de face-à-face pédagogique : on le paye pour 1 heure de face-à-face pédagogique accompagné du temps de préparation. Un temps plein d'un enseignant artistique, ce n'est pas 35 heures, c'est 24 heures de face-à-face pédagogique. Ça veut dire que tout le temps qui reste entre les 24 heures et les 35 heures, c'est du temps de préparation qui est payé dans son volume horaire d'un temps plein. Voilà pour répondre aux amendements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Effectivement, on va au-delà de 18 ans. Je crois que dans le sport, on s'était arrêté à 18 ans. Donc il y a déjà un engagement. Concernant le rapport, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN, et après Michel LORENTZ.

M. KOBRYN – Merci. On a effectivement commencé par le dur des sujets sur lesquels on est en désaccord. Mais je tenais quand même, par cette prise de parole, à saluer l'immense travail, ça a été dit, mené par les services, pour arriver à cette première mouture du schéma alsacien des enseignements artistiques. C'est peu dire que les deux schémas ne fonctionnaient pas de la même façon et qu'ils n'avaient pas été mis à jour. J'ai bien conscience du travail que ça a pu représenter. Et pouvoir poser aujourd'hui cette pierre, c'est effectivement un élément essentiel dans notre politique publique culturelle.

Je salue également, ça a été dit, l'augmentation significative du budget de plus de 400 000 euros, dont l'essentiel bénéficie au Bas-Rhin par rapport aux questions de mise à jour dont vous avez parlé. Que ce soit dans la structuration ou dans l'évolution du niveau de subventionnement, le Bas-Rhin va raccrocher avec le niveau du Haut-Rhin, qui avait de ce point de vue-là une politique plus à la hauteur.

En revanche, j'attire votre attention sur le fait que cette augmentation, à ce jour, en tout cas, ce sont des informations qui nous ont été données en Commission, est conditionnée à des économies dans le futur budget de la culture 2025. Donc l'argent que l'on met ici, dans ce schéma, qui répond à un certain nombre d'objectifs, ne devra pas se faire au

détriment du soutien à la création artistique ou aux établissements qui animent la vie culturelle de nos territoires. Parce que ce sont bien ces établissements, ce sont bien les artistes qui sont les premiers acteurs de la vie culturelle en Alsace. Donc l'enseignement artistique n'est pas un îlot, mais comme ça a été dit, c'est un des nombreux maillons de la vie culturelle alsacienne. Les économies qu'on va devoir faire au niveau du budget 2025 pour autofinancer sur la partie culture ce schéma alsacien ne devront pas conduire à réduire le soutien aux artistes et aux établissements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je serais très heureux d'avoir les propositions du groupe écologiste pour le choix des économies que nous devrions faire, à part les routes, puisque je pense que Monsieur FREMONT arrêtera tout le budget routes. Mais je proposerais qu'il habite ensuite chez moi, à Blancherupt, et qu'il se débrouille pour y vivre sans voiture. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Merci Monsieur le Président. J'ai entendu des louanges de la part de l'orateur précédent, qui a encensé les services qui ont préparé ce schéma. Je compléterai ses louanges en rappelant le volontarisme de son rapporteur, qui s'est fortement impliqué également pour réussir ce schéma, qui est effectivement compliqué. Il a défini un objectif volontariste, pour essayer de tirer vers le haut au maximum toutes nos écoles de musique, avec également sa fibre sociale bien connue, à l'égard des professeurs qui souhaitent avoir des rémunérations dans le cadre réglementaire le plus parfait.

Je souhaiterais faire deux remarques. D'abord, les annexes méritent encore quelques petites modifications, qu'on a fait remonter mais qui n'apparaissent pas dans le document que je viens de retrouver là, par rapport à ce qui avait été travaillé dans les territoires. Ensuite, il y a un principe de réalité aussi, à savoir qu'aujourd'hui, on a des exigences justement par rapport aux professeurs de musique, de façon à ce qu'ils soient formés pour pouvoir être intégrés dans ces écoles et être subventionnés, or on a une pénurie aujourd'hui dans certains secteurs. C'est compliqué, et vous savez que là où on a une pénurie, parfois certains musiciens intervenaient sans qu'ils aient les diplômes pour former les plus jeunes, comme ça s'est toujours pratiqué pendant des décennies en Alsace. Donc je demanderais juste qu'on essaye d'avoir une mansuétude dans l'application, en tout cas les premières années, parce que pour certaines écoles, il va être compliqué de trouver des professeurs pour répondre aux exigences que nous fixons dans ce schéma.

M. LE PRÉSIDENT – Tu voulais réagir ? Vas-y Raphaël.

M. SCHELLENBERGER – Sur la question de l'emploi, parce qu'elle est évidemment au cœur de la réussite de ce schéma, c'est d'avoir des enseignants disponibles et qualifiés. Pour avoir un ordre de grandeur, là aussi, quand on parle d'emploi culturel, l'enseignement artistique, c'est le premier employeur culturel du territoire. À la louche, ça doit représenter quelque chose comme 250 équivalents temps plein en Alsace. C'est juste pour vous dire ce que ça représente comme secteur d'activité professionnelle. Donc effectivement c'est un secteur qui est en mutation, assez profonde, dont la nature du travail change. Donc là on a deux outils dans ce cinéma pour essayer de parer à cette pénurie d'enseignants. Le premier est l'évolution de l'attendu en matière de cadre professionnel, en élargissant un petit peu, et notamment en mettant en place les formations qui permettront peut-être d'élargir un petit peu le spectre de compétences des enseignants. La difficulté, notamment dans les plus petites écoles, c'est que souvent on se déplace pour faire 1 heure, 1 heure 30 de cours. Donc si on peut enseigner plus de disciplines, peut-être qu'on peut faire toute une soirée dans une école plutôt que de devoir couper la soirée entre deux écoles, ce qui réduit complètement l'attractivité du métier. Donc c'est mieux organiser le temps de travail des professeurs. Et puis ensuite il s'agit d'organiser la gestion de leur emploi. On a un outil, je n'ose pas trop en parler parce que j'en suis Vice-président, mais comme il n'y a pas de subvention pour cet outil dans la délibération, je peux en parler, c'est le groupement d'employeurs en école de musique, qui permet de mutualiser l'emploi, et finalement de faire en sorte qu'un professeur de musique, plutôt que d'avoir dix fiches de paie à la fin du

mois, il n'en ait qu'une seule, partagée sur plusieurs écoles de musique. Là aussi, ça fait partie de ces outils permettant de mutualiser le recrutement, ce qui permet de gagner en attractivité et puis de parer aux difficultés structurelles de ce métier, qui n'est plus tout à fait à la mode.

M. LE PRÉSIDENT – Merci pour ces éléments de la réponse. Je n'avais pas vu Madame LARONZE, qui souhaitait encore intervenir. Pardon.

Mme LARONZE – Oui, et je tiens à remercier Monsieur LORENTZ pour sa précision sur la condition diplôme qui peut être compliquée à remplir. Raphaël SCHELLENBERGER a aussi apporté des éléments de réponse. C'est un autre amendement que j'ai déposé à ce sujet, sous l'angle de la liberté d'association à préserver, pour notamment être plus libre de recruter. Parce que, comme cela a été dit, il est très compliqué d'arriver à trouver des professeurs, il n'est pas certain non plus qu'un groupement d'employeurs, avec cet effort de mutualisation, puisse permettre le recrutement de toutes les structures réparties dans la ruralité alsacienne, et également par rapport notamment à des exigences de communication de la CeA, ce qui là aussi correspond à une atteinte à la liberté d'association, qui doit pouvoir elle-même être visible pour les usagers du service qu'elle propose. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je dirai quand même un petit mot. Je pense que Raphaël a donné tous les éléments. Mais sur la liberté d'association, on y est bien sûr favorable. Mais si nos concitoyens ne savent pas qu'on les accompagne sur les politiques publiques, je ne vois pas comment ils peuvent en vote, en responsabilité, connaître ce que font les collectivités. Donc il y a quand même cet enjeu de savoir que les collectivités accompagnent certaines démarches, parce que c'est le sens des politiques publiques aussi qu'elles portent et le sens de la démocratie. À ce titre-là, ce n'est pas pour contraindre, mais c'est pour faire aussi de la pédagogie démocratique. Je pense qu'on voit bien qu'on en a besoin dans notre société.

Je voulais faire encore une petite remarque par rapport à la remarque préliminaire sur les moyens des collectivités et les moyens des territoires. Il est vrai que pays de Truchtersheim, c'est la petite Monaco. Je regarde Laurent. Dans l'expression c'est souvent ce que je dis moi aussi pour taquiner Justin VOGEL, le Maire de Truchtersheim. Mais il ne faut pas confondre, et il me le dit souvent, les moyens des habitants avec les moyens des communes. Les communes souvent n'ont pas beaucoup de recettes, parce qu'il n'y a pas énormément d'entreprises dans les territoires de ce secteur. Du coup, la capacité à agir des collectivités n'est pas toujours aussi aisée qu'on peut l'imaginer. On se fait parfois de fausses impressions.

Je propose de passer au vote, d'abord des amendements. Je vous propose de les passer en bloc. Qui est pour les amendements ? Françoise se rajoute. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ils sont rejetés.

Concernant le rapport en lui-même, qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe. Je vous remercie. Le rapport est adopté.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Rejette à la majorité l'amendement « Ne pas oublier les enjeux sociaux et d'équité territoriale » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Un schéma qui ne discrimine pas les pratiques artistiques » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « RETRAIT DE LA CONDITION D'ÂGE POUR L'ACCÈS AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « GARANTIR L'ACCÈS AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Rejette à la majorité l'amendement « UNE HARMONISATION DES FINANCEMENTS DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LE RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- *Approuve le Schéma alsacien des enseignements artistiques 2025-2029, joint en annexe 1 à la présente délibération ;*
- *Approuve le principe de progressivité avec l'évolution des financements complémentaires sur 3 ans et de la mise en conformité des établissements d'enseignement avec les attendus exprimés à l'issue du schéma ;*
- *Approuve les conventions types à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les établissements d'enseignement artistique, jointes en annexes 2 et 3 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions à venir sur leur fondement ;*
- *Prend acte que les documents d'application du schéma seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente lors de réunions ultérieures :*
 - *Le modèle de convention entre la Collectivité européenne d'Alsace et les conservatoires à rayonnement régional et départemental ;*
 - *Les conventions d'objectifs et de moyens à conclure avec les structures ressources du Schéma alsacien des enseignements artistiques.*

Adopté à l'unanimité.

4 abstentions M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Je me permets néanmoins d'insister sur un point et je le dis publiquement et collectivement. Il y a eu un travail de fond mené par nos équipes, par Raphaël et par les élus. Je tiens à les saluer. D'ailleurs, je constate toujours que l'opposition, quand c'est bien, dit que c'est grâce aux services, et quand c'est mal, dit que c'est à cause des élus. Je retiens bien que c'est forcément comme ça. C'est gentil pour les uns et les autres. Mais je me permets d'insister. Ça va être compliqué, les amis, avec le contexte budgétaire. Tout le monde devra faire des efforts et tous les services dans tous les domaines devront faire des efforts. Nous-mêmes, collectivement, nous devons trouver les solutions. Si la ponction imaginée se concrétise, de plus de 50 millions d'euros, ça ne se fera pas sans effort et sans décisions difficiles, que chacun sera en responsabilité pour les prendre.

CD-2024-3-1-1 - MESURES DIVERSES CONCERNANT LES RESSOURCES HUMAINES

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Ceci étant dit, nous pouvons passer au rapport suivant concernant les ressources humaines, et c'est Pierre BIHL qui va le présenter.

M. BIHL – Merci Président. Chers collègues. Concernant ces mesures qui portent sur les ressources humaines, on vous propose la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une convergence qui concernent les astreintes au sein de la direction de l'aide sociale à l'enfance. Par ailleurs, il s'agit de fixer la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction ou un logement de fonction pourra être attribué, et d'approuver les listes nominatives des bénéficiaires d'avantages en nature au sein de la Collectivité européenne d'Alsace, et cela au titre de l'année 2024.

Un amendement a été proposé.

M. LE PRÉSIDENT – Ludivine QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. On a bien reçu votre proposition via la délibération d'harmoniser le régime des astreintes à l'échelle de la CeA. Néanmoins, on nous a remonté des difficultés réelles, et je pense qu'il faut les entendre, à savoir que les missions de la Direction de l'aide sociale à l'enfance s'exercent, de manière historique, de manière différente entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Ce régime d'astreintes uniformisées que vous proposez semble poser des problèmes dans le Haut-Rhin, des problèmes d'application très concrète. Dans le Haut-Rhin, apparemment, les enfants placés en établissement n'ont pas de travailleur social référent à l'ASE, alors que les enfants placés du Bas-Rhin en disposent. Dans le Haut-Rhin, les inspecteurs qui sont donc référents de ces enfants, seront vraisemblablement amenés à les transporter, donc seuls, ce qui pose des problèmes de sécurité. Ces mêmes inspecteurs devront effectuer des astreintes de nuit les weekends et ensuite reprendre leur service de jour le lundi. Donc il y a l'air d'avoir une inadéquation entre ce que vous proposez et la réalité actuelle des faits. Les organisations syndicales se sont opposées. Ce qui est proposé, c'est déjà de réorganiser le service de l'aide sociale à l'enfance, ce qui est actuellement le cas, vous êtes en train de réorganiser ce service, et ensuite, dans un second temps, de voir pour les astreintes, une fois que la réorganisation sera uniformisée à l'échelle de l'Alsace. Ce que nous proposons, c'est de repousser un peu ce système, cette uniformisation des astreintes, pour mener à bien ce chantier de l'ASE, dans un premier temps, et on évitera les problèmes avec les travailleurs sociaux. On sait qu'il est difficile de les recruter, on sait que ce sont des professions qui sont sensibles, qu'il y a un manque d'attractivité. Donc je pense qu'il ne faut pas rajouter

à leur situation actuelle. Quel serait le problème de reculer un peu ce système d'astreintes, pour pouvoir l'instituer dans un contexte qui serait plus favorable ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Pierre, si tu veux bien répondre.

M. BIHL – Oui, je voudrais rappeler que, effectivement, l'exercice par la CeA de la mission de protection de l'enfance nécessite l'organisation d'une continuité de service, on en est tous d'accord, pour soutenir les professionnels prenant en charge les mineurs déjà confiés et procéder en urgence à la mise à l'abri des mineurs en situation de danger grave et imminent. Cette continuité de service, que nous souhaitons assurer dans les départements du Bas-Rhin et du Haut Rhin, est assurée aujourd'hui par une astreinte dont le périmètre est différent. Une convergence des pratiques entre les deux territoires est nécessaire, car l'organisation actuelle des astreintes ne répond plus aux besoins de manière équivalente sur l'ensemble du périmètre de la CeA, notamment, comme vous l'avez souligné, dans le Haut-Rhin, où l'autorité judiciaire se retrouve régulièrement sans interlocuteur pour gérer des situations d'enfants ayant besoin d'une protection immédiate.

Cependant, nous souhaitons procéder par étape, et commencer à converger, c'est le sujet de ce rapport, dans un premier temps vers l'organisation des astreintes, et la démarche plus globale, qui a été engagée en juillet 2023, aboutira à la présentation de la future organisation de la direction de l'aide sociale à l'enfance à la fin de l'année 2025, pour une mise en œuvre à compter de 2026. Donc, aujourd'hui, il ne nous paraît pas souhaitable de reporter l'organisation de ces astreintes de la direction de l'aide sociale à l'enfance, et d'attendre le début de l'année 2026 pour assurer cette convergence. Je rappelle aussi que lors du dernier CST, toutes les organisations syndicales ne se sont pas opposées ; je crois qu'il y en a une ou deux qui se sont abstenues. Pour ce qui me concerne, je propose, pour toutes ces raisons, de ne pas donner suite à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – J'ai oublié de préciser que, techniquement, il faudra qu'on fasse deux votes, enfin qu'on fasse un vote séparé, puisqu'ensuite il y a les logements de fonction. On ne votera pas de la même façon pour les astreintes et les logements de fonction. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – D'accord. Je vous propose un vote sur l'amendement. Qui est pour cet amendement ? Le groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Concernant le rapport, vas-y, je t'en prie, Pierre.

M. BIHL – Concernant la mise en place d'une nouvelle organisation de l'astreinte au sein de la direction de l'aide sociale à l'enfance, je vous propose de voter favorablement. On fait donc un vote séparé. Vous êtes contre ? D'accord.

Il s'agit ensuite de fixer la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction ou un logement des fonctions peut être attribué. Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Non.

Et enfin, il s'agit d'approuver les listes nominatives des bénéficiaires d'avantages en nature au sein de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2024. Qui est contre ? Ok.

M. LE PRÉSIDENT – Parfait, merci.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Rejette à la majorité l'amendement « Report de la nouvelle organisation des astreintes au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Approuve la nouvelle organisation de l'astreinte au sein la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance applicable à compter du 1^{er} janvier 2025, telle que détaillée à l'annexe 1 ;
- Attribue un véhicule pour nécessité absolue de service aux titulaires des emplois suivants : Directeur de Cabinet, Directeur Général des Services et Directeurs Généraux Adjointes ;
- Approuve les listes des bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein de la Collectivité au titre de 2024 figurant dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Vote séparé 4 voix contre du groupe AECS concernant la mise en place d'une nouvelle organisation de l'astreinte au sein de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les autres points de la délibération ont été adoptés à l'unanimité.

Adopté à la majorité

EXAMEN DES MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS ÉCRITES

M. LE PRÉSIDENT – On va pouvoir passer à l'examen des motions, vœux et questions écrites.

Madame QUINTALLET a la parole pour présenter la motion pour l'expérimentation d'un congé de santé gynécologique, qui a été examinée en Commission.

Mme QUINTALLET – Monsieur le Président, vous aviez renvoyé cette motion en Commission. Nous avons donc travaillé dessus avec les collègues de la Commission. Lors de la séance précédente, à moins que ce ne soit celle encore d'avant, je ne sais plus, on vous proposait de réaliser une expérimentation d'un congé de santé gynécologique pour les agentes de la Collectivité européenne d'Alsace. L'objectif de notre proposition était de mieux prendre en charge la santé gynécologique dans l'ensemble des situations de travail, et ainsi, in fine, de renforcer la qualité de vie au travail des agentes concernées, mais également d'aller plus loin dans l'égalité femmes-hommes. En Commission, on nous a indiqué que la CeA souhaitait aller dans ce sens-là aussi et instituer cette expérimentation dans un délai plus ou moins proche, je ne saurais plus dire lequel, mais c'était en tout cas assez raisonnable quand on en avait échangé.

M. LE PRÉSIDENT – Jean-Louis.

M. HOERLE – Monsieur le Président, je pense savoir, depuis quelque temps, que la décision de l'EMS, dans le même sens, a été attaquée par la Préfecture. Ne serait-il pas plus sage d'attendre la décision de la justice pour savoir si, juridiquement, cette décision n'est pas attaquant ? Je pense qu'il est aujourd'hui trop tôt pour passer cette délibération, en attendant cette décision.

M. LE PRÉSIDENT – D'abord, on ne passe pas de délibération aujourd'hui puisque c'est une motion, mais merci de l'alerte que tu nous fais. J'ai vu ça dans la presse. Victor voulait

parler. Et après je donnerai la parole au rapporteur, Pierre, spécialiste de ces questions.

M. VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. D'un point de vue général, je crois que dans cette Assemblée on est plutôt en faveur de cela, sauf si je dis une bêtise. Je pense qu'il est important effectivement d'aller vers ce progrès humain et de valoriser le congé menstruel. Après, est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas qu'on aille vers une décision qui soit formelle, au travers d'une délibération, avec un travail juridique, pour réellement le mettre en place, sans forcément passer par une motion, mais clairement par la possibilité de recourir à des congés menstruels au sein de la Collectivité européenne d'Alsace ? Voilà mon point de vue.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. Pierre, peut-être, pour donner des éléments, et puis Isabelle le cas échéant en complément.

M. BIHL – Merci Président. Mes chers collègues, je confirme que nos services travaillent sur ce dossier, qui est d'ailleurs inscrit au plan égalité professionnelle femme-homme, dossier qui a été évoqué lors de la première Commission du 2 octobre dernier, présidé par Isabelle DOLLINGER. Par ailleurs, des groupes de travail internes à la DRH et des agents volontaires se sont réunis à plusieurs reprises entre le mois de mai et le mois de juillet de cette année. Lors de cette réunion de Commission, et suite aux réunions de groupes de travail, des propositions ont été formulées. Notamment, il est souhaité a priori la production d'un certificat médical. On a noté un compteur annuel qui pourrait aller jusqu'à 11 jours, qui serait bien sûr ouvert aux agentes concernées. La Commission, j'y reviendrai, souhaiterait limiter ce dispositif aux règles incapacitantes, et la durée d'expérimentation irait jusqu'en 2025 et 2026. Comme je l'ai dit, les membres de la première Commission proposaient un rejet de cette motion, souhaitant limiter cette expérimentation aux règles incapacitantes, et ne pas l'élargir à l'ensemble des pathologies gynécologiques. Il était prévu qu'on prépare un rapport, qui pourrait être présenté à la CP du 16 décembre 2024. Mais vu les événements qu'il y a eus justement à Strasbourg, je pense qu'il faut faire travailler le service juridique sur le dossier. Donc on le présentera au mois de décembre si on a l'assurance qu'il pourra être validé.

M. LE PRÉSIDENT – Isabelle, tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme DOLLINGER – Pierre a été très complet. Il est vrai qu'on a eu cet échange, d'ailleurs un échange constructif, en première Commission. Je remercie les participants, parce que je crois que c'est important. Mais effectivement, on aimerait agir vraiment à titre expérimental sur cette première année, donc sur la fin du plan égalité hommes-femmes, puisqu'on l'avait inscrit, comme tu l'as dit Pierre, concernant ces mesures menstruelles. Il est vrai qu'il y avait aussi un groupe de travail avec les organisations syndicales au mois de septembre, donc c'est un sujet qui est travaillé. Du coup, on n'est pas contre, mais on verra aussi comment ça avancera du côté de l'Eurométropole. On me dit aussi que ça doit passer dans une plénière. Donc comme on n'a apparemment pas de plénière en décembre, ce serait peut-être reporté pour début 2025.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'en parallèle, il faut qu'on ait les éléments de réponse concernant la situation juridique, par rapport à ce que vient de nous dire Jean-Louis, de sorte qu'on soit sûrs qu'on puisse faire les choses en connaissance de cause. Je comprends qu'il y avait une proposition de congé gynécologique de votre part, et un congé menstruel de notre part. Est-ce que vous maintenez cette demande de congé gynécologique, pour l'ensemble des pathologies ? À ce moment-là on passe au vote. Ou est-ce qu'on peut être dans l'expérimentation du congé menstruel ? Et à l'issue de cette expérimentation, on verra ce que cela donne.

Mme QUINTALLET – Je suis en train de réfléchir. J'en ai échangé rapidement. Nous, on a quand même cette idée d'une proposition élargie à l'ensemble des pathologies. Je trouve

ça un petit peu dommage. Vous allez sur le congé uniquement menstruel. C'est peut-être un petit peu dommage. Si on pouvait l'élargir, je pense que ce serait intéressant.

M. LE PRÉSIDENT – La Commission a tranché, sauf erreur de ma part. La proposition de la Commission était les règles incapacitantes. Mais si vous souhaitez néanmoins soumettre votre motion au vote, on la passe.

Mme QUINTALLET – Je pense que notre rôle, c'est de vous pousser aussi. On n'a pas d'intérêt à restreindre notre motion. Mais j'entends le fait que vous alliez dans ce sens-là, que vous êtes sur une première démarche. Nous, on est sur une démarche élargie. On ne va pas la restreindre. Mais vous pourrez toujours l'élargir après, et j'espère que ce sera le cas.

M. LE PRÉSIDENT – Il n'y a aucun problème. On passe au vote, c'est tout. La majorité, au regard des échanges de la Commission, propose d'être plutôt sur une expérimentation de congé menstruel. Et vous, vous défendez l'idée d'un congé de santé gynécologique.

Mme QUINTALLET – Oui, on reste sur ce périmètre élargi. Pour nous, c'est un objectif à atteindre.

M. LE PRÉSIDENT – Qui est pour le périmètre de santé gynécologique ? Votre groupe. Y a-t-il des abstentions ? C'est clair.

Mme QUINTALLET – Est-ce que vous vous abstenez ? Parce que pour nous, le résultat n'est pas clair.

M. LE PRÉSIDENT – Non, nous on vote contre pour l'instant. On rejette la motion et on reste sur le congé menstruel. Ce que je vous propose par contre, c'est de mener une expérimentation en 2025 et 2026, d'en tirer les leçons et de refaire le point à ce moment-là sur ce qui est satisfaisant et sur ce qui ne l'est pas.

Mme QUINTALLET – Oui, bien sûr.

Motion rejetée à la majorité. 4 voix pour l'adoption de la motion : Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Damien FREMONT et Ludivine QUINTALLET.

M. LE PRÉSIDENT – Du coup, c'est clair.

Une autre motion est proposée par Jean-Claude BUFFA, sur la situation du TGV et les arrêts de TGV à Saverne.

M. BUFFA – Merci Président. Chers collègues. Les élus du territoire Est vous présentent une motion relative à la modification de l'horaire de l'arrêt TGV en gares de Saverne, Sarrebourg et Lunéville. Nous avons été informés par la SNCF au mois de juillet que l'arrêt actuellement à 6 h 04 serait annulé et serait reporté d'1 heure 45. Ça n'arrange pas du tout les entreprises et les habitants du territoire, qui ne peuvent pas consacrer une journée de travail complète à Paris. Cela va à l'encontre de la ruralité. Il faut savoir que les collectivités territoriales alsaciennes avaient contribué à hauteur de 236 millions d'euros, et les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à hauteur de 179 millions d'euros. Des engagements de la SNCF avaient été pris à l'époque, de construire le TGV, mais aussi de proposer des services, dont un arrêt en gare de Saverne, qui nous permettait d'aller directement à Paris. Cet engagement avait été pris en 2014 et renouvelé en 2016. Unilatéralement, la SNCF a pris la décision d'arrêter cet arrêt et de le reporter de 2 heures, ce qui ne nous permet plus d'avoir une journée complète de travail à Paris. Donc nous vous proposons de dénoncer la méthode de la SNCF, qui est unilatéralement de prendre cette décision, de demander à ce que la SNCF revienne sur sa décision concernant le service annuel de 2025 à propos des horaires de TGV au départ de Saverne, Sarrebourg et

Lunéville, et de demander à ce que la SNCF s'engage maintenant à maintenir une desserte TGV pérenne dans les villes actuellement desservies, conformément aux engagements pris en 2016.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette motion ? Je pense que c'était bien de rappeler les moyens que l'Alsace a consacré au TGV. On nous avait vendu à l'époque que ce TGV ne serait jamais équilibré financièrement. Pour ceux qui l'utilisent régulièrement, il y en a un certain nombre dans la salle, il est tout le temps plein. Donc le modèle économique est trouvé. Ils remettent en cause certains arrêts alors qu'on a fait de gros efforts. On a trop été trop gentil avec la SNCF à l'époque. On aurait dû fixer des obligations aux engagements. Je pense qu'il ne faut pas qu'on se laisse faire. Victor et Lucien MULLER.

M. Victor VOGT – Monsieur le Président, chers collègues. Très rapidement, trois petits points. D'abord, encore une fois, ça démontre comment en Alsace, il faut se battre pour nos choses, et quelle importance ça a justement, quand on habite de l'autre côté d'un massif montagneux, pour ne pas souffrir des effets tunnels. Je suis totalement en phase avec cette notion. Ça c'est la première chose.

Ensuite, on a une délibération de mobilité unanime ce matin, j'espère qu'on sera aussi unanimes sur cette actualité-là. Pour moi, ça fait vraiment sens également.

Et puis il faut quand même se rendre compte que si aujourd'hui on peut bénéficier d'infrastructures régionales, locales, avec une desserte fine en train, encore, c'est aussi grâce à ce TGV, que les élus ont porté par le passé, parce qu'il y avait aussi un engorgement déjà à ce niveau-là, à cette époque, sur les voies ferrées classiques. Donc il ne faut laisser aucun sujet de cette importance-là de côté, et se battre le plus possible. Il en va ici du pays de Saverne, mais je pense plus largement de l'Alsace. Ces enjeux-là sont vraiment stratégiques et il faut y aller à fond.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Lucien.

M. MULLER – Je rejoins un petit peu ce que Victor vient de dire, puisqu'il n'y a pas que le problème à Saverne. Ils ont également bafoué les engagements qui ont pris à l'époque concernant Colmar, et probablement Mulhouse. Donc pour moi, c'est une motion qui devrait être prise dans sa globalité, et pas seulement pour un ou deux lieux, une ligne.

M. LE PRÉSIDENT – Je l'avais évoqué comme hypothèse avec le Président de groupe des Verts : on peut rajouter une phrase, en indiquant « ainsi qu'à Mulhouse et Colmar ». Pour moi, il n'y a aucun problème. Est-ce qu'il y a une opposition d'ajouter cela ? Je regarde aussi Monsieur le Maire de Colmar. Éric, vas y.

M. STRAUMANN – Effectivement, j'ai saisi la SNCF à plusieurs reprises. À un moment donné, ils voulaient supprimer un train par jour. Maintenant, ils ont limité au vendredi, en m'expliquant qu'ils ont un problème technique, qu'ils attendent la livraison de rames, qui ne devrait intervenir qu'en 2026, parce qu'on a des rames assez anciennes, vétustes, certaines tombant en panne.

Il faut aussi avoir les statistiques de la fréquentation. On a un grand déficit en France et il faut regarder effectivement quelle est la fréquentation réelle de ces lignes. Concernant Colmar, ça ne me dérangerait pas qu'on soit obligé de faire le changement à Strasbourg, si les TER fonctionnaient. Le problème c'est que les TER ne fonctionnent pas, et c'est ça le grand problème.

Ce que je regrette aussi, c'est l'abandon des Ouigo. J'avais réussi, quand j'étais député, à le ramener à Colmar. Ça a tenu trois, quatre ans. C'est vraiment un truc qui fonctionnait bien. On faisait l'aller-retour pour 60, 70 euros. C'est vraiment imbattable. Et il faudrait

peut-être aussi que la SNCF pense à desservir les villes moyennes avec ces trains économiques. C'est un sujet assez délicat et je sens qu'ils sont aujourd'hui en grande difficulté en termes de gestion du nombre de rames, tout simplement. Ils n'ont pas le matériel, qui a pris deux ans de retard en termes de commande.

Maintenant pour Saverne, c'est une situation tout à fait particulière. C'est ZELLER qui vous l'avait obtenu à l'époque. Mais il n'y a plus de trains du tout ?

M. LE PRÉSIDENT – Si. Ils voulaient déplacer les horaires.

M. STRAUMANN – D'accord. Il faudrait peut-être avoir une motion globale.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense de toute façon qu'il est inacceptable qu'ils prennent des décisions unilatérales, alors qu'on a cofinancé à ce niveau-là l'infrastructure et qu'on n'a même pas préalablement eu d'échanges avec eux. Certes, on n'est pas compétents en matière de transport ferroviaire. Néanmoins, au regard des moyens colossaux qu'on y a consacré, les deux anciennes collectivités et la Région Alsace, il me semblerait quand même respectueux de ceux qui ont financé qu'on puisse avoir une discussion en amont. Donc je voudrais rajouter peut-être dans la motion qu'on demande de pouvoir rencontrer le Directeur à la SNCF et de pouvoir évoquer un certain nombre de situations alsaciennes, et notamment sur Colmar et Mulhouse.

M. STRAUMANN – Et je confirme qu'on a regardé ça juridiquement et qu'il n'y avait rien à l'époque dans les conventions.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'il faut en tirer les leçons. Il y aurait dû avoir des contreparties exigées, comme le financement des déplacements des élus de ces collectivités. On n'a même pas négocié ça à l'époque.

M. STRAUMANN – Par ailleurs, c'est sur le TGV Est que les prix des billets sont les plus élevés au kilomètre, alors qu'on a beaucoup participé.

M. LE PRÉSIDENT – Ça justifie qu'on les voie et qu'on fasse le point.

M. STRAUMANN – C'est vrai qu'il est difficile de calculer une moyenne. Dans la même journée, vous pouvez avoir des tarifs différents. Mais je sais que cette ligne est une vache à lait. Colmar-Paris est une véritable vache à lait. Les billets sont chers. Comparez une fois un Paris-Lyon, un Paris-Bordeaux. Il faudrait qu'ils montrent aussi une certaine transparence dans la tarification.

M. LE PRÉSIDENT – Quand vous prenez des billets, ils vous arnaquent. Parce que si vous ne les prenez pas la première fois, la deuxième fois c'est plus cher. Je pense qu'il y a des logiciels aujourd'hui, ou il faut changer d'ordinateur. C'est scandaleux. Les chambres de consommation devraient se poser cette question-là. Enfin moi je suis choqué par les postures qu'ils peuvent avoir.

La parole est à Vincent, à Denis, à Monsieur KOBRYN puis au rapporteur.

M. HAGENBACH – Je partage tout à fait la volonté de cette motion. J'entends Éric qui dit qu'il faut voir les statistiques. Il y a une certitude en termes de service public, c'est que moins vous l'offrez, moins il y aura de résultats. Et c'est un peu ce que la SNCF réalise depuis quelque temps. C'est-à-dire moins il y a de trains, moins il y aura de monde qui le prendra, c'est juste une évidence. Ensuite il y a un cercle vicieux : il y a de moins en moins de monde qui le prend. On vit ça de la même manière avec la Poste. C'est exactement la même chose avec la Poste.

Je voudrais juste vous faire part d'un d'une petite expérience sur une RD. La SNCF me

laisse une RD dans ma commune fermée ou quasiment fermée, en alternat, depuis une année, alors qu'il y a plus de 12 000 véhicules par jour. On est en alternat depuis le mois de mars. Et cette route sera laissée en alternat jusqu'au mois de février l'année prochaine, parce qu'en fait ils n'ont pas envie d'intervenir, jusqu'à ce qu'on ait un interlocuteur. Donc je crois que c'est global avec ce type de d'organisme. Ils font ce qu'ils veulent et c'est absolument insupportable.

M. LE PRÉSIDENT – Tu as raison, c'est scandaleux et ce n'est pas la première fois que j'entends ça. Denis.

M. SCHULTZ – C'est la Région, tu l'as rappelé Frédéric, qui est en charge du déplacement ferroviaire. Je pense qu'il faudrait au minimum les interpeller. Parce qu'ils sont en contact quotidien avec la SNCF. De laisser filer des trucs comme ça, moi je ne peux pas comprendre. Déjà ils ont mis en place le REM chez nous, ça ne marche pas. C'est un transport régional, mais il y a un collègue qui n'est plus desservi. On l'a souligné à plusieurs reprises. On nous oppose le fait qu'il n'y a effectivement plus assez de rames. Mais on anticipe aussi. Où est la politique d'anticipation sur ces questions-là ?

M. LE PRÉSIDENT – Et je me souviens à l'époque que, quand les comités de ligne étaient portés par la Région Alsace, on était sur des comités de ligne de proximité, et du coup on avait une véritable écoute. Aujourd'hui ce sont des espèces d'usines à gaz, qui sont énormes, et du coup vous ne pouvez pas rentrer dans le détail des dysfonctionnements. C'est ça aussi l'éloignement d'une organisation, qui du coup ne fonctionne pas bien. Vas-y, je t'en prie.

M. SCHULTZ – J'ai participé aux comités de ligne. Vous pouvez dire « on revient vers vous dans quelques mois », et quelques mois après, ils vous démontrent que ce n'est pas faisable. Donc vous n'avez plus rien à dire. Et puis le conseiller régional qui préside le truc, il s'en fout et il dit qu'il n'y a rien à faire.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Évidemment nous nous associons à la motion qui a été proposée sur cet arrêt-là. Je rejoins la proposition de Monsieur MULLER, que j'avais effectivement formulée lors de la conférence des présidents. Ce qui se passe à Saverne, c'est demain ce qui se passera à Colmar, puis à Mulhouse, puis à Strasbourg. L'enjeu est d'avoir une vision globale peut-être sur cette problématique, et de prendre l'ensemble de la problématique. Parce qu'ici on se fera au démantèlement du service public, parce que la SNCF a été peu à peu privatisée, elle est dans une logique de rentabilité, alors qu'il s'agit ici d'une question d'aménagement du territoire, une question d'accessibilité. Si nous avons participé à l'époque au financement, c'est bien au regard de ces enjeux d'aménagement et de service public, et non de rentabilité d'une société privée. Donc c'est bien la raison pour laquelle aujourd'hui, effectivement, il faut regarder concrètement le nombre de voyageurs, mais il y a cet impératif de desservir nos territoires. La question c'est aussi celle de la baisse de l'investissement de la part de la SNCF, puisqu'il y a plus de voyageurs que jamais, mais il y a 119 TGV en moins qu'il y a dix ans. Donc on a plus de voyageurs, on a moins de trains, et donc mécaniquement on se retrouve avec des billets hors de prix rendant le TGV inaccessible, alors que c'est sur les questions de longue durée un enjeu essentiel pour se déplacer. Donc pour tout ça, évidemment, on s'associe à cette motion. Et s'il est possible de l'élargir aux enjeux généraux alsaciens, évidemment, nous y sommes favorables. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose qu'on rajoute du coup une phrase, et on adressera ça aussi bien à la Région qu'à la SNCF, en demandant un rendez-vous au Directeur de la SNCF. Éric, tu voulais intervenir.

M. STRAUMANN – La difficulté avec la SNCF, c'est de trouver l'interlocuteur.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je sais.

M. STRAUMANN – En réalité, j'ai eu du mal aussi. Il y a un directeur, il y a une directrice de ligne TGV Grand Est, qui ne parle pas au TER. Je leur ai demandé aussi si on pouvait ajuster la correspondance. IL y a 5 minutes de correspondance, donc pourquoi pas. Mais ils ne se parlent pas du tout. La motion, c'est pour la directrice de la ligne Grand Est.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense même qu'il faut aller au-dessus. En tout cas, quand François DUROVRAY, le Ministre des transports, est venu, je lui ai parlé de la situation. Même si je n'avais pas connaissance à ce moment de l'attente à Colmar et à Mulhouse, je connaissais le dossier sur Saverne. Du coup, j'ai demandé à François DUROVRAY, puisqu'il était dans les négociations avec la SNCF, de revoir les choses. Il m'a dit qu'il en parlerait avec le Directeur national de la SNCF. À suivre. En tout cas je propose une délibération avec une demande derrière de rendez-vous avec la plus haute autorité possible. Je pense qu'il faudra voir le Directeur national. Jean-Claude.

M. BUFFA – Merci Président. Effectivement, on est en train de travailler sur cette problématique, et rencontrer les directeurs, ce n'est pas suffisant. Je pense qu'il faut vraiment aller voir le Président, et lui faire part de nos griefs. Parce qu'en-dessous, il y a toujours une excuse, il y aura toujours un problème de matériel, il y aura toujours quelque chose qui fera que ça ne serait pas possible. Effectivement, le problème de rames a été évoqué, d'insuffisance de matériel. Mais ce n'est pas à nous de subir ces insuffisances-là. Il faut qu'ils sachent aussi anticiper leur trafic.

Je voudrais aussi revenir sur la fréquentation. Elle est peut-être discutable. Mais il ne faut pas oublier que tout ce trafic-là, s'il n'est plus généré sur Saverne, il sera généré sur Strasbourg, et ça va aussi provoquer des problèmes d'engorgement des réseaux routiers, SNCF. Ce matin, pour parler de ma petite expérience, je suis venu ici avec 25 minutes de retard au départ de Saverne. Se pose la question de la fiabilité des TER. Quand on a des rendez-vous professionnels dans la région parisienne ou à Paris, c'est toujours très, très compliqué. Voilà ce que je voulais rajouter aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Se pose derrière aussi l'accessibilité en voiture à Strasbourg, quand on n'a pas d'autres options que celle-là, pour prendre le TGV, avec des parkings de moins en moins accessibles et de plus en plus chers, ce qui ne facilite pas l'accessibilité aux mobilités pour nos concitoyens. C'est un problème global.

Je propose de passer au vote de cette motion, en y rajoutant les aspects évoqués. Est-ce que quelqu'un est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à la Lara MILLION sur la résolution tirée du texte des départements de France.

Mme MILLION – Président. Plusieurs éléments par rapport à ce texte. Évidemment, nous sommes conscients du travail du gouvernement pour rechercher des économies. Mais ce texte est un texte d'alerte sur la situation des départements de France. Que ce soit le Président de la CeA qui est au comex ou que ce soit moi-même qui suis à la Commission des finances des départements de France, nous avons échangé, bien entendu, entre nous et nous ne pourrions pas supporter ces demandes faites aujourd'hui dans le projet de loi de finances.

Je vous rappelle quand même que, d'ores et déjà, nous sommes en train de travailler le budget 2025. On a fait déjà plusieurs réunions. On savait déjà qu'on avait 100 millions d'euros de droits de mutation en moins, c'est-à-dire des recettes en moins, et 50 millions

minimum de dépenses en plus. Nous avons fait plusieurs réunions, que nous continuons à faire, pour trouver des économies, environ 40 millions d'économies. On a demandé à chacune et à chacun de réfléchir sur l'efficacité de l'action publique, sur l'efficacité de ce que nous faisons, entre autres.

Et on voit arriver ce projet de loi de finances, où ce sont entre 52 et 60 millions d'euros de recettes en moins, ou des dépenses en plus, que nous devrions supporter. Donc ce n'est pas possible. Ce n'est pas de la mauvaise volonté. Ce n'est pas possible. Nous, départements, sommes des collectivités à part, nous avons des dépenses sociales fortes, nous n'avons pas de marge de manœuvre comme d'autres. Donc nous ne pourrions pas accepter et surtout continuer à fonctionner avec ces dépenses en moins. D'ailleurs, à la Commission des finances, cela a été dit. Si le projet de loi de finances était voté ainsi, 85 % des départements seraient en zone rouge, c'est-à-dire avec des difficultés de fonctionnement, voire des autofinancements négatifs.

Donc ce que nous demandons, et c'est pour ça que vous avez cette résolution, c'est que nous ne pouvons pas accepter la contribution au redressement des finances publiques de l'État. C'est ce qu'on appelle l'écèlement des recettes. Dès que nous avons 40 millions d'euros de dépenses, en tant que Collectivité, il y a un maximum d'écèlement de recettes de 2 %. Ce n'est juste pas possible.

Il nous propose aussi de geler la TVA, alors qu'on avait une TVA dynamique, au montant de l'année dernière. C'est compliqué aussi. Donc cela implique des recettes en moins par rapport à ce que nous avons envisagé.

Le projet de loi de finances nous propose également de diminuer le taux de fonds de compensation de TVA, qui était à plus de 16 %, de 2 points, sur les investissements réalisés en 2023 et en 2024, c'est-à-dire de façon rétroactive. On peut comprendre qu'il faut pouvoir accompagner et diminuer ce taux de fonds de compensation de TVA, mais pas de façon rétroactive, c'est-à-dire à partir des investissements de 2025.

Il y a aussi une demande de hausse de la cotisation à la CNRACL, qui est assez importante. On demande à ce qu'elle soit partagée.

Par ailleurs, puisque des dépenses supplémentaires sont souvent décidées par le gouvernement sans avoir de compensation, on dit que, dès qu'il y a une dépense supplémentaire sur les allocations individuelles de solidarité, nous souhaitons qu'elle soit financée, évidemment.

Et puis on demande également l'abondement d'un fonds de sauvegarde, qui était l'année dernière de 100 millions d'euros. On espérait 500 millions d'euros, et là il nous diminuerait ce fonds de sauvegarde à 37 millions.

En même temps, on souhaiterait avoir des recettes un peu plus pérennes et des recettes où on pourrait avoir éventuellement un pouvoir de taux. Donc on propose et on demande des marges de manœuvre, un relèvement d'1 point du taux de DMTO, un élargissement de la TSCA pour soutenir les SDIS, qui sont aussi en difficulté, nous sommes aussi là pour les accompagner. Mais si on n'arrive pas déjà à financer nos dépenses, on ne sait pas comment on va pouvoir les accompagner.

En outre, on espère avoir un travail partenarial avec l'État, pour justement pouvoir travailler ensemble sur des simulations objectives. Et évidemment, le Président et les élus, nous sommes aussi à disposition de l'État pour leur trouver des économies. On a plusieurs pistes d'économies. Une des pistes d'économies est le projet de création d'une Région Alsace. Voilà la proposition de résolution.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Éric, tu voulais intervenir ?

M. STRAUMANN – Oui. On connaît tous la situation des finances publiques. Chacun sera obligé de faire des efforts. Encore faut-il que ce soit équitable. J'ai fait un calcul. La Région va lâcher 10 euros par habitant, la CeA 20 euros par habitant, et par exemple la Ville de Colmar, chez moi, 30 euros par habitant. Il y a quand même un problème d'équité. Les critères, évidemment, on les connaît. Mais il y a un problème d'équité entre collectivités locales. Et lorsque je compare d'une collectivité locale à l'autre, il y a des ruptures d'égalité, avec des montants nettement inférieurs dans d'autres villes, qui tout simplement étaient moins bien gérées dans le passé. Dans vingt ans, on va se retrouver avec des situations où on ne comprendra plus pourquoi on a une compensation par habitant de 300 euros dans une commune et de 500 euros dans une commune de même strate. Plus personne ne va comprendre pourquoi on est arrivé à ce type de situation. Je suis obligé de vous laisser, j'ai un comité de finances locales des villes de France. Mais il y a un problème de rupture. Bien sûr, ils ont appliqué 2 % de manière uniforme sur toutes les recettes fiscales. Mais il y a vraiment une rupture d'égalité. Il faudrait voir, à l'intérieur des départements aussi, comment ça s'organise. Mais ce n'est pas acceptable. Il n'est pas normal que la Région se voit prélever trois fois moins que la Ville de Colmar par habitant.

M. LE PRÉSIDENT – Tout à fait. Monsieur FREMONT.

M. FREMONT – Sur le fond, on partage complètement les éléments de ce texte. On tire aussi la sonnette d'alarme. On part du même constat. Ce qui nous surprend, par contre, c'est qu'on nous propose un texte au nom de l'Association des départements de France, avec le logo de l'Association, alors que ce n'est pas le texte d'origine et que vous avez rajouté un paragraphe sur la sortie du Grand Est, ce qui semble un peu cavalier. Donc on aurait été prêts à voter la délibération si le dernier paragraphe avait été ajouté à la communication initiale de l'ADF.

M. LE PRÉSIDENT – Bien évidemment, je proposerai pas qu'il soit enlevé. J'ai du mal à vous comprendre. Vous parlez toujours de sobriété foncière, de réduction de l'empreinte sur les routes. Mais pour ce qui est de la Collectivité Grand Est, ça ne vous pose jamais de problème. Les surcoûts liés aux déplacements intempestifs, les coûts d'hôtel, etc., c'est quelque chose qui ne compte pas pour vous. C'est assez particulier, parce que vous êtes un peu dans une forme de contradiction par rapport à votre expression.

Peut-être que ce n'est pas votre sujet, mais on sait que notre pays vit au-dessus de ses moyens. On sait qu'il va falloir résorber la dette. Donc on pense qu'il faut qu'on fasse collectivement des efforts, y compris les collectivités quand elles peuvent le faire. Nous, on a toujours été très attentifs à l'argent public et à la sobriété de la dépense publique. Pour autant, on a bien vu, en fusionnant le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, qu'on a réussi à économiser 12 millions d'euros. Il suffit de regarder aujourd'hui les dépenses de communication de la Région Grand Est pour faire région sur un périmètre artificiel, on voit le niveau des dépenses de déplacement. Je regarde Francis parce qu'il a vécu ça pendant un mandat, il peut en témoigner. C'est forcément très élevé. Cela génère en plus des dépenses d'hôtel. Donc ce sont des dépenses qui n'apportent aucune valeur ajoutée à l'efficacité de la dépense publique. Et c'est sur de telles dépenses qu'il faut trouver des solutions. Je pense qu'on sera d'autant plus crédibles, nous, en étant force de proposition pour réduire la dépense publique.

Vous avez le droit de ne pas voter pour, mais je ne comprends pas trop votre raisonnement, d'autant plus que vous nous parlez toujours de démocratie. La consultation des Alsaciens qu'on a faite, pour vous, ce n'est pas de la démocratie, puisque vous ne la respectez jamais. C'est une différence entre vous et nous, sur la démocratie telle qu'on l'imagine, qu'on y réfléchit et qu'on la travaille.

Je propose de passer au vote, puisqu'on a encore la Commission permanente. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La résolution est adoptée à l'unanimité. 4 abstentions : Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Damien FREMONT et Ludivine QUINTALLET.

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer à votre résolution. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous avons engagé aussi la rédaction d'une résolution sur cette question des finances publiques. Donc on repart à peu près des mêmes constats sur les mesures qui sont imposées. On réinsiste sur la question de l'autonomie des collectivités territoriales, qui est mise à mal à nouveau par ce type de mesures. On insiste aussi sur la question de l'indépendance de ces collectivités. Donc on vous propose une résolution qui refuse ces mesures, qui rappelle que les collectivités, si elles empruntent, n'ont que des emprunts vertueux parce qu'ils sont consacrés à des dépenses d'investissement. Et on invite l'État à venir discuter avec les collectivités plutôt qu'à leur imposer des solutions hors sol. C'était l'esprit de notre résolution qu'on vous soumet au vote aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je propose le rejet de la résolution, sinon ça serait un peu compliqué pour les gens de comprendre pourquoi on a deux résolutions à peu près sur le même sujet. Qui est pour cette résolution ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Résolution rejetée à la majorité. 4 voix pour l'adoption de la résolution : Florian KOBRYN, Fleur LARONZE, Damien FREMONT et Ludivine QUINTALLET.

M. LE PRÉSIDENT – Ensuite, vous nous aviez fait un vœu, une autre motion et une question écrite. La question écrite porte sur l'attribution individuelle de tablettes numériques aux collégiens. Je vous ferai une réponse écrite. Philippe MEYER, qui gère ça, n'est pas là. Nicolas pourrait en parler. Mais dans l'esprit, on n'a pas cette ambition de généraliser. On est plutôt sur une action ponctuelle au regard de l'engagement des enseignants sur la thématique. On constate qu'il existe dans quelques collèges haut-rhinois et bas-rhinois une vraie démarche des enseignants, une vraie démarche éducative. Là, on a été plutôt prompts à soutenir. La généralisation n'est pas, en tout cas, à l'ordre du jour. Je vous écrirai officiellement sur la question, mais comme la lettre est arrivée récemment, on n'a pas pu encore vous répondre précisément. Mais voilà l'esprit quand même de la réponse.

Concernant le vœu sur l'ARS, je propose qu'il y ait ce travail en Commission, parce que je pense qu'on peut être assez en phase avec ce que vous proposez. Je propose qu'on le travaille en Commission, parce qu'il y a le vrai sujet de l'engagement de l'ARS pour le handicap.

Et puis pour les EHPAD, Karine n'est pas là, mais on travaille beaucoup, on a fait beaucoup de réunions, on va revenir rapidement vers la Commission dans les semaines à venir, donc on aura des choses concrètes, je crois, à proposer, qui répondront aussi aux attentes que vous formulez là. Mais on aura l'occasion d'y revenir. C'est pour ça que je propose aussi, puisque c'est une compétence qui doit d'abord être travaillée en Commission, qu'on renvoie du coup ces deux demandes en Commission. Si elles n'étaient pas traitées dans le délai de la prochaine plénière, à ce moment-là, vous auriez toute légitimité à les présenter.

Je propose maintenant de terminer cette séance plénière.

La séance est levée à 16 heures30.

Séance publique - 21 octobre 2024

Résolution pour un engagement fort de l'Etat envers les Départements, premiers maillons de la chaîne des solidarités

Les missions des Départements ont été considérablement élargies durant les dernières décennies par les politiques successives de décentralisation. Cependant, ces nouvelles compétences n'ont pas été accompagnées d'une hausse des recettes perçues par les collectivités territoriales. Pire, elles se sont vues supprimer la plupart de leurs leviers fiscaux. Se pose alors une question simple : **comment être à la hauteur de missions étendues sans les fonds adéquats ?**

Une réponse simple ne peut pourtant pas être apportée : la CeA est très largement budgétairement dépendante de l'Etat et, selon la Cour des Comptes, **le Département est l'échelon territorial le plus soumis aux aléas économiques, avec les ressources financières les plus instables**. Par exemple, les produits des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) sont susceptibles de continuer à se contracter sensiblement en 2025, alors même qu'ils représentaient 20 % des recettes fiscales de la CeA du Budget Primitif 2024.

Avec un Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 qui va largement **faire peser la mauvaise gestion financière du gouvernement aux collectivités locales**, les recettes de la CeA sont en danger. Le gel du fonds de compensation de la TVA et la perte du caractère dynamique des recettes de TVA est une épée de Damoclès : la TVA représentait plus de 40 % des recettes fiscales de la CeA en 2024. Avec les DMTO, **ce sont bien les deux-tiers des recettes fiscales alsaciennes qui sont en danger..**

Ces recettes supplémentaires sont rendues encore davantage indispensables par la hausse des besoins sociaux qui viennent s'ajouter dans une sorte « d'effet ciseau » : plus les politiques d'austérité budgétaire se multiplient, plus les bénéficiaires des minima sociaux que notre Collectivité a pour mission première d'accompagner seront nombreux. L'écart ainsi créé entre recettes et dépenses pourrait donc devenir rapidement insoutenable pour la CeA. **Un autofinancement justement proportionné et le recours à l'emprunt seront plus que jamais déterminants.**

La situation financière des collectivités ne peut pas être fragilisée par l'Etat lui-même. Or, **par les mesures austéritaires imposées dans le PLF 2025, l'Etat amplifie le déficit public plutôt que de le réduire et, ce faisant, met en concurrence les collectivités locales entre elles**, selon l'état antérieur de leurs finances. Si notre Collectivité ne s'oppose pas à l'effort collectif de redressement des comptes publics, les mesures prévues ne tiennent aucunement compte des dynamiques territoriales différentes d'un département à un autre, ni des modes de gestion retenus pour assurer le fonctionnement des services publics.

En procédant ainsi, sans concertation avec les collectivités, **l'Etat met à mal l'autonomie des collectivités décentralisées**, contribuant encore un peu plus à la remise en cause des principes de fonctionnement de la décentralisation territoriale. Plus spécifiquement, c'est le principe de libre administration des collectivités territoriales qui est ici atteint de manière substantielle.

Pour interpellier l'Etat quant à ses responsabilités, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace réuni en Séance publique le 21 octobre 2024 adopte la résolution suivante :

Article 1 : La Collectivité européenne d'Alsace **refuse les mesures imposées par l'Etat**, à savoir la mise en réserve de 2% des recettes de fonctionnement ("le mécanisme de protection"), le gel du fonds de compensation de la TVA et l'arrêt du caractère dynamique des versements de la TVA. Ces mesures mettent à mal nos services publics et, à terme, la faisabilité de notre Plan Pluriannuel d'Investissement, pourtant plus nécessaire que jamais.

**MOTION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE RELATIVE A LA
MODIFICATION DE L'HORAIRE DE L'ARRET TGV EN GARE DE SAVERNE,
SARREBOURG ET LUNEVILLE**

Les élus du territoire Ouest Alsace Molsheim-Saverne ont été informés de la récente décision de la SNCF de décaler d'une heure et quinze minutes l'horaire de l'arrêt du TGV en gare de Saverne.

L'horaire actuel permet de relier Paris sans rupture de charge et participe tant à l'attractivité, l'accessibilité qu'au dynamisme du territoire. De fait, les voyageurs empruntant cette ligne arriveront en gare de Paris à 10h24 au lieu de 8h46. Or, les acteurs économiques comme les habitants doivent pouvoir compter sur le transport ferroviaire rapide et écologique pour se rendre régulièrement à la capitale à des horaires appropriés.

Les collectivités territoriales alsaciennes ont contribué à hauteur de 236 millions d'Euros, dont 79,53 millions d'Euros pour les conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont ce n'était pas la compétence première. De plus ce projet ferroviaire a été l'un des seuls au sein duquel la participation financière des collectivités territoriales ait été aussi importante. Au regard de cet engagement, les collectivités contributrices sont en droit d'attendre de la part de la SNCF la considération et le respect mérités pour cet effort conséquent.

Il est donc inacceptable que cette décision ait été prise par la SNCF de manière unilatérale.

De fait, cette décision bafoue les engagements pris par la SNCF en 2014 dans le cadre du comité de pilotage de la LGV Est 2ème phase.

Elle témoigne également d'un véritable mépris à l'encontre des territoires concernés et de leurs habitants. Dans le même temps la SNCF s'exonère de ses missions de service public aux frais de ces mêmes territoires.

Compte tenu des impacts engendrés par cette décision pour les communes d'arrêt et le territoire directement, la Collectivité européenne d'Alsace :

- **dénonce la méthode employée par la SNCF dans la modification des horaires,**
- **demande à ce que la SNCF revienne sur sa décision concernant le Service Annuel 2025 à propos des horaires de TGV au départ de Saverne, Sarrebourg et Lunéville,**
- **demande à ce que la SNCF s'engage à maintenir une desserte TGV pérenne dans les villes actuellement desservies conforme aux engagements pris en 2016,**
- **demande à ce que des garanties soient données quant à la pérennité des horaires actuels de la desserte TGV des gares de Colmar et Mulhouse.**

Adoptée à l'unanimité

Résolution relative aux perspectives budgétaires de la Collectivité européenne d'Alsace

**Réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace
du lundi 21 octobre 2024**

Les Départements de France, face aux menaces qui pèsent sur leurs budgets, alertent le Gouvernement, les Parlementaires, et tous les partenaires de l'action départementale sur l'ampleur de l'effort demandé.

Ils ne sont plus en capacité de faire face à l'explosion de leurs dépenses – notamment de solidarités – imposées par l'État. Dans le cas d'une application totale des mesures annoncées, 85 % d'entre eux se retrouveraient en impasse budgétaire fin 2025.

- Considérant la dégradation de la situation financière de la strate départementale et le poids des dépenses non pilotables, notamment sociales ;
- Considérant les dépenses imposées par l'État (3 milliards d'euros depuis 2022, en regard des 6 milliards d'euros de perte de DMTO) ;
- Considérant les efforts déjà réalisés (reste à charge des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) de près de 12 milliards d'euros, efforts de gestion...) ;
- Considérant les mécanismes déjà mis en place tels que le fonds de péréquation horizontale ou les mises en réserve ;
- Considérant pour 2025 l'impact des mesures annoncées sur les Départements (environ 2,2 milliards d'euros sur les 5 milliards annoncés) ;
- Considérant les conséquences pour les territoires, les Français et le monde économique (politiques sociales, aides aux communes, investissements notamment routiers, collèges, équilibre ville/campagne...) :

En conséquence, les Départements de France :

- **s'opposent totalement à l'écèlement** des recettes annoncé présenté comme un « fonds de précaution » car existe déjà un fond de péréquation crée par Départements de France qui assure une solidarité entre départements ; ils demandent à la place une véritable baisse des dépenses de l'État central et

notamment des agences (plus de 1200 qui coûtent plus de 80 milliards d'euros par an) ;

- s'opposent au gel de la TVA (qui est la compensation des impôts supprimés : foncier bâti, CVAE) ;
- demandent que la baisse du **FCTVA ne soit pas rétroactive** car les investissements sollicités pour partie par l'Etat lui-même ont représenté des montants conséquents dans nos budgets ;
- demandent que la hausse des taux de cotisation à la **CNRACL** soit partagée ;
- **refusent toute dépense supplémentaire non financée** et demandent à ce titre qu'aucune revalorisation des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'ISPV et de la NFPR, ne soit engagée en 2025 sans compensation intégrale ;
- demandent l'abondement du fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficulté (actuellement doté de 37 millions d'euros) à hauteur de 163 millions pour prendre en compte l'accroissement sensible du nombre de Départements en difficulté (de 14 à 30) ;
- demandent un relèvement provisoire de 1 point du plafond des taux de **DMTO** afin de recréer des marges de manœuvre ;
- demandent un élargissement de la **TSCA** pour soutenir les SDIS ;
- rappellent leur demande de porter à **50% la compensation des dépenses APA et PCH.**

Outre ces mesures d'urgence, ils demandent à nouveau que soit engagé un travail partenarial avec l'État – à l'appui de simulations objectives – pour redonner aux Départements la capacité à assurer le financement de l'ensemble de leurs compétences en rétablissant un lien direct entre fiscalité et démocratie locale, corollaire d'une Décentralisation réussie. L'autre exigence est que nous soyons assurés d'un socle de recettes robustes et non volatiles, cohérentes avec les politiques publiques que nous assurons.

Enfin, il est demandé que l'Etat se saisisse de l'opportunité que représente le projet de création d'une Région Alsace, collectivité unique qui rassemble les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région Grand Est, comme levier de maîtrise des dépenses publiques. Cette création, représente en effet un potentiel de réduction des dépenses publiques de plus de 30 M€ tout en renforçant l'efficacité des politiques publiques et le service rendu aux habitants. En Alsace, les élus et les habitants sont prêts à cette solution de bon sens, qui pourrait être mise en œuvre facilement, qui contribue à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques et renforcerait le contrat de confiance avec nos concitoyens.

Adoptée à l'unanimité

4 abstentions : Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET

Séance Plénière du 20 juin 2024

MOTION - Pour l'expérimentation d'un congé de santé gynécologique pour les agentes de la CeA

Sur les 6000 agentes et agents que compte la Collectivité européenne d'Alsace, 69% sont des femmes. Selon le rapport d'étude de l'Ifop publié en septembre 2022 sur « les difficultés à vivre ses règles au travail et l'attrait des salariées pour le congé menstruel », 53 % des salarié-es menstrué-es ont des règles douloureuses, 35 % déclarent que leurs règles ont un impact négatif sur leur travail et 44 % ont déjà été contraint-es de manquer le travail en raison de leurs menstruations. Aussi, les situations relèvent parfois de l'incapacité et obligent les agent-es à avoir recours à l'arrêt maladie.

46 % des salarié-es atteint-es d'endométriose ont eu un arrêt de travail ou ont dû poser des congés en raison de cette maladie au cours des 12 derniers mois. L'endométriose est une des premières causes d'arrêt de travail en France (Rapport d'information du Sénat, n°780).

De nombreuses collectivités en France ont ainsi mis en place des expérimentations de congés menstruels, comme Saint-Ouen, Arras, Abbeville ou encore Lyon.

Le 22 mai 2024, le Conseil municipal de Strasbourg a adopté à l'unanimité une délibération visant à expérimenter un congé de santé gynécologique pour ses agentes, élargissant la prise en compte des seules règles à l'ensemble des pathologies gynécologiques incapacitantes.

Par la présente motion, le Conseil d'Alsace souhaite prendre en compte la santé gynécologique de ses agentes en adoptant un dispositif expérimental de congé de santé gynécologique pour les agentes de la Collectivité européenne d'Alsace. L'objectif est de mieux prendre en charge la santé gynécologique dans l'ensemble des situations de travail. L'amélioration de la prise en compte de la santé gynécologique au travail permettra de renforcer la qualité de vie au travail des agent-es concerné-es mais aussi d'aller plus loin dans l'égalité femme-homme.

Motion déposée par **Ludivine QUINTALLET**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE